

Aspects sociologiques

Vol. 22 n° 1



GENRE ET SEXUALITÉ

Quelques enjeux contemporains

- > L'étude narrative comme méthodologie de recherche sur le harcèlement orienté vers le genre ou l'orientation sexuelle
ANNE-SOPHIE RUEST-PAQUETTE
- > Inégalités de genre et pauvreté des femmes en Afrique subsaharienne
AÏSSATOU CISSÉ
- > VIH/sida, homosexualité et innovations sociales en matière de prévention au Sénégal : le rôle des médiateurs de santé
KÉVIN LAVOIE

- > Codes et protocoles guidant les scénarios sexuels BDSM : une incursion dans la communauté de Montréal
JESSICA CARUSO
MARTIN BLAIS
JOANNE OTIS

Hors thème

- Économie et pouvoir dans l'enseignement de Michel Foucault (1978-1980)
CHARLES GUAY-BOUTET

Compte-rendu

- Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical
CHRISTOPHE TREMBLAY

Sous la direction de Anne-Sophie Ruest-Paquette

Aspects sociologiques

Volume 22 no 1, 2015

Genre et sexualité :
Quelques enjeux contemporains

ASPECTS SOCIOLOGIQUES

Département de sociologie
1030, av. des Sciences humaines
Local DKN-5423, Université Laval,
Québec (Québec) G1V 0A6 Canada
Tél. : (418) 656-2131 poste 4898
aspects@soc.ulaval.ca
www.soc.ulaval.ca/aspectssociologiques

Direction du numéro

Anne-Sophie Ruest-Paquette

Direction de la revue

Présidence: Valérie Harvey
Direction adjointe : Pierre-Élie Hupé et Adrien Kazup
Secrétariat-trésorerie : Alexandre Dugré
Rédaction : Étienne Cantin et Nathalie Torrès-Parent
Édition : Louis-Pierre Beaudry, David Gaudreault, Lise Poisblaud
Distribution : Jovan Guénette
Communications : Smith Augustin et Hubert Armstrong
Édimestre : Joaquin Sabbat

Comité de lecture

Valérie Harvey, Louis-Simon Corriveau, Josée Laramée,
Pierre-Élie Hupé, Nicolas Saucier, Gabrielle Richard,
Gabriel Girard, Gabrielle Doucet-Simard, Caroline Déry,
Marie-Ève Tremblay, Hubert Armstrong, Mona Greenbaum,
Guillaume Turgeon, Denis-Daniel Boullé, Donald Plante,
Anne-Sophie Ruest-Paquette, Jovan Guénette,
Marie-Pierre Renaud, Claudie Larcher

Couverture

Marie-Josée Marcotte

La publication de cette revue a été rendue possible grâce au soutien financier du département de sociologie de l'Université Laval, de l'AELIES et de l'AESS.

Genre et sexualité : Quelques enjeux contemporains

Numéro dirigé par Anne-Sophie Ruest-Paquette

ASPECTS SOCIOLOGIQUES, 2015

Volume 22 Numéro 1

Anne-Sophie RUEST-PAQUETTE	Genre et sexualité: Quelques enjeux contemporains	7
ARTICLES THÉMATIQUES		
Aïssatou CÏSSÉ	Inégalités de genre et pauvreté des femmes en Afrique subsaharienne	19
Kévin LAVOIE	VIH/sida, homosexualité et innovations sociales en matière de prévention au Sénégal : le rôle des médiateurs de santé	35
Jessica CARUSO Martin BLAIS Joanne OTIS	Codes et protocoles guidant les scénarios sexuels BDSM: une incursion dans la communauté BDSM de Montréal	63
Anne-Sophie RUEST-PAQUETTE	L'étude narrative : une méthodologie adaptée à la recherche auprès d'adultes ayant éprouvé du harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école	95
ARTICLE HORS-THÈME		
Charles GUAY-BOUTET	Économie et pouvoir dans l'enseignement de Michel Foucault (1978-1980)	141
COMPTE-RENDU HORS-THÈME		
Christophe TREMBLAY	Michel Foucault, <i>Naissance de la clinique</i>	169

REMERCIEMENTS

Je remercie sincèrement Gilbert Émond, Caroline Déry et Nicolas Saucier pour leur soutien et suggestions de ressources à un moment ou un autre de ce processus. Je remercie également l'équipe *d'Aspects sociologiques* de m'avoir accordé sa confiance ainsi que les auteures et auteurs ayant tenu le coup jusqu'ici. Enfin, je remercie le lecteur ayant évalué et commenté mon texte d'introduction, dont la rétroaction m'a permis de le bonifier.

Anne-Sophie Ruest-Paquette

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Doctorant en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal, KÉVIN LAVOIE détient un baccalauréat en service social de l'Université Laval et une maîtrise en travail social de l'Université du Québec en Outaouais. Dans le cadre de ses études de premier cycle, il a réalisé un stage international à la Division de lutte contre le sida de l'Institut d'hygiène sociale de Dakar, au Sénégal. Ses intérêts de recherche portent sur l'intervention auprès des minorités sexuelles, la violence conjugale chez les couples de même sexe et les pratiques de procréation assistée par autrui. kevin.lavoie@me.com

JESSICA CARUSO, M.A. sexologie, a étudié la communauté BDSM dans le cadre de son mémoire de maîtrise en sexologie. Elle écrit présentement un livre sur le sujet, qui devrait être publié au courant de l'année 2016. Elle travaille comme agente de recherche et de planification au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal.

MARTIN BLAIS, Ph.D. en sociologie, est professeur au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal. Ses intérêts et travaux de recherche portent sur la santé sexuelle, sur les minorités sexuelles, ainsi que sur la diversification des biographies sexuelles et relationnelles et ses conditions de possibilité sociales et culturelles.

JOANNE OTIS, Ph.D. en santé publique, est professeure au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal et a été titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éducation à la santé (2005-2014). Ses intérêts et travaux de recherche portent sur l'analyse des facteurs psychosociaux et socioculturels associés à la santé sexuelle, ainsi que sur le développement, la validation culturelle, l'implantation et l'évaluation des interventions.

ANNE-SOPHIE RUEST-PAQUETTE détient un baccalauréat en spécialisation musique et concentration théâtre ainsi qu'une maîtrise en éducation de l'Université d'Ottawa. Elle complète présentement un doctorat en cotutelle de thèse entre la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (sous la supervision de Nicholas Ng-A-Fook) et l'École de service social de l'Université Laval (sous la supervision de Myreille St-Onge). Comme étudiante à la maîtrise et au doctorat, elle a effectué de nombreux assistanats de recherche, participant principalement à la collecte et à l'analyse de données qualitatives, puis animé plusieurs conférences et

ateliers sur les thèmes du harcèlement par les pairs à l'école et de la diversité sexuelle et de genre. Elle s'est aussi impliquée comme bénévole, notamment comme présidente (2011 à 2013) et coordonnatrice de projets (2011 à 2014) au Groupe gai de l'Université Laval (GGUL). Dans le cadre de son doctorat, elle réalise une étude narrative portant sur les répercussions identitaires (sentiments d'estime de soi, de confiance et d'appartenance) chez des femmes ayant éprouvé du harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle pendant au moins un an en contexte scolaire franco-ontarien.

Après un baccalauréat en philosophie à l'Université Laval, CHARLES GUAY-BOUTET est actuellement candidat à la maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal sous la direction d'Éric Pineault. Membre du Collectif d'analyse de la financiarisation du capitalisme avancé (CAFCA), ses recherches portent principalement sur les théories économiques hétérodoxes, la sociologie économique et les contributions des sciences sociales à l'analyse des phénomènes socioéconomiques.

PRÉSENTATION

Genre et sexualité : Quelques enjeux contemporains

Depuis l'essor des mouvements sociaux qui ont marqué les années 1960 et 1970 en Amérique du Nord, les questions liées au genre et à la sexualité occupent de plus en plus les espaces et discours public et académique. Les enjeux soulevés par ces questions bénéficient non seulement d'une visibilité accrue, mais sont désormais envisagés selon une variété de cadres disciplinaires. De nouvelles problématiques et de nouveaux débats émergent, motivant les chercheuses et chercheurs à réinterpréter et ainsi transformer les théories existantes, à proposer des théories inédites, à expérimenter des stratégies d'intervention innovantes et à explorer des recettes méthodologiques et scientifiques originales. Ce champ d'études en pleine ébullition comporte des retombées notables, tant en ce qui a trait à notre conception de la recherche, que de la pratique, mais aussi des possibilités et limites associées au genre et à la sexualité, sous toutes leurs coutures. Ce numéro thématique ayant pour thème *Genre et sexualité : Quelques enjeux contemporains* s'inscrit dans la mouvance des savoirs relatifs à ces sujets d'étude.

Glossaire

Afin de bien le situer dans le continuum des publications portant sur des thèmes connexes, il importe, en un premier temps, de circonscrire l'objet « **sexualité humaine** ». Tandis que nous sommes nombreuses et nombreux à en étudier des aspects, rares sont les définitions nous permettant d'en saisir la cartographie globale. Dès lors où l'on s'efforce d'en discerner une vue d'ensemble, un portrait complexe, multidimensionnel et souvent imprécis se profile.

D'après les professeurs et chercheurs Spencer A. Rathus, Jeffrey S. Nevid, Lois Fichner-Rathus et Edward S. Herold (2010 :3), elle revêt un caractère essentiel :

Nous pouvons maintenant définir la sexualité humaine comme les manières dont nous vivons et nous nous exprimons en tant qu'êtres sexuels. Notre conscience de nous-mêmes comme femmes ou hommes fait partie de notre sexualité, tout comme notre capacité à éprouver des expériences et réactions érotiques. Notre sexualité est une partie essentielle de nous, peu importe que nous nous

engagions ou non dans des rapports ou fantasmes sexuels, et ce, même si nous perdons toute sensation au niveau des organes génitaux en raison d'une blessure¹.

De son côté, Michel Bozon (2001), sociologue de la sexualité, résume la sexualité « à des constructions sociales, désignant des constellations très diverses de pratiques, d'interactions, d'émotions et de représentations, qui délimitent des territoires de relations d'ampleur plus ou moins grande et donnent lieu à des processus de construction de soi variés » (2001 :15). Dans un autre article, Bozon survole l'évolution des significations attribuées aux actes physiques de la sexualité depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. Il avance, entre autres, que la sexualité occidentale est traditionnellement fondée sur le maintien d'un rapport inéquitable entre les hommes (et le masculin) et les femmes (et le féminin), les hétérosexuels et les homosexuels :

Dans le monde occidental, d'une période à l'autre, le jugement de transgression a ainsi successivement dénoncé, comme on l'a vu, la mollesse et l'impudicité, soit l'ensemble des pratiques qui risquaient de féminiser les hommes, puis les actes contre nature [p. ex. la sodomie et l'amour oral], qui bafouaient l'ordre divin, dénommé nature, puis les perversions et les actes anormaux [p. ex. homosexualité], qui révèlent l'appartenance à des espèces dangereuses, enfin les pratiques à risque contemporaines, révélatrices d'une inquiétante irrationalité sanitaire. (Bozon 1999 :17)

Avant lui, Foucault (1978/1990) avait semblablement effectué un retour historique sur la sexualité comme phénomène vécu, puis nommé et régulé, le couple hétérosexuel monogame constituant, depuis l'émergence du christianisme au XVIIe siècle, le support établi afin de circonscrire la sphère autorisée des plaisirs de la chair, insufflant à cette structure d'alliance un pouvoir social et juridique notable.

Ayant épluché ces quatre textes (Bozon, 1999, 2001 ; Foucault, 1978/1976 ; Rathus, Nevid, Fichner-Rathus, & Herold, 2010), il appert

¹ Trad. libre : « We can now define human sexuality as the ways in which we experience and express ourselves as sexual beings. Our awareness of ourselves as females or males is part of our sexuality, as is the capacity we have for erotic experiences and responses. Our sexuality is an essential part of ourselves, whether or not we ever engage in sexual intercourse or sexual fantasy, and even if we lose sensation in our genitals because of injury. »

que la sexualité humaine ne puisse être dissociée de la personne, car elle concerne un nombre significatif des éléments qui la composent : 1) son **corps** (pulsions, pratiques et positions, anatomie sexuelle et reproductive, réponse ou réaction physique, etc.), 2) sa **psychologie** (sentiments et émotions, motivations, préférences et désirs, etc.), 3) ses **structures et positionnements identitaires** (conception de soi en relation à l'ordre social dominant, identité sexuée ou de genre, identité sexuelle, etc.), 4) ses **orientations** (sexuelle, romantique et intime) et 5) sa **sociabilité** (couple, monogamie ou pluralité de partenaires, etc.). La sexualité humaine ne peut non plus être appréhendée indépendamment des **fonctionnalités** qui lui sont attribuées (devoir conjugal et procréation, plaisir et jouissance, affirmation de soi, organisation sociale, etc.).

Toujours selon ces écrits, les **narrations individuelles** qui se rapportent à la sexualité se négocient en relation avec des **narrations collectives dominantes**. Ces narrations constituent des scripts ou scénarios relatés afin de résumer, sous la forme de récits, l'expérience individuelle de la sexualité (les contextes, les acteurs impliqués, la séquence des pratiques, les identités ressenties, etc.) ou, du côté des narrations collectives, les conceptions ou conventions générales qui s'y rattachent. Les narrations collectives s'appuient traditionnellement sur des **classifications binaires et hiérarchiques** (sexe mâle/sexe femelle, genre masculin/genre féminin, homme/femme, dominant/soumis, privé/public, hétérosexuel/homosexuel, mariage/hors-mariage, etc.), ce pour quoi la sexualité humaine recèle de nombreux enjeux de pouvoir, tant au niveau de l'expérience individuelle que des représentations et des cadres collectifs.

Si l'on se fie aux auteures et auteurs préalablement référencés, ces classifications relèvent de **discours** souvent formulés selon une **logique dichotomique**, elle-même imbue d'enjeux de pouvoirs (pratiques, rôles ou identités licites/illicites, conformes à la nature/contre nature, propres/impropres, actifs/passifs, normaux/anormaux, satisfaisants/frustrants, sûrs/à risque, etc.). Ces discours, tout comme la logique qui les soutient, se profilent à la lumière de **multiples jalons** précis et ancrés dans une **période** ou un **continuum historique** spécifique : parmi eux, se retrouvent notamment des **jalons terminologiques** (tantôt spécifiques à une discipline donnée, tantôt métaphoriques), **socioculturels** (perceptions, croyances, significations, représentations, etc.), **institutionnels** (religion, famille, médecine, psychiatrie, etc.) et **juridiques** (législation).

D'après les ouvrages cités plus haut, les **balises morales et politiques** (volonté de contrôle) qui circonscrivent les possibilités et limites en matière de sexualité sont ainsi relatives aux **contextes culturel et temporel** au sein desquels elle est vécue et étudiée, le tout en fonction d'un **ordre social** qui régit la frontière entre **obéissances et transgressions**. Ces balises se manifestent plus précisément sous la forme de **permissions, prescriptions, interdictions et interventions** (dénonciations, récompenses ou punitions, lois, etc.). En ce sens, « tout dans la sexualité est construit socialement » (Bozon, 2001 :35), dans la mesure où, certes, l'objet « sexualité humaine » ne peut être compris indépendamment de l'expérience individuelle qui en ressort, mais non plus hors des structures collectives qui la régissent, cette expérience et ces structures étant elles-mêmes corrélatives et foncièrement sociales.

De cette description holistique plus ou moins exhaustive émergent quelques concepts-clés, dont les suivants : sexe, genre, identité sexuée ou de genre, expression de genre, identité sexuelle, orientation sexuelle et comportements sexuels. Puisque les auteures et auteurs ayant contribué à ce numéro spécial abordent directement ou indirectement ces concepts, il importe de les parcourir brièvement, notamment afin de faciliter la compréhension du lectorat.

À la différence du **sexe**, qui correspond à une distinction biologique et traditionnellement binaire entre le corps de sexe femelle et celui de sexe mâle d'après des critères anatomiques, hormonaux ou chromosomiques et selon une analyse ancrée dans un contexte socioculturel précis², le **genre** réfère à une distinction socioculturelle entre les construits sociaux que constituent le féminin et le masculin et les rôles sociosexuels ou les stéréotypes qu'ils évoquent (Dafflon Nouvelle, 2006 ; Mathieu, 1991 ; McFail, 2004 ; Paechter, 2006). En effet, s'il est question de genre et sexualité dans le titre de cet article et de ce numéro spécial, c'est que « la sexualité joue un rôle décisif dans la construction et la légitimation des rapports de genre, et le genre contribue à structurer la sexualité » (Bozon, 2001 :30). Ces concepts sont interdépendants et pluriels dans la mesure où ils renvoient à un assortiment de possibilités et de limites.

² En plus des corps de sexe femelle ou mâle, il existe des corps intersexués, qui naissent avec des variations biologiques de telle sorte que leurs organes reproductifs ou génitaux soient ambigus (c'est-à-dire qu'ils présentent des caractéristiques à la fois du sexe mâle et du sexe femelle) (McPhail, 2004).

Pour ce qui est de l'**identité sexuée ou de genre**, elle se rapporte à une conception de soi en relation aux genres féminin et masculin (incluant l'androgynie), et ce, en fonction des attributs physiques et psychologiques que la personne se reconnaît (Burdge, 2007 ; Dafflon Nouvelle, 2006 ; Demczuk & GRIS-Montréal, 2003 ; Mathieu, 1991 ; Paechter, 2006). L'**expression de genre**, laquelle renvoie sensiblement à l'identité sexuée ou de genre, réfère à « la manière dont une personne perçoit son identité de genre et l'exprime socialement, à travers notamment les codes vestimentaires, les codes langagiers et autres attributs liés au genre » (Chamberland, 2011 :3).

L'identité sexuée ou de genre se distingue de l'**identité sexuelle**³, qui se résume conventionnellement au sentiment d'être une femme ou un homme, mais qui comprend également des variantes que l'on regroupe sous l'appellation « troisième sexe » (Mathieu, 1991), « genre variable » (Agence de la santé publique du Canada, 2011) ou, plus couramment, « transgenre » (Agence de la santé publique du Canada, 2011 ; Burdge, 2007 ; Chamberland, 2011). Une personne transgenre ressent une incohérence entre son identité sexuelle comme femme ou comme homme et les rôles sociosexuels et stéréotypes qui lui sont socialement prescrits ou, dans certains cas, entre son identité sexuelle présumée – femme ou homme – et son sexe biologique, si bien qu'elle en éprouve un inconfort psychologique, qui l'incite généralement, mais pas obligatoirement, à modifier l'apparence ou la constitution de son corps (p. ex. traitements hormonaux et chirurgicaux) afin que celui-ci soit conforme à l'identité qu'elle se reconnaît et qu'elle désire afficher au quotidien (transsexualité). On distingue parfois les personnes transsexuelles des personnes transgenres selon l'avancement de leur transition (processus de changement de l'expression de genre ou de sexe dans le respect de l'identité sexuelle ressentie) : de ce point de vue, tandis que les personnes transgenres ont entamé leur transition, les personnes transsexuelles l'ont complétée par des démarches d'ordre médical, social ou légal (Chambre de commerce gaie du Québec, 2014).

³ En anglais, on parle simplement de *gender identity* (équivalent d'identité sexuelle) et de *gender expression* (équivalent d'identité sexuée ou de genre et d'expression de genre). Certains textes en français vont semblablement parler d'identité de genre (plutôt que d'identité sexuelle) et d'expression de genre (plutôt que d'identité sexuée ou de genre) (p. ex. Chambre de commerce gaie du Québec, 2014). Quels que soient les termes employés, il importe avant tout de se fier aux définitions fournies pour bien saisir le propos des auteures et auteurs.

L'**orientation sexuelle**, quant à elle, se présente comme « un modèle relationnel comportant diverses dimensions : amoureuse, émotionnelle, sexuelle, identitaire, conjugale et parentale » (Demczuk & GRIS-Montréal, 2003 : 7), ce modèle étant principalement fondé sur l'attraction que l'on éprouve à l'endroit d'autrui selon son sexe, son genre et son identité sexuelle (Burdge, 2007 ; Demczuk & GRIS-Montréal, 2003).

Pour ce qui est des **comportements sexuels**, ils correspondent à des actions abstraites ou concrètes réalisées seules (p. ex. masturbation) ou avec autrui (p. ex. un ou plusieurs partenaires) et faisant appel à l'imagination (p. ex. fantasmes) ou au toucher manuel, oral ou corporel (p. ex. caresses avec les mains ou un godemiché, baisers, fellation, cunnilingus, pénétration vaginale ou anale, utilisations d'instruments variés pour éveiller des sentiments de plaisir ou de douleur, etc.), le tout dans le but de procurer du plaisir, de susciter de l'excitation sexuelle ou d'atteindre un orgasme (Rathus, Nevid, Fichner-Rathus, & Herold, 2010). Il importe de préciser que l'orientation sexuelle n'est pas déterminante des comportements sexuels adoptés (*Ibid.*).

Ces termes caractérisent des démarcations et dynamiques identitaires, relationnelles ou sexuelles nuancées, dont les enjeux socioculturels, économiques et politiques sont nombreux. Ce numéro thématique a précisément pour but d'élargir notre compréhension de quelques-uns de ces enjeux, toutes disciplines d'études confondues. Il comprend des réflexions sociologiques et anthropologiques d'ordre théorique, méthodologique, pratique ou délimitant une problématique donnée.

Contenu de ce numéro thématique

Tandis que nous aurions aimé faire étalage d'un plus grand éventail de thèmes d'actualité en matière de genre et de sexualité, et malgré notre volonté à collaborer avec les auteures et auteurs afin d'assurer une plus grande représentativité d'angles de recherche, nous avons conçu ce numéro en fonction des articles soumis, acceptés et retravaillés dans les délais prescrits. Par conséquent, de nombreux sujets faisant présentement l'objet d'affirmations, de contestations ou de négociations identitaires, politiques et académiques sont absents (p. ex. droits et réalités des personnes transsexuelles ou intersexuelles, bisexualité et pansexualité, asexualité, homoparentalité, minorités sexuelles et de genre ayant des incapacités, diversité ethnique et culturelle au sein de la communauté arc-en-ciel, vieillissement de la communauté arc-en-ciel, etc.). Nous nous en excusons et tenons à préciser qu'il ne s'agit pas là

d'une prise de position de notre part à l'endroit de ces sujets, mais simplement d'un concours de circonstances regrettable avec lequel nous sommes dans l'obligation de composer.

Au total, ce numéro spécial rassemble quatre articles traitant d'une composante ou d'une autre du genre ou de la sexualité. La notion de **pouvoir** en constitue le fil conducteur. Les articles se penchent tous sur l'expérience de sous-groupes et de sous-cultures en situation de vulnérabilité, induite par des stigmates sociaux ou des injustices structurelles qui tendent à leur retirer leur pouvoir, ainsi que sur les possibilités d'action des individus qui en font partie ou des praticiennes, praticiens, chercheuses ou chercheurs qui s'y intéressent. Bien qu'il soit explicitement question de diversité sexuelle dans trois articles, il importe de spécifier que ce numéro porte davantage sur le genre et la sexualité au sens large.

L'article d'**Aïssatou Cissé** ouvre le bal. Après un bref exposé théorique sur la pauvreté, Cissé se livre à une recension des écrits sur les rapports sociaux de sexe qui freinent l'amélioration des conditions de vie des femmes en Afrique subsaharienne. Cette recension est organisée selon cinq dimensions, à partir desquelles sont classés et analysés les textes étudiés : économique ; socioculturelle ; démographique ; politique ; et juridique.

L'Afrique subsaharienne constitue également la toile de fond du second article, dans lequel **Kévin Lavoie** documente l'approche de médiation en santé auprès des hommes gais au Sénégal, à partir de données recueillies lors d'un séjour professionnel de cinq mois réalisé à la Division de lutte contre le sida de l'Institut d'hygiène sociale de Dakar. En plus de brosser un tableau d'ensemble du contexte (p. ex. prévention du VIH, réalités et prise en charge médicale et psychosociale des homosexuels sénégalais), il effectue un retour sur son expérience de stage, dévoile sa méthodologie, expose son positionnement et détaille l'expérience de médiateurs de la santé, le tout afin de ressortir les apports, limites et enjeux de cette approche novatrice.

Pour leur part, **Jessica Caruso, Martin Blais et Joanne Otis** ont mené une étude ethnométhodologique auprès d'une autre sous-culture marginalisée : la sous-culture BDSM. Au terme d'une recension des écrits permettant au lectorat de se familiariser avec la terminologie et les codes relatifs à cette sous-culture, suivie d'un aperçu du devis méthodologique employé, les chercheuses et chercheur décrivent les scénarios sexuels culturels et interpersonnels ainsi que les codes qui se

manifestent dans les soirées BDSM de la grande région de Montréal. Des protocoles ont été identifiés et regroupés en sept catégories : socialisation et intégration des néophytes ; propriété et jouissance ; sécurité ; sexualité ; langage ; postures ; et vêtements. Les fonctions, les niveaux et l'application paradigmatique ou postparadigmatique des protocoles sont ensuite examinés.

Anne-Sophie Ruest-Paquette, quant à elle, propose un argumentaire favorable au recours à la méthodologie narrative dans le cadre de projets de recherche menés auprès d'adultes ayant éprouvé du harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école, et ce, en vue d'examiner les répercussions du harcèlement en question. Une attention particulière est accordée aux spécificités conceptuelles, épistémologiques et éthiques de la problématique et de la méthodologie présentées, le tout dans le but de démontrer la cohérence et la pertinence de leur jumelage.

Un article et un compte-rendu hors thèmes ont également été inclus dans ce numéro spécial. Bien qu'ils ne concernent pas directement le genre, ni et la sexualité, ils y sont intimement liés en ce qu'ils font état des dispositifs de pouvoir dans les domaines de la gouvernamentalité et de la médecine, et ce, tels que dénoncés par Michel Foucault. Comme nous l'avons soulevé plus haut, ce philosophe français a contribué à l'avancement des savoirs sur le traitement socioculturel, politique et historique de la sexualité. Ces questions étaient pour lui notamment liées à l'émergence d'un biopouvoir qui agit, directement ou indirectement, comme un étau sur la vie et sur les corps et, partant, qui restreint les possibilités d'action de chacune et chacun.

Dans son article, **Charles Guay-Boutet** effectue un retour sur le discours de Foucault en matière d'économie politique depuis ses ouvrages *Les mots et les choses* (1966) et *Surveiller et punir* (1975) jusqu'aux cours *Sécurité, territoire, population* et *Naissance de la biopolitique*, donnés respectivement en 1977-1978 et 1978-1979 au Collège de France. L'auteur analyse le rôle joué par le problème économique dans la succession historique des modes de gouvernamentalité, en montrant une progression dans l'argument de Foucault, soit que la diffusion des raisonnements économiques dans les pratiques de gouvernamentalité vienne à confondre celle-ci avec la gouvernance économique elle-même. Il appuie son argumentation sur trois figures de la gouvernamentalité : la Raison d'État ; la critique physocratique-libérale ; et le néolibéralisme.

Enfin, **Christophe Tremblay** nous offre un compte-rendu de l'ouvrage *Naissance de la clinique* de Foucault, dans lequel ce dernier s'efforce de montrer que la conception moderne de la pathologie est socialement construite, relativisant ainsi le pouvoir médical. Dans son compte-rendu, Tremblay présente les trois modes de conceptualisation de la maladie identifiés par Foucault durant la période s'échelonnant entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle : la médecine des espèces; la médecine des épidémies; la médecine clinique et de l'anatomie pathologique.

Conclusion

En tout et pour tout, ce numéro examine quelques enjeux contemporains ayant trait au genre et à la sexualité. La distribution inéquitable du pouvoir, ses retombées et les possibilités d'action des points de vue individuel, social, professionnel et scientifique agissent comme *leitmotiv* d'un article à l'autre. La diversité des sous-groupes et sous-cultures ayant suscité l'intérêt des jeunes chercheuses et chercheurs ici publiés, tout comme la pluralité des méthodes employées et des objectifs visés, rendent compte de la multiplicité des angles de recherche pouvant être exploités lorsqu'il est question de genre ou de sexualité humaine. Nous espérons, par ce numéro thématique, contribuer à l'avancement des savoirs dans ces domaines.

Anne-Sophie Ruest-Paquette
anne-sophie.ruest-paquette.1@ulaval.ca

Candidate au doctorat en cotutelle
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa
École de service social, Université Laval

Bibliographie

- Agence de la santé publique du Canada (2011). *Questions & réponses : L'identité sexuelle à l'école*, Ottawa : Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 22 p.
- BOZON, Michel (1999). « Les significations sociales des actes sexuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 128, pp. 3-23.
- BOZON, Michel (2001). « Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité », *Sociétés contemporaines*, n^o 41-42, pp. 11-40.
- BURDGE, Barb J. (2007). « Bending gender, ending gender : Theoretical foundations for social work practice with the transgender community », *Social Work*, vol. 52, n^o 3, pp. 243-250.
- CHAMBERLAND, Lyne (2011). *La transphobie en milieu scolaire au Québec*, rapport de recherche, Montréal : Université du Québec à Montréal, 39 p.
- Chambre de commerce gaie du Québec (2014), *Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail*, récupéré en août 2015 au <http://cclgbtq.ca/wp-content/uploads/2015/02/Lexique-LGBT.pdf>
- DAFFLON NOVELLE, Anne (2006). « Identité sexuée : construction et production », pp. 9-26, dans Anne DAFFLON NOVELLE, *Filles-garçons. Socialisation différenciée?*, France : Presses universitaires de Grenoble, 399 p.
- DEMCZUK, Irène, & GRIS-Montréal (2003). *Démystifier l'homosexualité, ça commence à l'école*, guide pédagogique, Montréal : GRIS-Montréal, 120 p.
- FOUCAULT, Michel (1978/1990). « We "Other Victorians" », pp. 1-14, « The Repressive Hypothesis », pp. 15-50, « Method », pp. 92-102, in Michel FOUCAULT, *The History of Sexuality: An Introduction (Volume 1)* (3rd ed., Robert HURLEY, trans.), New York & Toronto : Vintage Books Edition (Random House), 168 p.

- MATHIEU, Nicole-Claude (1991). « Identité sexuelle/sexuée/de sexe? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre », pp. 227-266, dans Nicole-Claude MATHIEU, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies de sexe*, Paris : Côté-femmes éditions, 291 p.
- MCPHAIL, Beverly A. (2004). « Questioning gender and sexuality binaries », *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, vol. 17, n° 1, pp. 3-21.
- PAECHTER, Carrie (2006). « Masculine femininities/feminine masculinities: Power, identities and gender », *Gender and Education*, vol. 18, n° 3, pp. 253-263.
- RATHUS, Spencer A., NEVID, Jeffrey S., FICHNER-RATHUS, Louis, & HEROLD, Edward S. (2001). *Human Sexuality in a World of Diversity* (3rd Canadian ed.), Toronto : Pearson Education Canada, 560 p.

Inégalités de genre et pauvreté des femmes en Afrique subsaharienne

Aïssatou Cissé

Les femmes, bien que vivant dans un même espace que les hommes, subissent encore des inégalités persistantes malgré les luttes menées depuis plus d'un siècle pour obtenir des droits et améliorer leurs conditions de vie et de travail. Sur tous les plans, que ça soit les questions liées au libre accès à la santé, à l'éducation, à la politique, à la culture, au travail domestique, au sexe et à la religion, les femmes occupent une place secondaire dans la société et sont plus qu'hier, exposées à la surexploitation économique, à la relégation sociale, politique, juridique, à la pauvreté, etc.

La féminisation de la pauvreté et le poids qu'elle fait peser en permanence sur le statut des femmes sont désormais reconnus comme des préoccupations majeures dans les programmes de développement de tous les pays (FNUAP, 2011). Plusieurs d'entre eux sont centrés sur des stratégies qui proposent des solutions pratiques centrées autour d'activités génératrices de revenus et d'emplois productifs ou sur l'apprentissage de compétences visant à diminuer l'inégalité entre les sexes et permettant aux femmes pauvres d'acquérir plus de responsabilités en faveur de l'amélioration de leur situation (Sagno *et al.*, 2005). Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question de la pauvreté. Certains l'ont analysé dans sa dimension monétaire, d'autres ont relativisé cette dimension en prenant en compte d'autres facteurs non monétaires comme les disparités et privations persistantes entre sexe ou groupe social homme- femme se traduisant par les restrictions dans tous les secteurs de la vie en société.

Selon Boudon *et al.*, (2005), les pauvres sont ceux pour lesquels le niveau de revenu, de consommation ou au sens le plus large, de richesse est inférieur à un certain seuil. Dans le même sens, Garnier et Capul (2002) expliquent qu'être pauvre, c'est être dans l'incapacité de satisfaire certains besoins essentiels, particulièrement, alimentation, habillement, logement, santé, etc. Cette approche utilisée par les économistes a été contestée notamment par Labbens (1978), Boserup (1983) et Fahmy (1992) qui soutiennent que l'argent et le revenu sont des signes qu'il ne faut pas toujours prendre pour la réalité, car ils peuvent subirent des fluctuations périodiques et temporaires qui n'affectent presque pas, la position qu'une personne occupe, le pouvoir qu'elle détient ou acquiert au sein de la société. De même, selon ces auteurs, pour être pauvre, il faut à la fois manquer de fortune et d'occupation rémunératrice (classe), de force sociale (pouvoir) et de respectabilité (statut). Cette réflexion adopte une conception relative de la pauvreté qui selon Paugam (2005) est celle sur laquelle la plupart des travaux récents sur la pauvreté sont fondés sachant qu'il est difficile, voire impossible, d'établir un seuil absolu de façon définitive. Soutenant ce point de vue, Paugam distingue trois approches pour mesurer la pauvreté. La première, la plus répandue, est l'approche monétaire qui tient compte de l'ensemble des revenus du ménage et cherche à définir le seuil le plus adapté. La deuxième, est l'approche subjective qui prend en compte l'opinion de la personne enquêtée sur sa propre situation financière et son bien-être. La troisième enfin, celle qui fait référence aux

conditions de vie, concerne, non seulement le manque de tel ou tel bien matériel élémentaire qui permet de définir la catégorie des pauvres, mais aussi, le cumul des handicaps qui constituent les facteurs non monétaires qui rendent un individu ou un groupe d'individus vulnérable face à la pauvreté.

Passer de la notion de manque d'argent ou de biens à la notion d'absence de pouvoir - ou d'impossibilité d'en acquérir - constitue déjà en soi une étape considérable dans la réflexion qui ouvre en effet sur la question de l'infériorité sociale. Ce débat a été relancé ces dernières années par la proposition d'Amartya Sen (1995) selon laquelle, il faut appréhender la pauvreté non pas à partir des niveaux de consommation et de revenu, mais à partir des capacités (*capabilities*) des individus à y avoir accès. D'après lui, la pauvreté se saisit mieux par la « pénurie de capacités », c'est-à-dire l'impossibilité des individus de choisir ce qui leur semble bon pour eux-mêmes, que par le manque de satisfaction des besoins fondamentaux.

Cet article tente d'expliquer la pauvreté des femmes à partir des inégalités auxquelles elles se heurtent au quotidien et qui pourraient entraver l'amélioration de leur situation sociale et économique. Notre démarche a consisté en une recension des écrits afin de regrouper et d'analyser les différentes interprétations. La sélection a concerné tous les documents (ouvrages généraux, articles, rapports d'études) portant sur la pauvreté et les rapports sociaux de sexe qui freinent l'amélioration des conditions de vie des femmes en Afrique subsaharienne. Nous avons identifié certaines dimensions sur lesquelles nous nous appesantirons pour exposer les inégalités entre homme et femme dans les sociétés de l'Afrique subsaharienne qui se traduisent par des restrictions sur les femmes, les relèguent au second plan et les exposent à la pauvreté. Les dimensions économique, socioculturelle, démographique, politique et juridique sont celles qui nous serviront de base dans cet article. Ces dimensions résument les différentes interprétations de la documentation consultée et semblent fournir des informations nécessaires à l'explication de la pauvreté des femmes dans cette région d'Afrique.

1. La dimension économique

Les femmes de l'Afrique subsaharienne de par leur dynamisme constituent les moteurs de la société et l'espoir pour tout

développement parce qu'elles sont au centre de toutes les activités socioéconomiques même si cette position centrale ne favorise pas l'amélioration de leur situation économique à cause des règles sociales (la primauté de l'homme sur la femme dans l'accès à la terre, au crédit, à l'éducation, et dans la prise de décisions même celles qui les concernent directement). Ces restrictions entretenues par le patriarcat, peuvent limiter le niveau de revenu des femmes, leur consommation (Locoh *et al.*, 2007) et les rendre incapables de satisfaire certain de leurs besoins essentiels (alimentation, habillement, logement, santé, etc.) ou de s'épanouir au sein de leur société (Garnier et Capul, 2002). Rappelons que le patriarcat est un système social synonyme de domination des hommes sur les femmes dans lequel les femmes sont dominées par les hommes et ne peuvent s'épanouir en dehors de la tutelle masculine (Delphy, 2001). Les principes de fonctionnement de ce système exigent que les femmes obtiennent le consensus ou l'approbation des hommes, notamment leur époux qui constitue la clé de leur paradis pour entreprendre toutes activités non ménagères (Barry, 2006). Dans les sociétés où cette formation sociale est dominante, les femmes exercent souvent des activités précaires dans la transformation agroalimentaire et le commerce de détail, qui ne dégagent le plus souvent que de "microprofits", et cela en dépit des multiples activités lucratives qu'elles exercent à la fois (Barry, 2006). Les revenus générés par ces activités sont rarement destinés à la satisfaction des besoins des femmes elles-mêmes, mais à la satisfaction des besoins imminents de leur ménage, leurs enfants ou de leur famille élargie (père, mère, oncle, tante, etc.). C'est pourquoi en plus de l'élaboration des documents de stratégie de lutte contre la pauvreté, les gouvernements des pays de cette zone de l'Afrique ont mis en place une politique de décentralisation¹ favorisant ainsi l'établissement des organisations non gouvernementales (ONG), micros finances (Pride finance, crédit rural, mutuel, caisse populaire d'épargne, etc.). Cependant, l'avènement de ces ONG et microfinances généralement destinés aux femmes n'a pas favorisé l'autonomisation des femmes susceptible d'améliorer leur situation (MASPFE, 2011). Autrement dit, la "féminisation de la pauvreté" motive un ensemble de

¹ Concerne les mesures qui consistent à transférer les attributions (pouvoir et responsabilités) du centre aux périphéries ou les autres villes d'une localité. Cette politique permet de diminuer la dépendance organisationnelle des instances transférées à l'instance centrale (Sagno *et al.*, 2005).

projets visant à l'*empowerment*² des femmes du Sud notamment à travers une vaste campagne d'attribution de "*microcrédits*" et leur "*inclusion*" dans les politiques publiques grâce au *mainstreaming*³. Cependant, après plusieurs années d'application de ces nouvelles stratégies, il apparaît que la situation matérielle des femmes ne s'est pas améliorée Falquet (2003). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait pour les ONG, les femmes qui sont les cibles directes ne sont pas associées à la prise de décision. Pour les micros finances, les sont habituées à gérer le système d'épargne traditionnel social sous forme de tontine et sans intérêt, puis elles se retrouvent face à des remboursements avec des taux d'intérêt souvent plus élevés que le taux du marché et engendre une forte angoisse dans le remboursement de la dette. Situation qui alourdit les charges morales et matérielles multiples qui pèsent sur les femmes et influent sur leurs conditions de vie. Bien que l'octroi des crédits soit assorti de l'obligation d'un encadrement collectif, il obéit à une attribution individuelle (Poulet, 2000 :70) et étant donné que les femmes ont la charge de combler certains besoins de leur ménage et celui de leur parent, elles se retrouvent parfois très endettées et comme le souligne (Falquet, 2003 : 68) « *S'endetter, avant éventuellement de s'enrichir, c'est s'appauvrir* »

2. Contexte socioculturel

Pour l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (2002), l'organisation sociale peut constituer un frein à la lutte contre la pauvreté des femmes. Les stéréotypes qui se traduisent par des considérations selon lesquelles les filles constituent des membres provisoires, qui coûtent cher et ne participent cependant pas au culte des ancêtres ou à la religion dominante impliquent que les parents investissent plus dans la formation ou l'éducation des garçons (FNUAP, 2011). Les filles doivent apprendre les travaux ménagers pour être de bonnes épouses dans leur foyer. Cette idée enseignée aux femmes à bas âge, les préparent aux travaux domestiques, gratuits, invisibles et non

² *L'empowerment* renvoie au « pouvoir-capacité » qui devrait permettre aux femmes un meilleur contrôle sur les ressources matérielles et non-matérielles, tout en élevant leur "estime d'elles-mêmes" (Moser, 1989).

³ *Mainstreaming* signifie l'intégration au courant principal doit intervenir à toutes les étapes des projets, depuis leur conception jusqu'à leur évaluation, en passant bien entendu par leur réalisation ». De façon globale, c'est une stratégie qui vise à prendre en compte la dimension genre dans les politiques publiques en vue de promouvoir et de renforcer l'égalité entre les hommes (AIF, 2002)

comptabilisés lorsqu'on parle de la richesse et de la production des pays (Locoh *et al.*, 2007).

Un tel système met en cause toute l'organisation sociale ainsi que les programmes de développement qui peuvent paradoxalement appauvrir certaines populations vulnérables, notamment les femmes (AIF, 2002 : 35). Pourtant, du point de vue empirique, il apparaît clairement qu'il existe une interrelation entre la pauvreté et l'éducation, repérée sous le vocable « niveau d'instruction ». Pour bien des gouvernements, l'instruction des femmes participe non seulement à la réduction de la pauvreté, mais permet de promouvoir l'espacement des naissances et l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant (FNUAP, cité par *dvv international*, 2011). C'est en ce sens que la Banque Mondiale (1996) a considéré l'éducation des femmes comme l'investissement par excellence le plus déterminant que l'on puisse faire pour tout développement durable. Toute amélioration des conditions de vie des femmes doit nécessairement passer par l'apprentissage tout au long de la vie à travers la promotion de l'éducation des adultes et la formation professionnelle non formelle qui constituent des vecteurs puissants pour l'autonomisation des femmes. Les données ont montré que les femmes n'ayant aucune notion en écriture, calcul et/ou lecture et n'ayant aucune source de revenus sont les plus touchées par la pauvreté (UIL-Unesco, 2011 ; *dvv international*, 2011)⁴

La plupart des femmes d'Afrique subsaharienne réalisent un travail non rémunéré à la maison, élèvent les enfants et gèrent le foyer. Il y a eu d'énormes efforts pour valoriser les travaux réalisés par les femmes dans les ménages, les progrès sont visibles par endroits, mais les activités de femmes viennent souvent après celles des hommes. C'est pourquoi, dès qu'une femme décide de quitter un partenaire violent, elle court le risque de tomber dans la pauvreté (Conseil National du bien-être social, 1990). Le changement d'état matrimonial vers les catégories « séparée », « divorcée » ou « veuve » peut exposer une femme et ses enfants dans le rang des pauvres. Dans la plupart des pays, le revenu du mari est le principal pour la survie du ménage. Le revenu des femmes n'est que complémentaire. Donc, quel que soit le revenu des femmes, les règles socioculturelles reconnaissent que le revenu de leur mari est celui qui importe pour se protéger contre la pauvreté. Lorsque cette protection fait défaut, soit parce que le mari ne gagne pas assez, soit

⁴ *dvv international*, 2011, Document projet pour la phase triennale 2011-2013, Bonn, Allemagne

parce que le mariage s'est désintégré ou encore parce que le mari est décédé, la femme qui a consacré une bonne partie de sa vie à élever les enfants peut facilement se retrouver dans la pauvreté (Locoh *et al.*, 2007). Les femmes qui changent de situation matrimoniale se retrouvent face à des charges qui impliquent plus d'entreprenariat pour subvenir à tous les besoins. Par exemple, une femme qui divorce est souvent amenée à prendre ses enfants en charge, leur frais de scolarité, de soins de santé, de subsistance. Cette situation contribue à l'appauvrissement des femmes qui avant de changer bénéficiait de l'assistance du mari bien que son apport à l'équilibre était important, mais invisible (CEDEF, 2012).

Pour le Secrétariat général des Nations unies (1999), en Afrique, les femmes sont largement majoritaires dans le monde agricole et contribuent à plus de quatre-vingts pour cent de la production alimentaire, pourtant elles reçoivent moins de dix pour cent des crédits accordés à la petite agriculture. Pour cet organisme, partout où règne le système du patriarcat⁵ ou masculinisé, les femmes-chefs de ménages ayant perdu leur époux et n'ayant pas de soutien masculin sont surreprésentées parmi les ménages pauvres avec la triple obligation de gagner leur vie, d'élever les enfants et de gérer le foyer. Les ménages dirigés par des femmes tendent à être pauvres de façon disproportionnée, et cette disproportion semble s'aggraver, surtout dans les grands centres urbains (CEDEF⁶, 2012). L'accès inégal à la propriété des terres (code civil, droit matrimonial, lois coutumières, règles tribales) fait que les femmes africaines n'ont pas les mêmes privilèges que les hommes. Souvent, les décisions sont prises par les chefs de clan ou de village et les femmes en sont exclues, bien que leur contribution à la richesse du groupe soit importante (AIF, 2002). Cette mise à l'écart ou marginalisation se manifeste souvent par un cumul de handicaps dans divers domaines de la vie sociale : problèmes alimentaires, sanitaires, scolaires, d'hébergement, d'insertion professionnelle, etc., qui n'étaient pas présents dans la société traditionnelle, parce que chaque membre de

⁵ L'autorité ne revient qu'au père qu'il soit biologique ou non, socialement, ce qui importe dans ce système est le lignage, le droit du sang. Les valeurs sont partagées entre masculin et féminin, puis hiérarchisées, mais la domination masculine est très présente.

⁶ Convention pour l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes

la famille jouissait du soutien de tous et du respect, ce que lui conférerait son statut (MASPFE⁷, 2003 ; Labbens, 1970)

L'examen des définitions de la pauvreté dans les Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP)⁸ de la Guinée, du Niger et du Burkina Faso montre des similitudes dans l'analyse de la pauvreté des femmes. Il ressort des disparités importantes au détriment des femmes en dépit de l'affirmation de l'égalité entre l'homme et la femme devant la loi et de la définition des objectifs du millénaire majoritairement axé sur l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes. En réalité, les DSRP ne prennent toujours en compte les différences de revenus entre les hommes et les femmes et de pouvoir ainsi que les besoins spécifiques des femmes (à diplôme égal, le salaire des femmes est plus bas que celui des hommes et les postes de responsabilité sont souvent occupés par les hommes). En matière d'éducation, les disparités restent frappantes dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les garçons sont prioritaires quand il s'agit de la scolarisation et les filles sont prioritaires dans l'apprentissage des tâches domestiques et activités artisanales ce qui explique l'écart entre le taux de filles/femmes sur le marché du travail privé et public (Ministère du plan et de la Coopération⁹, 2012).

3. Croissance démographique

La Banque mondiale (1996) estime qu'en 1988, le quart environ des indigents absolus (les personnes très pauvres) du monde en développement vivait dans des zones urbaines. En 2000, cette proportion a grimpé à 50 %. Plusieurs facteurs dont les programmes d'ajustement structurel, les crises économiques et la migration massive de la campagne à la ville ont contribué à l'augmentation du nombre des citoyens pauvres, en particulier les femmes, depuis les années 1980.

D'après le Fonds des Nations pour la Population (FNUAP, 2011 : 55), réduire la pauvreté dans un contexte économique de plus en plus

⁷ Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance, créé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action élaboré à la suite de la conférence de Beijing.

⁸ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaboré par tous les États membres tenant en compte les douze domaines critiques devant faire l'objet d'intervention.

⁹ Ministère chargé du suivi de la mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté. Celui que nous avons exploité dans le cadre de cet essai, est la troisième version qui a été rédigée suite à l'évaluation du DSRP 2.

difficile avec une croissance accélérée de la population constitue un défi pour la grande majorité des pays d'Afrique. En effet, même si des progrès ont été réalisés, les pays africains continuent à faire face à des problèmes qui entravent le développement durable et surtout une augmentation de l'incidence de la pauvreté des femmes dans plusieurs pays. Le taux de croissance rapide de la population (5,5% en 2014) est un facteur de pression sur les infrastructures sociales de base que sont entre autres, les écoles et les centres de santé où les besoins restent toujours insatisfaits en dépit des programmes mis en œuvre pour les satisfaire (BM, 2015). À cela s'ajoute la faible espérance de vie à la naissance (43 à 57 ans), conséquence d'une forte mortalité surtout des époux. La Banque mondiale rappelle que la durée de vie des femmes est en moyenne, supérieure à celle des hommes (entre 54 et 60 ans chez les femmes et 47 à 57 ans chez les hommes. La durée de vie des hommes étant plus courte que celle des femmes, une fois que le pourvoyeur principal du ménage, la situation socioéconomique du ménage, principale de la femme change en raison des charges auxquelles elle doit faire face. Comme signalé plus haut, la faible espérance de vie

L'habitat est un secteur transversal ayant un impact sur toutes les autres sphères de la vie économique et sociale. La pénurie de logements sécuritaires et à prix abordable est l'une des manifestations de la pauvreté qui pèse lourd sur les ménages dont la charge repose sur les femmes (Khosla, 2000). La question de transversalité de l'habitat renvoie à la multiplicité des acteurs, à la complexité des problèmes et à des enjeux multiples. La question de l'habitat surtout pour les ménages dirigés par une femme est une problématique très présente dans la lutte contre la pauvreté des femmes. Les revenus des activités économiques des femmes sont souvent destinés à la subsistance et à la satisfaction des besoins immédiats, une femme qui se retrouve face au paiement du loyer fait face à une charge de plus qui influe sur sa situation économique. Une étude menée par l'ONU en 2011 a révélé que les habitations induisent par l'accroissement rapide de la population, le manque de moyen pour se loger et d'assurer son bien-être constituent l'une des raisons pour lesquelles les bidonvilles deviennent de plus en plus nombreuses en Afrique subsaharienne, et les habitants sont pour la plupart des femmes, des enfants et des jeunes (BM, 2015). À cet égard, il est important de tenir compte de la corrélation entre l'habitat et la pauvreté, car les deux vont de pair et l'impact de l'un sur l'autre oblige à

prendre des mesures dimensionnelles¹⁰ qui embrassent tous les aspects de la vie des populations en général et en particulier celle des femmes et des enfants qui sont les couches les plus vulnérables (FNUAP, 2011)

4. Accès à l'emploi et aux postes de responsabilité

Les femmes ont contribué par leur travail à l'équilibre de leur société, et cela tant par leurs fonctions de productrices de biens et services que par le rôle qu'elles assument dans la reproduction de l'espèce. Toutefois cette double fonction est loin d'être reconnue, et encore moins rétribuée à sa juste valeur. Intégrées au marché du travail, les femmes n'ont pas ce qu'il est convenu d'appeler une carrière, mais de simples emplois qui n'offrent que peu ou pas de possibilités d'avancement (CEDEF, 2012 ; Fahmy, 1992).

De façon plus spécifique, les données actuelles du Comité pour la prise en compte de la convention pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (CEDEF) et l'évaluation de différents documents de stratégies de lutte contre la pauvreté indiquent que les femmes africaines sont sous-représentées dans les postes-clés de prise de décisions dans l'enseignement supérieur (recteur d'université, doyen de faculté, etc.), aux postes de gestion de l'économie (ministères des Finances), dans les banques ainsi qu'au niveau des postes les plus élevés du pouvoir législatif et exécutif (présidente, vice-présidente, première ministre). Elles sont quasi inexistantes au niveau des grades les plus élevés de l'armée, dans les organisations de maintien de la paix, mais aussi au niveau de la résolution des conflits. Les femmes sont écartées des postes politiques de niveau supérieur où les lois sur l'affectation des ressources et la préservation des droits humains sont généralement formulées et adoptées. Pourtant, elles ont de tout temps apporté une contribution dans les domaines de la vie économique et sociale, mais aussi politique (MASPFE, 2003). Sur le plan économique, les femmes sont au cœur de toutes les activités de création des biens artisanaux, leur commercialisation ainsi que le commerce d'autres produits de subsistance pour soutenir leur époux. Sur le plan politique, les femmes ont été pour la plupart les pionnières dans la lutte de libération des pays africains, elles ont souvent servis de mobilisatrice et dénonciatrice pour

¹⁰ Concernent l'ensemble des mesures qui doivent prendre en compte les dimensions monétaires (revenu, situation économique, bien-être) et les dimensions non monétaires (privation, faible accès aux ressources, manque d'opportunités et de liberté). La pauvreté étant multidimensionnelle, pour l'analyser ou pour la lutter il est important que les mesures à prendre dépassent les seules considérations monétaires.

aboutir au changement. Quant au plan social, les femmes constituent le maillon de la vie sociale, elles ont le sens de la réconciliation. Cependant, leur participation économique, sociale, politique reste encore invisible même avec l'adoption et l'élaboration des conventions en faveur de l'égalité et de la reconnaissance de leurs efforts que même titre que les hommes (CEDEF, 2010 ; CONAG-DCF, 2011).

5. Manque de cadre légal de promotion et de protection des droits des femmes

Pour Coulibaly citée par Clerc (2012), malgré la mise en place de six coalitions¹¹ pour les droits et citoyenneté et les engagements pris par ces États¹², en faveur de l'égalité par la ratification des textes juridiques tels que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF¹³) en 1979, les femmes ne jouissent toujours pas des mêmes droits ou des mêmes opportunités que les hommes. Que ce soit dans les sphères économiques ou politiques, les inégalités de genre demeurent criantes. Dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne surtout ceux de l'ouest, la présence des femmes aux postes de décisions au niveau du législatif, du nominatif et judiciaire reste très faible. Au Bénin, il n'y a que 9 femmes sur 83 au parlement, 4 femmes sur 52 en Gambie, 14 femmes sur 113 au Niger et 18 sur 223 en Côte d'Ivoire. Les femmes sont encore très peu présentes dans les postes ministériels. On dénombre 3 femmes ministres sur 24 au Bénin, 5 sur 31 au Mali, 9 sur 35 au Sénégal, 6 sur 43 en Guinée, 6 sur 31 au Niger et 3 sur 29 au Burkina Faso. Au niveau du pouvoir judiciaire, seule 1 femme est chef de juridiction sur 8 au Bénin, 4 sur 8 en Gambie, 2 sur 27 au Mali et 3 sur 41 en Guinée (Coulibaly et Camiré, 2013).

Par ailleurs, le rapport sectoriel *Femme et Pouvoir* de la Banque Mondiale (2002) et celui de la (CONAG-DCF, 2010), explique que dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le grand problème demeure la juxtaposition des trois niveaux du pouvoir : le pouvoir coutumier

¹¹ La Coordination nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG/DCF), la Coordination des ONG et associations féminines du Niger (CONGAFEN), le Groupe pivot /Droits et Citoyenneté des femmes du Mali (GP/DCF Mali), la Coordination des associations féminines du Mali (CAFO), la Coalition burkinabè pour les droits des femmes (CBDF), et le Réseau Siggil Jigéen /Sénégal

¹² Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry, Sénégal : pays d'intervention de CECI/EUMC (Centre d'Étude et de Coopération Internationale et l'Entraide Universitaire Mondiale (Canada) dans le volet au EFH (Égalité de droits entre Femmes et Hommes).

¹³ Convention signée pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

exercé par les doyens, chefs de villages et les chefs de famille; le pouvoir administratif ou positif exercé par les autorités nationales et locales et enfin le pouvoir religieux entretenu par les imams, prêtres ou pasteurs qui s'imbriquent et s'exercent en défaveur des femmes. Cette analyse rejoint celle de la plupart des documents exploités dans ce travail. Elle rappelle que le pouvoir administratif qui garantit les mêmes droits à tous souffre d'applicabilité sous l'effet des deux autres formes de pouvoir (coutumier et religieux) dont les règles influent considérablement sur la mise en œuvre des modifications apportées dans les documents légaux suite aux recommandations du bureau de CEDEF en Guinée. Ce sont des considérations sociales, culturelles et parfois financières, qui font que la justice est rarement saisie par les femmes en cas de violations à leur égard. Les femmes, quel que soit leur niveau d'instruction, subissent une très forte pression de la famille, du mari, de l'entourage, des leaders religieux et coutumiers. Ce qui fait que, généralement, elles n'engagent pas de procédure judiciaire. Si elles parviennent à le faire, cette même pression les forcera à changer d'avis. (CONAG-DCF, 2010). Enfin, le manque de cadre légal pour garantir aux femmes leurs droits fondamentaux, pourrait engendrer le manque de protection juridique qui pourtant est une condition essentielle à leur mobilité économique et leur épanouissement socioéconomique. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne qui ont ratifié la convention pour éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, certains articles des constitutions ont été revus, mais il existe encore quelques articles discriminatoires à revoir tels que ceux sur la réglementation des affaires, les lois sur la famille et l'héritage, sur le mariage, le marché du travail et sur les droits fonciers qui pourtant ont une incidence sur la prise de décision économique et l'autonomisation des femmes (CEDEF, 2012, CONAG-DCF, 2011).

En somme, la question de l'argent n'est pas toujours le principal obstacle pour que les femmes puissent travailler et obtenir des revenus. Réduire toutes les difficultés des femmes à des problèmes purement monétaires est donc un raccourci trompeur (Roberts, 2001 :15). Pour cet auteur, le principal goulot d'étranglement pour les petites entreprises des femmes d'Afrique est constitué par les règles sociales qui les empêchent d'avoir accès à une main d'œuvre suffisante. C'est en ce sens que Rychmans, (1995) et Braig, (2000) ont écrit que l'analyse des rapports sociaux ne doit plus porter que sur des systèmes de redistribution monétaires, mais sur des valeurs comme l'accès à la terre, le patrimoine, la descendance, ou encore la hiérarchie et la loyauté à

l'égard du « groupe femme » qui dans les relations de réciprocité, dans les droits et devoirs mutuels subit la plupart du temps des restrictions d'ordre sexuel ou stéréotypé.

Abondant dans le même sens, Sen (2000) ajoute que la pauvreté se laisse mieux saisir par la « pénurie de capacités », c'est-à-dire l'impossibilité des individus de choisir ce qui leur semble bon pour eux-mêmes, que par le manque de satisfaction des besoins fondamentaux. Sen (2000), déduit ainsi que ce qu'il faut distribuer en priorité et de façon équitable, ce ne sont pas seulement les revenus, mais les capacités à développer des réalisations et la considération de ces réalisations afin que chacun puisse mener une vie digne et sensée.

Bibliographie

- AIF, (2002). *Égalité des sexes et développement : concepts et terminologie*, Paris.
- Banque Mondiale, (1996). *Comment accroître la contribution des femmes au développement économique*, Washington.
- BARRY, A. A. *et al.*, (2006). *Étude situationnelle sur la famille en Guinée*. Conakry, Observatoire de l'Université de Sonfonia.
- Banque Mondiale, (2015). *Afrique d'ensemble*, Washington, NW
- BOSERUP, S. (1983). *Les femmes face au développement économique*. Paris, PUF.
- BOUDON, R. *et al.*, (2005). *Dictionnaire de Sociologie*. France, Bussière.
- BRAIG, M. (2000). *Les intérêts des femmes dans la théorie et la politique de développement*. Franckfort, DSE
- CAPUL, J. Y. *et* Garnier, O. (2002). *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*. Italie, Tipografica Varese.
- CAPUL, J-Y *et* Garnier, O. (2002). *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Hatier.
- CLERC, S., (2012). *Femmes africaines unies, droits devant, développement social, ce que veulent les femmes*, Québec : Comité d'orientation éditoriale du journal.
- COULIBALY, M *et* Camiré, L., (2013). *Constats et leçons apprises de l'élaboration du Protocole régional pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable en Afrique de l'Ouest*, CECI/Uniterra.
- DELPHY, C. (2001). *L'ennemi principal 2. Penser le genre : problèmes et résistances*. Paris. Éditions Syllepse.
- dvv international*, (2011). *Document projet pour la phase triennale 2011-2013*, Bamako.
- FAHMY, P., (1992). *Femmes entre vie et carrière, le difficile équilibre*, Cap-Saint-Ignace : Presses des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
- FALQUET, J., (2003). *"Femmes, Féminisme et développement" : une analyse critique des politiques des institutions internationales*, Paris, Karthala.

- FNUAP, (2011). Etude sur la population en Guinée : situation actuelle et défis futurs, Conakry
- KHOSLA, A., (2000). Les femmes et les milieux urbains, conseil national canadien de développement social, Québec.
- LABBENS, J. (1978). Sociologie de la pauvreté. Le tiers monde et le quart monde. Paris, Gallimards
- LOCOH, T. *et al.*, (2007). Genre et société en Afrique. Implication pour le développement. Paris, INED
- MASPFE, (2003), Bulletin sur l'élimination de la pauvreté, Conakry, Direction de la promotion féminine.
- Ministère du plan et de la coopération, (2011). Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : DSRP III, Conakry.
- MOSER, C., (1989) "Gender planning in the Third World: meeting practical and strategic gender needs". World development, Vol. 17, N°11M.
- PAUGAM, S. (2005). Les formes élémentaires de la pauvreté, le lien social. Paris, PUF.
- POULLET, P., (2000). « La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes...». Chronique Féministe, « Féminismes et développement », n°71/72, février/mai. Bruxelles. pp. 60-66
- ROBERTS, P., (2001). « L'accès des femmes rurales à la main-d'œuvre en Afrique de l'Ouest ». Cahiers Genre et Développement, "genre et économie, un premier éclairage", n° 2, Paris.
- RYCHMANS, H. (1995) « L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines », Recherches féministes, vol. 8, no.1, Québec, PUL
- SAGNO, N. *et al.*, (2005). Évaluation de la stratégie de développement socioéconomique " Guinée vision 2010", Conakry.
- SEN, A. (1992). Inequality re-examined, Oxford : Clarendon Press, trad. de Paul Chemla, repenser l'inégalité. Paris : Seuil.
- UIL UNESCO, (2011). Rapport de la conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), Hambourg.

***VIH/sida, homosexualité et innovations sociales en
matière de prévention au Sénégal :
le rôle des médiateurs de santé***

Kévin Lavoie

La prévalence du VIH/sida au Sénégal est relativement faible, comparativement à d'autres pays africains. Or, les hommes gais et ceux qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes sont particulièrement touchés par le virus, étant donné les inégalités structurelles qui les affectent et les stigmatisations associées à l'homosexualité. Afin de contrer la propagation de l'épidémie au sein de cette communauté, de nouveaux modèles d'intervention ont été développés au cours des dernières années, contribuant à l'émergence de pratiques sociales novatrices. Cet article propose une description détaillée de la médiation en santé telle qu'expérimentée à Dakar, la capitale sénégalaise. À partir d'observations et d'entretiens réalisés auprès de la première cohorte de médiateurs lors d'une expérience de stage de 1er cycle en service social, les apports et les limites de cette pratique sont considérés à l'aune des enjeux qu'elle soulève.

À l'heure actuelle, plus de trente-trois millions de personnes sont atteintes du VIH/sida dans le monde. De ce nombre, près de 70 % vivent en Afrique subsaharienne, tandis que la majorité des décès causés par le sida surviennent dans cette région du globe. Bien que l'épidémie tende à se stabiliser au niveau mondial, elle demeure particulièrement préoccupante sur le continent africain. Le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida rappelle d'ailleurs que sept nouvelles infections sur dix surviennent sur ce territoire (ONUSIDA, 2013).

Grâce à la rapidité de la riposte issue de la concertation d'acteurs sociaux et soutenue par des organisations internationales, la prévalence du VIH au Sénégal est relativement faible, comparativement à d'autres pays africains (ONUSIDA et OMS, 2008). Or, les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes sont particulièrement touchés par le VIH/sida, étant donné les inégalités structurelles qui les affectent et les stigmatisations sociales associées à l'homosexualité (ONUSIDA, 2006). Bien qu'une baisse de la prévalence de certaines infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) a été enregistrée chez les hommes gais, celle concernant le VIH/sida demeure stable, mais toujours aussi élevée comparativement à la prévalence nationale. Comment améliorer l'accès à la prévention et aux soins pour les homosexuels? Cette préoccupation a été soulevée dans les conclusions d'une enquête visant à connaître l'impact des interventions préventives au sein de la communauté gaie sénégalaise (Wade *et al.*, 2005), puis reprise par les associations de lutte contre le VIH/sida et de défense des droits des minorités sexuelles. La médiation en santé incarne une pratique supplémentaire et audacieuse pour améliorer l'accessibilité aux structures de santé auprès des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes.

La médiation en santé est un processus de création du lien social et de gestion de conflit qui repose sur la présence d'un tiers susceptible d'entrer plus facilement en contact avec des personnes exclues ou en situation de marginalisation (Revault, 2008). Dans le domaine de la santé publique, il s'agit d'une démarche de régulation sociale, dans la mesure où elle apporte des solutions pratiques qui visent à réduire les carences et les lacunes dans le dépistage, la prise en charge et le dialogue auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Les médiateurs deviennent donc des relais en matière de lutte contre le VIH/sida en

rejoignant les hommes gais, dans le but d'améliorer leur suivi dans le système de santé.

S'identifiant eux-mêmes comme homosexuels, les médiateurs ont pour mandat de faciliter l'accès à la prévention et aux soins de santé pour les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, mais aussi pour la population en général. Ce rôle de facilitateur se traduit par la participation à la prise en charge psychosociale des homosexuels vivant avec le VIH au sein des structures de santé et l'appui à l'organisation d'activités de prévention dans la communauté gaie. De plus, les médiateurs veillent au décloisonnement de la prise en charge réalisée par les acteurs associatifs et institutionnels et assurent un continuum dans la prévention et les soins. Ils ne se substituent pas aux fonctions des différents professionnels de la santé et des services sociaux, mais interviennent plutôt en complémentarité avec eux.

De personnes-ressources pour le personnel infirmier à éducateurs en milieu de travail, en passant par leader associatif, les rôles des médiateurs sont multiples et brouillent les frontières entre l'agir professionnel et l'action militante, ce qui n'est pas sans créer certaines tensions. La méconnaissance du rôle des médiateurs de la part des cliniciens avive les rivalités, ces derniers étant parfois réfractaires à transmettre leurs connaissances spécialisées de l'infection au VIH et à partager leur pouvoir au sein du système médical. Quoiqu'il en soit, les pratiques de médiation en santé demeurent peu documentées, particulièrement celles mises en place en Afrique de l'Ouest. Ces pratiques ont comme principale caractéristique d'être développées *in situ* et sont pour la plupart inconnues au-delà du milieu d'intervention duquel elles émergent.

Cet article vise à remédier à cette situation en documentant l'approche de médiation en santé auprès des hommes gais au Sénégal, à partir de données recueillies lors d'un séjour professionnel de cinq mois réalisé à la Division de lutte contre le sida de l'Institut d'hygiène sociale de Dakar. Un portrait global de la prévention du VIH dans ce pays d'Afrique de l'Ouest est d'abord dépeint. Les réalités vécues par les homosexuels sénégalais sont présentées, de même que les considérations associées à leur prise en charge médicale et psychosociale dans le contexte de la lutte contre l'épidémie. Un retour sur l'expérience de stage explique ensuite les stratégies déployées pour colliger les informations et recueillir les données, en plus de camper la position située de l'auteur. Enfin, l'expérience de médiateurs de santé est

détaillée, à travers les activités qu'ils effectuent sur le terrain, leurs responsabilités et les difficultés qui peuvent survenir dans l'exercice de leurs fonctions. Les apports et les limites de cette approche novatrice sont identifiés, de même que les enjeux qu'elle soulève.

1. La prévention du VIH/sida au Sénégal

La riposte de l'État sénégalais à l'épidémie du VIH/sida est survenue très tôt après la découverte des premiers cas de personnes atteintes du virus. Dès 1986, le Programme de lutte contre le sida a été créé et le pays s'est doté d'une stratégie nationale visant à enrayer ce fléau (Sow, 2005). Dès lors, des programmes de prévention ont été mis en œuvre avec la participation concertée des membres de la société civile, des représentants religieux et du secteur privé. L'Initiative sénégalaise d'accès aux antirétroviraux a quant à elle permis de faciliter l'accessibilité aux traitements pour les personnes vivant avec le VIH. De fait, la prise en charge médicale et psychosociale des personnes atteintes a été développée dès 1998 à Dakar et dans les hôpitaux régionaux.

Cette démarche a permis de stabiliser l'épidémie du VIH à travers le pays. Selon le Bulletin épidémiologique de surveillance du VIH paru en 2006, la séroprévalence est faible au sein de la population en générale (0,7 %), mais atteint un niveau alarmant au sein de groupes vulnérables, notamment les travailleuses du sexe (15 à 30% selon les régions) et les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes (environ 21 %) (Conseil national de lutte contre le sida, 2008). Plusieurs programmes ont été élaborés afin de répondre adéquatement aux besoins de ces personnes en situation de vulnérabilité, par exemple l'éducation entre pairs et la formation de prestataires de soins de santé (Diouf *et al.*, 2007 ; Moreau *et al.*, 2007). Ces initiatives s'inscrivent dans un processus de décentralisation des services de santé entamé en 2001 visant à faciliter l'accessibilité aux soins à travers l'ensemble du territoire sénégalais et à amoindrir les disparités régionales quant à la prévalence du VIH/sida et des autres ITSS (Snow, 2005).

La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001 représente la pierre angulaire des politiques internationales relatives à la lutte contre le VIH/sida au niveau mondial. Quatre ans plus tard, l'organe directeur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a rappelé la nécessité d'élaborer des programmes adaptés spécifiquement pour les homosexuels étant donné la prévalence élevée au sein de ces communautés (ONUSIDA, 2006). Le Sénégal a été l'un des

pionniers dans la mise en place de stratégies et de services spécifiquement adaptés pour les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes en Afrique. Initié officiellement en 2003, le programme a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre de recherches épidémiologiques portant sur les réalités vécues par les homosexuels et leurs pratiques sexuelles (Niang *et al.* 2002 ; Sappe, 2003 ; Wade *et al.*, 2005). Ces études brossent aussi un portrait de leurs expériences liées à la stigmatisation, ainsi que leurs stratégies pour y faire face. Soutenues par les connaissances scientifiques et les visées d'organisations internationales, les réponses sociales en place ont été adaptées à leurs besoins.

2. Entre la pénalisation de l'homosexualité et l'impératif de contre le VIH/sida : l'émergence de réponses sociales adaptées aux homosexuels sénégalais

L'homosexualité masculine est condamnée dans le Code pénal sénégalais, à l'instar de trente-sept autres pays africains (Paoli Itaborahy et Zhu, 2013). L'article 319 stipule que « [...] sera puni d'un emprisonnement de cinq ans, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe. Si l'acte a été commis avec un mineur de 21 ans et moins, le maximum de la peine sera toujours prononcé ». Malgré cette discrimination juridique renforcée par les discours de représentants religieux chrétiens et musulmans (Niang *et al.*, 2002), le pays autorise le développement et la mise en place de programmes dédiés à la santé et au mieux-être des hommes gais. Cette situation paradoxale découle d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels les impératifs de santé publique se conjuguent aux revendications internationales de respect des droits de la personne portées par des organisations internationales.

Les homosexuels sont souvent rejetés par les membres de leur famille, ou vont quitter eux-mêmes le giron familial pour s'absoudre de la pression sociale liée à l'honneur et au respect des traditions. Ce faisant, ils doivent souvent déménager, ce qui occasionne un appauvrissement de leurs réseaux d'entraide. Leur mobilité forcée augmente leur isolement et leur situation de précarité sociale et financière (Niang *et al.*, 2003 ; Sappe, 2003). Les agressions verbales (insultes, menaces) sont fréquentes, particulièrement au sein des familles. Les agressions physiques telles que les coups et la lapidation ont aussi été rapportées dans certaines localités. Plus grave encore, 43 % des hommes gais affirment avoir été violés au moins une fois dans leur

vie, tandis que 37 % ont subi des rapports sexuels forcés avec un homme au cours de la dernière année, dont 13 % déclarent avoir été violentés sexuellement par un policier (Niang *et al.*, 2003).

Les hommes rencontrés par Sappe (2003) soulignent quant à eux la nécessité de maintenir leurs relations homosexuelles secrètes afin d'éviter l'ostracisme, les injures et les violences. Plusieurs d'entre eux vont se marier avec une femme pour éviter de semer le doute auprès de leur entourage quant à leurs préférences sexuelles. À ce propos, la grande majorité (85 %) des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes interrogés lors de l'enquête de Lamarange et ses collègues (2009) indiquent avoir eu des rapports sexuels avec une femme au cours des douze derniers mois. Or, plus de la moitié de ces relations sexuelles étaient non protégées. À cet égard, les pratiques bisexuelles de ces hommes et la prévalence élevée du VIH/sida au sein de ce groupe préoccupent les agents de santé publique quant aux risques de propagation de l'épidémie à travers l'ensemble de la population (Lamarange *et al.*, 2009).

Selon les données épidémiologiques, 21,8 % des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes sont atteints du VIH/sida (Wade *et al.*, 2005). Le Conseil national de lutte contre le sida (2008) du Sénégal les désigne, à l'instar des travailleuses du sexe, comme un « groupe vulnérable » qui nécessite une intervention sur le plan de la santé publique. Outre les rapports sexuels non protégés, leurs antécédents de symptômes d'ITSS et leurs connaissances limitées de ces infections aggravent la prise de risques au sein de cette communauté. L'enquête effectuée par Niang et ses collaborateurs (2004) indique que moins du quart (23 %) des hommes interrogés ont rapporté avoir utilisé un préservatif lors de leur dernière relation sexuelle avec rapport anal pénétrant. Cette proportion baisse à 14 % pour ceux qui ont été pénétrés par leur partenaire. Le manque d'accessibilité au lubrifiant à base d'eau et la méconnaissance quant au recours dommageable à d'autres types de produits (crème, beurre, etc.) pour la lubrification sont deux raisons évoquées pour expliquer le taux élevé d'infection aux ITSS dans ce groupe.

2.1. Homosexualités et incidences sur les efforts de sensibilisation

Les relations et les pratiques homosexuelles en Afrique sont peu documentées. Certaines recherches en sciences sociales ont tout de même été conduites depuis une dizaine d'années sur le continent

africain, permettant ainsi de mettre en lumière les expériences des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes au prisme de la socialisation masculine, de la clandestinité et des violences structurelles (Broqua, 2010 ; Darmon, 2006 ; Guéboguo, 2006 ; Lado, 2011). Les réalités homosexuelles au Sénégal sont diversifiées et multiformes, engendrant un défi considérable sur les plans sémantique et conceptuel pour circonscrire les expériences des hommes et respecter leurs rapports identitaires.

Dans ce texte, le substantif et adjectif « gai » désigne les hommes d'orientation homosexuelle qui s'identifient comme tels et sous-tend sa conceptualisation comme une identité. Le terme « homosexuel » est aussi utilisé, et ce, de manière interchangeable avec le précédent. Dans les deux cas, les hommes gais ou homosexuels revendiquent leur appartenance à une communauté identitaire qui, bien que marginalisée, est de plus en plus présente et mobilisée au Sénégal, principalement dans la région dakaroise. D'autres expressions locales sont couramment utilisées pour faire référence aux préférences homosexuelles d'un homme, par exemple « mec branché ».

L'homosexualité masculine au Sénégal prend deux formes identitaires, les « Ibbis » et les « Yoos », lesquelles réfèrent à des expressions de genre distinctes (Niang *et al.*, 2002). Les Ibbis adoptent des comportements jugés féminins selon les normes sociales sénégalaises, portent parfois des vêtements réservés aux femmes et sont presque exclusivement « passifs » lors des rapports sexuels, c'est-à-dire les partenaires pénétrés lors de relations avec pénétration anale. Le terme wolof *goor jigen* pour désigner les homosexuels (qui signifie « homme/femme ») leur est généralement attribué. Cette expression est péjorative. Les hommes Ibbis viennent rarement en consultation médicale dans le cas d'ITSS; les symptômes de leurs infections, localisées au niveau de l'anus, sont peu visibles et sont rarement sujets à investigation par les médecins lors des examens médicaux.

Les Yoos, quant à eux, sont perçus comme des hommes virils selon les standards masculins traditionnels et sont généralement les partenaires « actifs » (ou pénétrants). D'ailleurs, ils s'identifient rarement comme gais ou homosexuels, contrairement aux Ibbis. Lors des rencontres festives dans la communauté gaie, les Yoos se font servir par les Ibbis et mangent avec une cuillère, tandis que les Ibbis mangent avec leurs mains, comme les femmes sénégalaises. Les relations entre les Yoos et les Ibbis sont inégales, le pouvoir étant souvent entre les mains des

premiers. Les rapports sont articulés autour d'une dichotomie dominant/dominé, masculin/féminin. En ce sens, la négociation du préservatif est difficile puisque, advenant le refus d'un homme Yoos de porter un condom lors de rapports sexuels, le point de vue d'un Ibbis est peu considéré. Qui plus est, les Yoos participent rarement aux activités de sensibilisation proposées par les associations gaies, contrairement à leurs partenaires.

Enfin, l'expression « homme ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes » et son acronyme HARSAH s'efforcent de réunir sous le même vocable tous les hommes qui ont des rapports sexuels avec des personnes du même sexe, incluant ceux qui ne s'identifient pas comme homosexuels. Par exemple, les hommes mariés hétérosexuels qui ont des relations homosexuelles dans la clandestinité font partie de cette catégorie. En ce sens, ce terme évoque uniquement les pratiques sexuelles de ces hommes, sans considérer leur position identitaire ou leur rapport à la communauté gaie. Il est surtout employé dans les politiques et les programmes de santé publique visant à réduire les comportements à risque associés à l'infection au VIH.

Au Sénégal, l'expression anglophone *Men Having Sex With Men* (MSM) est toutefois plus fréquente que son pendant francophone, tant auprès des professionnels de la santé que des homosexuels eux-mêmes. Cela s'explique de deux façons. D'une part, tous les documents produits au sujet des programmes de prévention et d'intervention auprès des hommes gais ou des HARSAH sont financés par des organisations étasuniennes, lesquelles ont grandement influencé les orientations des initiatives sénégalaises dédiées aux groupes vulnérables et le développement d'associations gaies locales. D'autre part, l'expression MSM s'est enracinée au fil du temps et a été récupérée comme une stratégie de protection, permettant à des groupes restreints et sensibilisés à la cause (agents de santé publique, représentants associatifs) de désigner l'homosexualité masculine sans craindre d'attirer l'attention des médias ou d'être confronté à des réactions homophobes de la part de fonctionnaires, par exemple. Ainsi, des réunions d'associations gaies réunissant des dizaines de personnes ont pu avoir lieu dans des locaux d'organisations publiques en mettant de l'avant l'acronyme MSM, ce qui aurait sans doute été plus délicat, voire impossible, si l'expression francophone plus évocatrice avait été utilisée.

2.2. Réponses sociales renouvelées

Un premier programme de sensibilisation a été mis sur pied en 2003 afin de sensibiliser les homosexuels au VIH/sida et aux autres infections sexuellement transmissibles (Moreau *et al.*, 2007). Pour ce faire, l'éducation entre pairs et l'intervention de proximité ont été privilégiées. Ces approches signifient que, par l'entremise de leaders reconnus dans leur milieu et formés par des professionnels de la santé, les messages visant la promotion d'une sexualité sécuritaire sont transmis dans la communauté gaie à travers les réseaux respectifs de ces éducateurs. L'objectif de cette stratégie est de permettre aux acteurs de la lutte contre le VIH/sida de rejoindre directement les homosexuels et d'intervenir auprès d'eux afin d'amorcer une prise de conscience et un changement de comportements dans une perspective de réduction des risques (Moreau *et al.*, 2007).

Au cours des dernières années, des avancées considérables ont été faites par rapport à la prévention auprès des hommes gais et, plus largement, auprès des HARSAH (Niang *et al.*, 2002 ; Moreau *et al.*, 2007 ; Wang *et al.*, 2005). La formation de prestataires situés dans plusieurs régions du pays fait en sorte que la prise en charge est disponible à l'échelle nationale. Par l'entremise des pairs éducateurs et de leur travail dans la communauté, les activités de prévention ont quant à elles permis de rejoindre et de sensibiliser des centaines d'hommes aux pratiques sexuelles sécuritaires. Également, les préservatifs sont désormais plus accessibles dans les lieux de socialisation fréquentés par les HARSAH tels les bars, les parcs et les plages.

2.3 La prise en charge des homosexuels

La « prise en charge » (PEC) réfère aux interventions adaptées aux besoins des hommes gais dans les cas des ITSS et de l'infection au VIH/sida. Il s'agit de l'ensemble des dispositifs médicaux et des pratiques psychosociales développés à leur intention dans le système de santé, des dispositifs de dépistage aux services d'accompagnement individuel. La PEC répond à des normes de respect de la confidentialité et d'absence de jugement. Les prestataires adoptent une attitude d'ouverture et de respect de la dignité de la personne afin d'éviter toute stigmatisation envers leurs patients homosexuels. Afin d'harmoniser et de standardiser les pratiques à leur endroit, un guide national a été élaboré à l'intention des professionnels des secteurs public et communautaire (Division de lutte contre le sida, 2006).

Le site d'intervention est une structure médicale publique ou privée disposant de professionnels qualifiés (médecins, infirmiers et assistants sociaux) qui acceptent de prendre en charge ce groupe et qui sont acceptés par ce dernier. Le site doit disposer ou être à proximité d'une structure sanitaire pouvant offrir certaines analyses épidémiologiques demandées dans le cadre d'un suivi médical.

Malgré les efforts de sensibilisation et l'existence d'une offre de soins au Sénégal, la fréquentation des structures de santé par les homosexuels demeure faible. L'éloignement géographique des sites de prise en charge et les coûts de transport pour s'y rendre sont des éléments qui expliqueraient en partie la situation. Aussi, les professionnels de la santé estiment que l'accès est doublement limité, tant par la complexité de l'itinéraire social des patients que par la découverte tardive des infections (Niang *et al.*, 2002). La faiblesse ou l'inexistence de revenus stable pour la plupart d'entre eux ne leur permet pas de payer pour certains tests médicaux essentiels à la prise en charge et aux traitements. Finalement, les craintes réelles ou appréhendées de discrimination exprimées par les homosexuels indiquent qu'ils ne font pas confiance au personnel soignant.

3. La médiation en santé racontée

À la lumière des limites identifiées dans la prise en charge des patients homosexuels, notamment l'accueil et l'adaptation des services aux besoins des hommes gais, le programme de médiation en santé a été implanté en 2007-2008 à Dakar. Les informations présentées dans les sections suivantes ont été recueillies l'année suivante lors d'un stage professionnel réalisé à la Division de lutte contre le sida¹ (DLSI) de l'Institut d'hygiène sociale de Dakar, dans le cadre du baccalauréat en service social de l'Université Laval. D'une durée de 5 mois, cette expérience pratique s'est déroulée à la clinique, sous la supervision des deux membres sénégalais de l'équipe dédiée à la prise en charge, soit un médecin et une assistante sociale. Outre l'accompagnement de patients homosexuels, l'un de mes mandats à titre de stagiaire en travail social

¹ La Division de lutte SIDA/IST (DLSI) est chargée de coordonner l'exécution des stratégies et des activités médicales du Programme multisectoriel de lutte contre le sida et les ITSS. Créée en 2004, elle relève du ministère de la Santé et de la Prévention médicale et comprend quatre bureaux : prévention médicale, surveillance épidémiologique, prise en charge des PVVIH et, finalement, prise en charge et prévention des ITSS. Le programme de PEC des homosexuels, dans lequel s'intègrent les médiateurs de santé, relève de ce dernier.

consistait à rédiger un rapport sur la médiation en santé, c'est-à-dire documenter les différents volets du programme (historique, pertinence, formation des médiateurs, activités réalisées, etc.) au regard de l'expérience de la première cohorte de médiateurs. Les prochaines lignes dépeignent de façon rétrospective l'étape d'émergence du programme.

3.1. Collecte de données

Les données proviennent de plusieurs sources, ce qui a nécessité des stratégies variées de collecte de données. La consultation de documents internes produits par la DLSI (rapports administratifs et cahiers de notes des intervenants) a permis dans un premier temps de brosser un portrait sommaire de la médiation en santé et d'en cerner les objectifs. Des discussions avec des collègues ont aussi été utiles pour mieux saisir la pertinence du programme et son historique. De même, l'expérience de terrain et les observations colligées tout au long du stage auprès des médiateurs ont permis de documenter leurs pratiques et les contextes d'intervention, notamment en les accompagnant dans leurs activités quotidiennes et en participant aux réunions d'équipe. Un journal de bord a été tenu tout au long du séjour à Dakar, permettant d'y consigner mes pistes d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, des entretiens semi-dirigés d'une durée d'environ une heure et demie (1h30) ont été menés dans les bureaux de la DLSI auprès des quatre médiateurs de santé qui exercent dans la capitale. Outre certaines questions sur leur parcours de vie liée à leur homosexualité, plusieurs thèmes étaient abordés lors des entrevues, dont le processus de formation à la médiation, les défis rencontrés, les stratégies mises en place pour les surmonter, leurs besoins et leurs recommandations. Les médiateurs ont accepté de participer, mais à la condition que leurs propos ne soient pas enregistrés. Après discussion avec eux, il a été convenu que je puisse néanmoins prendre des notes durant l'entretien, voire même de rédiger intégralement certains extraits particulièrement pertinents ou évocateurs. Chaque résumé d'entrevue leur a été remis pour obtenir leur approbation et leur permettre de corriger certaines informations, le cas échéant. Par souci d'assurer la confidentialité de leurs propos, la présentation des participants dans la section suivante est menée de façon globale, sans proposer un profil de chacun.

Ma situation en tant que stagiaire canadien a certainement influencé le processus de collecte de données. En tant qu'étranger blanc nouvellement intégré à l'équipe de la clinique, ma présence a suscité un certain intérêt de la part des médiateurs. Curieux de connaître mon

cheminement et ma motivation à opter pour ce type de stage, ces derniers ont accepté de partager leurs expériences, puisque, selon leurs dires, un stagiaire de passage pour quelques mois ne représente pas une menace. De plus, mon bagage culturel me procurait selon eux une grande ouverture d'esprit à l'égard de l'homosexualité, étant donné l'atteinte de l'égalité juridique pour les gais et les lesbiennes au Canada. Appréhendant les conséquences d'un dévoilement de ma vie personnelle dans un contexte de stage, j'ai néanmoins fait le choix de ne pas en révéler certaines facettes, dont mon orientation homosexuelle. Ainsi, je me suis présenté en tant qu'allié pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles, en mettant de l'avant les valeurs et le cadre déontologique de ma profession.

3.2. Portrait de l'équipe de médiateurs

Les médiateurs ont un rôle de premier plan dans leur communauté, puisqu'ils sont tous impliqués dans une association gaie locale. Ils occupent des postes clés dans leur organisation ; certains d'entre eux en sont même les fondateurs. Leur leadership fait en sorte qu'ils sont des interlocuteurs crédibles auprès des acteurs de la société civile et les agents de santé publique, et ce, depuis plusieurs années. Ils ont « duré dans le milieu » et sont connus et reconnus dans leur entourage comme étant des « défenseurs de la cause homosexuelle ». Leurs origines ethniques sont diversifiées (djallonké, bambara, serrère et wolof). Ils parlent tous couramment français. La médiation en santé représente leur unique revenu stable, bien que deux d'entre eux soient également commerçants.

Trois médiateurs habitent dans les banlieues dakaroises, étant donné les coûts élevés associés aux frais de subsistance dans la capitale (logement, nourriture, transport, etc.). Un seul vit directement à Dakar. Deux résident avec leur famille tandis que les autres louent une chambre ou un studio en colocation. Les appartements de ces derniers deviennent souvent un lieu de rencontre et de rassemblement au sein de la communauté gaie. Ils sont célibataires et s'identifient tous comme homosexuels, bien qu'ils prévoient se marier un jour ou l'autre avec une femme afin d'avoir une « couverture sociale » leur évitant d'être discriminés. À l'instar des autres HARSAH, ils vivent leur sexualité dans la clandestinité. Un seul a révélé son orientation sexuelle aux membres de sa famille, ce qui a initialement provoqué certaines tensions. Aujourd'hui, ce dernier affirme que sa famille « tolère, mais n'accepte pas du tout ça ».

Les quatre médiateurs ont révélé avoir été victimes de discrimination et de stigmatisation au cours de leur vie, particulièrement depuis le scandale du « mariage homosexuel »² survenu en février 2008. Ces violences prennent plusieurs formes : insultes lancées dans la rue, altercations avec des policiers, appartements vandalisés par des graffitis, etc. Enfin, ils vivent tous avec le VIH depuis plusieurs années. Au moment de l'entrevue, aucun ne suivait un traitement antirétroviral, mais deux songeaient sérieusement à le faire, étant donné de récents problèmes de santé liés à la faiblesse de leur système immunitaire.

3.3. Le processus de formation des médiateurs

Réalisée en collaboration avec l'Institut de médecine et d'épidémiologie appliquée de Dakar, la formation initiale des médiateurs avait pour objectif principal de renforcer leurs connaissances et leurs compétences afin qu'ils puissent offrir des services de qualité en matière de prévention du VIH/sida et d'accompagnement psychosocial auprès des hommes gais et des HARSAH. Cette formation s'appuie sur leur bagage appréciable de connaissances déjà acquises en tant que pairs éducateurs. Afin de doter des médiateurs de connaissances validées sur les aspects médicaux et psychosociaux de l'infection à VIH/sida et des autres ITSS et d'améliorer leurs aptitudes et leurs attitudes dans ce domaine, la formation est répartie en cinq modules. Le tableau suivant en présente les composantes principales.

3.4. Perceptions de leur rôle et activités réalisées

Les médiateurs se perçoivent comme des « facilitateurs » pour l'accès aux soins des membres de la communauté gaie dakaroise. Leur perception de leur rôle est large ; elle englobe autant leurs activités dans les associations gaies que leur travail de médiation dans les structures de santé. Selon eux, ils sont des « intermédiaires » entre les prestataires de soins et les patients pour « accompagner, guider, informer, aider et expliquer aux homosexuels l'importance d'une bonne prise en charge ». Certains médiateurs affirment qu'il est de leur devoir d'inciter leurs pairs à adopter des changements de comportements par rapport à leur sexualité et de leur « montrer le droit chemin ».

² En février 2008, des photos et un article publiés dans le magazine *l'icône* dénonçaient avec véhémence le mariage présumé de deux hommes et la « dérive des mœurs au Sénégal ». Les débats et les arrestations qui s'en suivirent exacerbèrent l'hostilité de la population envers les homosexuels et engendrèrent plusieurs actes isolés de violence homophobe.

Tableau 1. Modules de formation en médiation en santé

Module	Explication
Connaissances générales sur la santé et le VIH/sida	Le premier module aborde la situation épidémiologique du VIH/sida dans le monde et en Afrique, la dynamique de l'épidémie au Sénégal, l'histoire de l'infection au VIH et les modes de transmission et de prévention des ITSS. La démarche de dépistage et ses enjeux individuels et collectifs sont expliqués, de même que la prise en charge globale (médicale, thérapeutique et nutritionnelle), les traitements et leurs effets ainsi que l'importance de l'observance au traitement antirétroviral.
Initiation à la relation d'aide et à l'accompagnement psychosocial	Le deuxième module décortique, mises en situation à l'appui, la relation d'aide dans le cadre des tests de dépistage et celui du domaine de la prévention et de la réduction des risques. La prise en charge psychosociale pour la continuité des soins ainsi que l'analyse des facteurs de vulnérabilité des populations ciblées par l'intervention de proximité sont enseignées.
Démarche de médiation en santé publique	Le troisième module circonscrit les tenants et aboutissements de la démarche de médiation en santé. Pour ce faire, différents types de médiations (communautaire, familiale et pour l'accès aux soins) et leurs définitions respectives sont présentés. Le travail en sous-groupe est privilégié afin d'approfondir la démarche et favoriser l'intégration des apprentissages.
Connaissances sur les milieux d'interventions au Sénégal et stage de formation pratique	Les dispositifs sociaux et juridiques dans le domaine du VIH/sida au Sénégal ainsi que l'environnement institutionnel et associatif du pays sont présentés dans le quatrième module. Un stage de cinq jours dans un centre hospitalier permet aux médiateurs d'appriivoiser progressivement leur nouveau travail et d'appliquer sur le terrain les connaissances acquises. Il s'agit d'un moment propice pour ces derniers d'établir un premier contact avec leurs futurs collègues et les patients. Cette expérience pratique se déroule sous la supervision du chef de service de l'établissement.
Formations continues	La dynamique de groupe et les techniques d'animation et de communication font l'objet de formations continues visant à assurer le développement des habiletés professionnelles des médiateurs. Ces initiatives visent à les rendre autonomes et efficaces dans leurs fonctions et augmentent significativement leur sentiment d'appartenance au projet, ce qui contribue à pérenniser l'ensemble du programme.

Les médiateurs sont des agents de santé communautaire, mais également des personnes impliquées et perçues comme leaders dans les communautés gaies de Dakar et des régions environnantes. Ils interviennent auprès de leurs pairs, les conseillent et les orientent vers les structures de soins. Ce travail de terrain s'effectue au sein de trois milieux d'intervention, soit la communauté gaie³, les associations de la société civile telles que ENDA⁴ et l'ANCS⁵, de même que les structures hospitalières comme la DLSI et le CTA⁶. Les activités mentionnées par les médiateurs sont nombreuses et varient en terme de fréquence.

3.4.1. Intervention de proximité

La distribution de préservatifs et de lubrifiants s'effectue discrètement dans les lieux de fréquentation gaie. Les médiateurs se rendent là-bas et offrent gratuitement ces produits. Cette tâche permet d'améliorer l'accès aux moyens de protection pour des gens qui, autrement, ne s'en procureraient probablement pas par leurs propres moyens. La relation d'aide vise, selon les médiateurs, à conseiller les gens rencontrés quand ils ont des problèmes personnels. L'éducation entre pairs est faite de façon informelle avec les gens de leur entourage,

³ Plusieurs associations gaies existent à travers le pays. Les rassemblements et les réunions organisés par ces organisations sont des endroits de socialisation propices à l'intervention de proximité. Il en est de même pour les lieux de rencontres (bars, discothèques, parcs, plages, etc.) fréquentés par les hommes gais et ceux ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

⁴ Environnement et développement du tiers monde (ENDA) est une organisation non gouvernementale (ONG) active depuis plus de vingt ans dans le développement social, économique et environnemental des communautés. Son objectif principal consiste à donner les moyens aux populations défavorisées pour que ces derniers puissent s'épanouir convenablement. Le programme ENDA/Santé œuvre dans le domaine de la prévention du VIH/sida, particulièrement auprès des groupes vulnérables. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les associations gaies dans la mise sur pied d'activités de sensibilisation et d'ateliers de renforcement des capacités.

⁵ L'Alliance nationale contre le sida (ANCS) appuie et renforce les actions des communautés impliquées dans la lutte contre le VIH/sida au Sénégal depuis 1995. L'ONG soutient et accompagne des centaines d'associations locales dans l'élaboration de programmes de prévention et de prise en charge des PVVIH.

⁶ Le Centre de traitement ambulatoire (CTA) du Centre hospitalier universitaire de Fann a démarré ses activités en septembre 1998. Le CTA assure une prise en charge globale des PVVIH : accueil, dépistage et annonce des résultats, suivi médical, délivrance de médicaments pour le traitement des infections opportunistes et, dans la mesure du possible, la délivrance d'antirétroviraux. Un soutien social et un suivi psychologique sont également assurés. L'équipe comprend 21 professionnels de la santé, dont trois médecins et deux assistants sociaux.

particulièrement les membres de leur association respective. Il s'agit, selon les médiateurs, « d'un soutien et d'un accompagnement qui se fait 24 heures sur 24, parce que nous sommes à leur disposition ».

Les médiateurs s'adonnent également à des visites à domicile et à des visites en milieu hospitalier pour les homosexuels qui éprouvent des problèmes de santé. Le premier type de visite se déroule à la résidence de la personne et vise à lui offrir un soutien moral, et parfois même financier, pour favoriser son rétablissement. Le deuxième type de visite prend place au sein des structures hospitalières. Le médiateur se rend au chevet d'une personne hospitalisée pour briser son isolement et s'enquérir de son état de santé, puisque plusieurs homosexuels sont rejetés par leur famille et se retrouvent donc seul dans pareille situation.

3.4.2. Animation de groupe

Les causeries sont des activités organisées par les associations gaies. Les médiateurs, en tant que représentants et pairs éducateurs, animent ces rencontres de sensibilisation aux pratiques sexuelles sécuritaires. Lors de ces réunions, une dizaine d'hommes gais se réunissent pour échanger sur des sujets variés, tels que le port du condom, les ITSS, la prévention du VIH/sida, etc. Le « thé-débat », variante informelle de la causerie, est quant à lui organisé chez le médiateur. Cette activité réunit généralement les membres d'une même association gaie.

Les médiateurs sont aussi appelés à animer au centre hospitalier des groupes de parole pour les personnes vivant avec le VIH. Ces réunions hebdomadaires rassemblent une quinzaine de personnes infectées par le VIH et sont animées par un médiateur et un professionnel de la santé de l'établissement. Ces rencontres offrent un espace de discussion où les personnes vivant avec le VIH peuvent parler librement et en toute confidentialité. Les objectifs sont de partager les expériences vécues par les participants, briser leur isolement et les aider à accepter leur statut sérologique.

L'éducation thérapeutique et nutritionnelle est une autre facette du travail des médiateurs. Afin de sensibiliser leurs pairs vivant avec le VIH à l'observance aux traitements et l'adoption d'habitudes alimentaires saines, ils organisent des repas communautaires. Un médiateur indique qu'il s'agit d'un « moyen convivial de sensibiliser les gens et de développement des liens ».

3.4.3. Relation et d'aide et accompagnement

Le renforcement du counselling lors des tests de dépistage volontaire représente la principale occupation des médiateurs au Centre de traitement ambulatoire (CTA). Ils interviennent en complémentarité avec les assistants sociaux lors des entretiens pré et post tests. Ils s'informent des raisons qui ont poussé les personnes à se faire dépister et les sensibilisent aux pratiques sexuelles à risque et aux moyens de protection.

Les médiateurs ont recours à la médiation familiale lorsqu'un de leurs pairs éprouve des difficultés avec un ou des membres de sa famille. Avec l'accord du principal intéressé, le médiateur se rendra chez lui pour discuter avec son entourage et tenter de dénouer l'impasse dans laquelle il se trouve. Si le problème ne peut pas être résolu, certains médiateurs n'hésitent pas à héberger temporairement la personne chez eux.

3.5. Difficultés rencontrées et recommandations

Les médiateurs ont maintes fois réitéré la pertinence de la médiation en santé auprès des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes. Toutefois, ils ont également relevé cinq principaux écueils qui pourraient, selon eux, compromettre la pérennité de la démarche, soit 1) le manque de reconnaissance et les difficultés d'intégration dans les milieux d'intervention ; 2) les lacunes sur le plan de la formation des médiateurs ; 3) l'absence de mesures pour protéger leur sécurité personnelle ; 4) la jalousie de leurs pairs homosexuels et 5) la faible rétribution de leur travail salarié. Les médiateurs ont aussi formulé des recommandations pour contourner certains écueils.

3.5.1. Reconnaissance et intégration dans les milieux d'intervention

La reconnaissance de leur rôle en tant qu'agent de santé publique est un sujet qui les préoccupe énormément. « Il faut qu'on soit reconnu dans le milieu sanitaire, mentionne l'un des médiateurs. En ce moment, on n'a rien qui prouve qu'on est médiateur. On a besoin de quelque chose de plus officiel ». Ce faisant, ils proposent que le poste de « médiateur » devienne un titre officiel et reconnu dans l'organigramme des établissements de santé. « On n'est pas là [au CTA] à la légère, dit l'un d'eux. Notre travail a vraiment un impact dans l'accessibilité aux soins. Il faut que nos partenaires le reconnaissent ». Cette reconnaissance passe par l'octroi de ressources logistiques telles qu'un bureau, un ordinateur, des classeurs, etc. « On veut bien faire notre travail, expliquent les

médiateurs, mais pour ça, il faut être reconnu et avoir des moyens ». Finalement, ils suggèrent de leur fournir un badge ou une carte d'identité, comme preuve officielle de leur profession. Cela leur faciliterait l'accès aux structures de santé, dans le cas notamment des visites hospitalières, en plus de leur donner un sentiment de reconnaissance sociale.

Les médiateurs ont raconté avoir été discriminés à leur arrivée au CTA par certains de leurs collègues. Ils prétendent que certains d'entre eux relevaient des commentaires homophobes et semaient des rumeurs à leur sujet. Ils se questionnent également quant au niveau de connaissances et d'engagement des agents de santé par rapport à la « cible MSM ». D'un autre côté, ils reconnaissent que leur intégration s'est somme toute bien passée. Les médiateurs proposent d'inclure davantage les agents de santé du CTA dans les ateliers concernant les personnes en situation de vulnérabilité : « Les assistants sociaux doivent être mieux préparés à travailler avec des médiateurs. Il faut bien les former, pas seulement les responsables du programme qui, eux, sont déjà sensibilisés ».

3.5.2. Formation et renforcement des capacités

Les médiateurs estiment avoir reçu une excellente formation initiale. Toutefois, ils relèvent des lacunes par rapport à leur niveau de connaissances sur certains thèmes ; ils se sentent démunis lorsque des pairs leur posent des questions un peu trop pointues. De plus, ils aimeraient élargir leurs horizons afin d'être mieux outillés dans leur travail. Ils aimeraient recevoir davantage d'informations scientifiques concernant l'éducation thérapeutique, les traitements médicaux et ses effets secondaires, les maladies opportunistes et l'interaction entre la tuberculose et l'infection au VIH.

Par ailleurs, un médiateur aimerait être formé en informatique pour ainsi être en mesure de faire des recherches documentaires sur Internet, écrire des rapports et maîtriser convenablement l'ordinateur. Finalement, l'idée d'offrir des stages pratiques dans d'autres milieux d'intervention a été maintes fois exprimée par les médiateurs. Ils souhaiteraient être confrontés à différentes réalités sociales et connaître d'autres méthodes d'intervention. Ils considèrent que leur autonomie professionnelle doit être mise à profit par l'entremise d'ateliers de renforcement offerts régulièrement.

3.5.3. Sécurité personnelle et risques du métier

Étant donné le contexte socioculturel au Sénégal et les dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des personnes homosexuelles, les médiateurs rappellent que leur travail sur le terrain comporte de nombreux risques pour leur sécurité personnelle : « Il y a toujours le risque que je me fasse taxer [arrêté] par un policier quand je fais de la sensibilisation dans les lieux de fréquentation, explique l'un d'eux. Trimballer avec moi des sachets de lubrifiants, c'est très dangereux. Ça confirme que je travaille avec les mecs branchés. Je ne suis pas protégé ». Un médiateur ajoute :

Ce sont les médiateurs qui assument tous les risques au niveau de la prévention. Le travail sur le terrain, ce sont les pairs éducateurs et les médiateurs qui le font. Les intervenants restent tranquillement dans leurs bureaux, et nous donnent des préservatifs à distribuer. Nous, pendant ce temps, on risque notre sécurité...et on n'a rien en échange.

3.5.4 Jalousie des pairs

Les médiateurs semblent consternés par l'envie que certains de leurs pairs ressentent à leur égard. Ils reconnaissent qu'une méconnaissance du rôle de médiateur persiste dans la communauté gaie. L'un d'eux assure qu'en tant que médiateur « on doit gérer des situations difficiles. Les mecs pensent que nous avons des intérêts inavoués, des avantages et des bénéfices personnels. C'est un comportement subjectif. On perd parfois patience ». Un autre médiateur explique que « la majorité des MSM n'ont rien. Ils pensent que nous, les médiateurs, on a plein d'argent. Mais ce n'est pas vrai. Moi, je n'ai pas de moyens ».

3.5.5. Précarité et conditions de vie

La faible rétribution des médiateurs est unanimement décriée. Ils estiment que leur salaire mensuel n'équivaut pas à la charge de travail qui leur est demandée ; ils ne parviennent pas à subvenir convenablement à leurs besoins. Les coûts de transport sont à leurs frais, ce qui leur occasionne d'énormes difficultés financières. Un médiateur rappelle que « la médiation est un travail de terrain. On doit se rendre dans les lieux de fréquentation [des homosexuels] et participer à des réunions qui se déroulent à l'autre bout de la ville ». Il ajoute d'un même souffle que « payer un taxi à chaque fois, ce n'est pas possible. On ne peut pas bien faire notre travail dans des conditions comme celles-là ».

Les médiateurs recommandent l'augmentation de leur salaire et une prise en charge de leurs frais de transport. Ils proposent également de mettre à leur disposition une motocyclette pour qu'ils puissent de déplacer plus rapidement. Un médiateur exprime ses craintes en ces mots : « J'ai le VIH, le virus continue à marcher dans mon corps. Le temps avance ; d'ici quelques années, je ne pourrai plus aider mes pairs. Je les aide, mais un jour, je ne pourrai plus. Et qu'est-ce que j'aurai à ce moment-là? Rien ».

La mise sur pied d'activités génératrice de revenus pour les homosexuels leur semble incontournable pour améliorer les conditions de vie des membres de la communauté. « Mais pas juste donner un montant d'argent, précise l'un des médiateurs. Il faut offrir des opportunités structurées de développement professionnel. La pauvreté fait en sorte que même les pairs éducateurs se prostituent, poursuit-il. Quand il y a un paquet d'argent couché devant toi, et que tu n'as pas mangé...c'est difficile de refuser ». Les quatre médiateurs sont convaincus que la lutte contre le VIH/sida passe avant tout par celle contre la pauvreté. « L'amélioration des conditions de vie, c'est la clé », résume l'un d'eux.

3.6. Perspectives d'avenir

L'impact de la médiation en santé quant à l'accessibilité aux structures de santé pour les homosexuels est, selon les médiateurs, indubitable : « On fait vraiment une différence, affirme l'un d'eux. Il y en a plus qui viennent se faire dépister ; ils veulent connaître leur statut sérologique et ne plus avoir de doute ». Un autre explique qu'auparavant, « ils [les homosexuels] avaient peur d'être stigmatisés par les prestataires. Ils ne leur faisaient pas confiance. Ça a changé depuis qu'on est là ».

La médiation en santé a permis aux quatre hommes de développer des habiletés en relation d'aide et d'acquérir des connaissances approfondies sur le VIH/sida et les autres ITSS. Certains médiateurs ont la chance de mettre à profit leurs connaissances éprouvées du milieu gai sénégalais au sein d'instances telles que le conseil d'administration de l'Alliance nationale contre le sida (ANCS) et le comité de travail multisectoriel pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Un médiateur a quant à lui eu l'opportunité de participer à un congrès au Maroc. Par l'entremise de leur implication dans la lutte contre l'épidémie du VIH, ils ont pu s'affirmer et se réapproprier leur pouvoir en tant que citoyens. Qui plus est, le contact

avec les patients les a sensibilisés à leur propre situation et donné confiance en eux. Un médiateur confie : « Désormais, je n'ai plus peur de révéler mon statut sérologique. Avant, j'avais honte et je le cachais. Je n'en parlais jamais ». Un autre conclut en ces termes :

La médiation, ça m'a donné l'essence de vivre. Je vis avec le VIH. La stigmatisation est là, mais je travaille dans un milieu qui écoute. Je suis près des gens malades, je suis là pour les consoler. J'accompagne les gens qui ont la maladie qui est aussi en moi. J'oublie que j'ai le VIH, je ne pense plus uniquement à ça. Être là, les soutenir, les aider...ça me fait du bien.

Les médiateurs espèrent que les organismes subventionnaires « ne laisseront pas tomber; qu'ils ne vont pas [les] larguer après avoir testé l'approche de médiation en santé ». Cette remarque évoque à maints égards le caractère souvent éphémère des initiatives financées et déployées par les organismes de développement international. Ayant eu l'occasion à plusieurs reprises dans le passé de collaborer à de tels projets en tant que représentant associatif, les médiateurs ont parfois l'impression d'être dans un « laboratoire », scrutés par l'œil attentif des coopérants, lesquels sont peu transparents et semblent peu soucieux des conséquences à long terme de leurs actions. L'un d'eux estime que le projet doit se pérenniser et que les activités doivent être durables : « Ce serait vraiment dommage d'arrêter tout ça. On commence juste à faire la différence ». Un autre ajoute « qu'on doit former plus de médiateurs. Nous ne sommes que quatre. Il y a beaucoup de travail à faire et nous sommes épuisés. On nous en demande beaucoup », conclut-il.

4. Discussion

Le programme de médiation en santé a été implanté à Dakar dans le cadre d'un projet-pilote visant à soutenir la prévention des pratiques sexuelles à risque au sein des communautés gaies et à améliorer l'accès aux structures de santé pour les patients homosexuels. Travaillant en complémentarité avec l'équipe médicale sans être de simples bénévoles, la première cohorte de médiateurs œuvre dans le réseau de la santé dans le but de favoriser la continuité des soins. Cette pratique renouvelée, formule hybride entre l'intervenant professionnel et le pair aidant, comble des besoins criants d'accès aux services en faisant le pont entre le système de santé et les groupes marginalisés. Hommes de terrain, les

médiateurs mobilisent les membres de leur communauté et plaident pour la justice sociale.

L'exemple des médiateurs fait écho dans une certaine mesure à la professionnalisation du monde associatif voué à la prévention du VIH/sida tel qu'observé en Occident (Girard, 2013). Les leaders des communautés sont invités à s'engager au sein des organisations en devenant des salariés, par exemple. Or, contrairement à la situation des pays occidentaux, le faible encadrement légal du champ de l'action sociale au Sénégal permet l'émergence d'approches novatrices dans les établissements de santé et des services sociaux. Les frontières disciplinaires et professionnelles y sont moins étanches, étant donné l'absence d'intérêts corporatistes. Cette apparente « flexibilité » du système de soins n'est toutefois pas un gage de facilité ni de succès. Les tensions vécues par les médiateurs à leur arrivée au sein des équipes médicales en témoignent.

Par ailleurs, on remarque qu'une perspective d'appropriation du pouvoir d'agir des homosexuels et des associations gaies locales a été privilégiée dans le processus d'implantation du programme, entraînant l'émergence d'une mobilisation associative pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles et une visibilité accrue de leurs réalités au Sénégal. L'intervention de santé publique participe alors à un effort de sensibilisation et de changement de mentalités à l'égard de l'homosexualité, ce qui n'est pas sans entraîner des réactions homophobes de la part de divers groupes de la population, lesquels ont eu tôt fait de blâmer les homosexuels pour les problèmes économiques et sociaux qui ébranlent la société sénégalaise. Cela interroge les devoirs et les responsabilités des acteurs de santé publique envers leurs collaborateurs, notamment en ce qui a trait à leur sécurité.

S'inscrivant dans une mouvance pour la reconnaissance des droits des minorités sexuelles en Afrique subsaharienne, les actions des médiateurs se situent au carrefour de stratégies identitaires et d'intérêts transnationaux (Awondo *et al.*, 2013 ; Broqua, 2012 ; Guéboguo, 2008). Financée en grande partie par des organisations internationales et des fondations caritatives nord-américaines et européennes, la mise en place du programme de médiation en santé soulève certaines préoccupations sur le plan de l'autodétermination des communautés et des rapports de pouvoir qui traversent les relations entre les pays du Nord et du Sud. Bien que les acteurs concernés par la médiation en santé soient impliqués à différents niveaux dans l'élaboration et la mise en place du

protocole d'intervention, il n'en demeure pas moins que la reddition de comptes envers les bailleurs de fonds influence les orientations des programmes, en les imprégnant de valeurs et d'intérêts qui, à long terme, n'améliorent pas nécessairement le bien-être des communautés desservies.

Conclusion

L'épidémie du virus de l'immunodéficience humaine fait des ravages à travers la planète. Des millions de personnes en sont infectées et affectées, la majorité d'entre elles vivant en Afrique subsaharienne. Bien que les femmes soient les principales concernées par cette maladie dans cette région du monde, la prévalence du virus chez les hommes gais et ceux qui ont des relations avec d'autres hommes est extrêmement élevée. Pourtant, on en parle très peu. Les tabous tenaces et virulents envers l'homosexualité font en sorte que l'accessibilité à la prévention et aux soins de santé demeure de nos jours très difficile pour cette communauté confinée à la clandestinité. Les interventions de proximité initiées au Sénégal auprès des homosexuels visent à améliorer l'accès aux structures de santé pour ce groupe marginalisé. La lutte contre le VIH/sida se prolonge alors sur d'autres fronts ; la stigmatisation et la pauvreté doivent être enrayerées. Combat difficile s'il en est, les agents de santé publique peuvent désormais compter sur de nouveaux acteurs engagés dans la lutte : les médiateurs de santé.

Dans un contexte de décentralisation de services de santé à l'échelle nationale, la médiation en santé représente une démarche intéressante afin de répondre adéquatement aux besoins des populations et recèle un potentiel certain. Portée par les considérations de santé publique liée à la lutte contre le VIH/sida, la médiation en santé représente une pratique novatrice pour répondre aux besoins des hommes gais et des HARSAH. Elle n'est toutefois pas une panacée. Les médiateurs, peu nombreux à l'heure actuelle, sont très sollicités et vivent plusieurs irritants dans le cadre de leur travail. Leur apport n'est pas toujours considéré à sa juste valeur, et leur position en tant que militant pour les droits des homosexuels peut créer des remous et des tensions au sein des équipes professionnelles. Ainsi, ils réclament une reconnaissance de leur rôle et une amélioration de leurs conditions de vie leur permettant d'asseoir leur légitimité. Dans un contexte où l'homosexualité masculine est pénalisée et réprimée au Sénégal, les médiateurs qui interviennent auprès de leurs pairs sont à risque de subir des agressions ou d'être

victime de chantage. Les responsabilités qui échoient sur leurs épaules sont grandes, tandis que les ressources mises à leur disposition sont limitées. Cela fragilise la démarche et compromet sa pérennité. Les récits des médiateurs comportent néanmoins des pistes prometteuses pour éviter ces écueils.

Bibliographie

- AWONDO, Patrick, Peter GESCHIERE et Graeme RELD (2013). « Une Afrique homophobe? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, vol. 1, no 49, p. 1291-1941.
- BROQUA, Christophe (2010). « La socialisation du désir homosexuel masculin à Bamako », *Civilisations*, vol. 59, no 1, p. 37-57.
- BROQUA, Christophe (2012). « Les formes sociales de l'homosexualité masculine à Bamako dans une perspective comparée : entre tactiques et mobilisations collectives », *Politiques et Sociétés*, vol. 31, no 2, p. 113-144.
- Conseil national de lutte contre le sida (2008). « Rapport de situation sur la riposte nationale à l'épidémie du VIH/sida au Sénégal : 2006-2007 », *UNGASS, Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida*, Dakar, Sénégal : CNLS, janvier 2008.
- DARMON, Laetitia (2006), « Les pratiques homosexuelles en Afrique – Le scandale du déni », *Interdépendances*, no 63, octobre 2006.
- DIOUF, El Hadji, Seynabou MBODJ et Florence DAO (2007), *Fiches d'animation d'activités d'information, éducation, communication*. Dakar, Sénégal : Alliance nationale contre le sida.
- Division de lutte contre le sida (2006). *Guide de prise en charge médicale, psychologique et sociale des IST/VIH/SIDA chez les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes (MSM) au Sénégal*. Dakar, Sénégal : Institut d'hygiène sociale, 47 pages.
- GIRARD, Gabriel (2013). *Les homosexuels et le risque du sida. Individu, communauté et prévention*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes, 410 pages.
- GUÉBOGUO, Charles (2006). *La problématique de l'homosexualité en Afrique : l'expérience camerounaise*, Sidanet [en ligne] www.sidanet.asso.fr
- GUÉBOGUO, Charles (2008). « Mobilisations transnationales des communautés homosexuelles en Afrique : une affaire à suivre », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 32, p. 85-93.

- LADO, Ludovic (2011). « L'homophobie populaire au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, vol. 4, no 204, p. 921-944.
- LAMARANGE, Joseph, Annabel DESGRÉES DU LOÛ, Catherine ENEL et Abdoulaye Sidbé WADE (2009). « Homosexualité et bisexualité au Sénégal : une réalité multiforme », *Population*, vol. 64, no 4, p. 723-756.
- MOREAU, Amadou, Placide TAPSOBA, Abdoulaye LY, Cheikh Ibrahima NIANG et Abdou Khoudia DIOP (2007). *Implementing STI/HIV Prevention and Care Interventions for Men Who Have Sex With Men in Dakar, Senegal*. Washington, DC : Population Council.
- NIANG, Cheikh Ibrahima, Moustapha DIAGNE, Youssoupha NIANG, Amadou Mody MOREAU, Dominique GOMIS, Mayé DIOUF, Karim SECK, Abdoulaye Sidbé WADE, Placide TAPSOBA et Chris CASTLE (2002). *Satisfaire aux besoins de santé des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes au Sénégal*. Washington, DC : Population Council.
- NIANG, Cheikh Ibrahima, Placide TAPSOBA, Ellen WEISS, Moustapha DIAGNE, Youssoupha NIANG, Amadou Mody MOREAU et Chris CASTLE (2003). « 'It's raining stones': stigma, violence and HIV vulnerability among men who have sex with men in Dakar, Senegal ». *Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, vol. 5, no 6, p. 499-512.
- NIANG, Cheikh Ibrahima, Amadou MOREAU, Codou BOP, Cyrille COMPAORÉ et Moustapha DIAGNE (2004). *Targeting Vulnerable Groups in National HIV/AIDS Programs: The Case of Men Who Have Sex With Men in Senegal, Burkina Faso and Gambia*, Washington, D.C. : World Bank, 57 pages.
- ONUSIDA (2013). *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida*. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 274 pages.
- ONUSIDA (2006). *Politique générale : VIH et sexualité entre hommes*, Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 4 pages.
- ONUSIDA (2005). *Men Who Have Sex With Men, HIV Prevention and Care : Report of a UNAIDS Stakeholder Consultation*, Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 20 pages.

- ONUSIDA et OMS (2008). *Afrique subsaharienne : le point sur l'épidémie de sida*, Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida & Organisation mondiale de la santé, 34 pages.
- PAOLI ITABORAHY, Lucas et Jingshu ZHU (2013). *Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur la criminalisation, la protection et la reconnaissance de l'amour entre personnes de même sexe* [8^e édition]. Genève : Association internationale des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles, trans et intersexuelles (ILGA).
- REVAULT, Pascal (2008). « Des médiations » dans *L'accompagnement psychologique et social des personnes vivant avec le VIH/sida. De la formation à l'évolution des dispositifs de soins : l'expérience des partenariats*. Paris : ESTHER, p. 118-127.
- SAPPE, Robin (2003). *Le Sida et les rapports entre hommes en Afrique Noire*. Bruxelles, Belgique : Observatoire socioépidémiologique du sida et des sexualités, 31 pages.
- SOW, Papa Salif et collaborateurs (2005). *Guide de prise en charge médicale des patients vivant avec le VIH/sida au Sénégal*. Dakar, Sénégal : Division de lutte contre le sida et les IST, 93 pages.
- WADE, Abdoulaye Sidbé, Coumba Toure KANE, Pape Amadou NIANG DIALLO, Abdou Khoudia DIOP, Khady GUEYE, Souleymane MBOUP, Ibrahima NDOYE et Emmanuel LAGARDE (2005). « HIV infection and sexually transmitted infections among men who have sex with men in Senegal », *AIDS*, vol. 19, no 18, p. 2133-2140.

***Codes et protocoles guidant les scénarios
sexuels BDSM : une incursion dans
la communauté BDSM de Montréal***

Jessica Caruso, Martin Blais et Joanne Otis

La communauté BDSM [bondage, discipline/domination, soumission/sadomasochisme] se fait de plus en plus visible, mais les protocoles qui la structurent restent peu connus. Afin de les documenter, des séances d'observation participante ont été effectuées pendant près d'un an dans un donjon populaire de la grande région de Montréal. Des protocoles ont été identifiés et regroupés en sept catégories: socialisation et intégration des néophytes, propriété et jouissance, sécurité, sexualité, langage, postures et vêtements. Le degré variable de rigueur observé dans l'application de ces protocoles met en exergue une différence structurante entre la pratique paradigmatique et postparadigmatique du BDSM dans la communauté montréalaise.

L'acronyme « BDSM » désigne les comportements d'échange de pouvoir et l'utilisation de douleur dans un contexte érotique, consenti et ludique (Connolly, 2006 ; Williams, 2006). Il décrit trois composantes distinctes : le bondage et la discipline (BD), qui désigne la restriction de mouvement et le contrôle du partenaire ; la domination et la soumission (Ds), qui représente l'échange de pouvoir ou de contrôle entre les partenaires ; et le sadomasochisme (SM), qui fait référence à l'érotisation de la douleur subie ou provoquée (Brame, Brame et Jacobs, 1993 ; Henkin et Holiday, 2003). Les estimations sur l'ampleur du phénomène sont rares, les comportements BDSM ayant été ignorés par la majorité des grandes enquêtes sur les comportements sexuels. Selon Janus et Janus (1993), 14 % des hommes et 11 % des femmes ont pratiqué au cours de leur vie une forme de BDSM consensuel. Dans une étude australienne, 1,3 % des femmes et 2,2 % des hommes actifs sexuellement affirment avoir été récemment impliqués dans des pratiques BDSM (Richters *et al.*, 2008).

Malgré la visibilité médiatique grandissante du BDSM, notamment depuis la populaire trilogie *Cinquante nuances de Grey* (James, 2012), ses adeptes restent victimes des préjugés sociaux véhiculés à l'égard de leurs pratiques, ce qui peut les entraîner à dissimuler leurs préférences auprès des membres de leur entourage, voire même jusqu'à développer des problèmes d'acceptation d'eux-mêmes (Brown, 2010 ; Damon, 2002 ; Nichols, 2006 ; Stiles et Clark, 2011). Pendant plusieurs décennies, le discours savant a décrit les préférences BDSM comme relevant de la maladie mentale (Brown, 2010 ; Connolly, 2006). Les psychothérapeutes tendent à perpétuer cette conception pathologisante du BDSM et les services offerts à cette population restent marqués par de tels préjugés (Kolmes, Stock et Moser, 2006 ; Lawrence et Love-Crowell, 2008 ; Williams, 2006 ; Weinberg, Williams et Moser, 1984). Selon Newmahr (2010), la plupart des études documentant le profil psychologique des participants recrutent sur Internet, alors qu'il est bien connu que beaucoup de faux adeptes (SM «wannabes») disent avoir des pratiques BDSM dans les forums de discussion, mais n'en ont jamais eu dans la vie, limitant ainsi la validité et la portée des conclusions. Selon Guidroz (2008), force est de constater que les adeptes du BDSM restent difficiles à trouver pour les chercheurs, le dévoilement de ces pratiques n'étant pas la norme. Néanmoins, certains travaux contemporains suggèrent plutôt que les adeptes du BDSM présentent, en général, un profil psychologique stable et comparable à celui de la population générale (Connolly, 2006 ; Richters *et al.*, 2008 ; Williams, 2006 ; Wismeijer et van

Assen, 2013). De surcroît, le BDSM pourrait être source de grande satisfaction (Dancer, Kleinplatz et Moser, 2006) et présenterait des niveaux exemplaires d'intimité et de communication entre les partenaires (Kleinplatz, 2006 ; Williams, 2006). Les préjugés encore présents dans la communauté scientifique se traduisent notamment par une réticence à comprendre le BDSM comme une interaction sociale plutôt qu'une forme de violence (Newmahr, 2008), de sorte que la sous-culture BDSM et ses règles d'interaction restent peu étudiées (Brown, 2010). Pourtant, les descriptions de type autobiographique ou ethnographique montrent l'existence d'une communauté BDSM structurée (Guidroz, 2008 ; Moser, 1998 ; Newmahr, 2008 ; Weinberg, 2006).

L'objectif de la présente étude est de décrire les scénarios sexuels culturels et interpersonnels ainsi que les codes qui se manifestent dans les soirées BDSM de la grande région de Montréal. Les scénarios sexuels sont des comportements sexuels qui deviennent significatifs lorsque définis ainsi par la collectivité, les expériences interpersonnelles ou le développement individuel (Simon et Gagnon, 1986). Ils constituent des métaphores permettant de conceptualiser les comportements sociaux. Deux types de scénarios sexuels sont explorés dans cette étude : les scénarios culturels et interpersonnels. Les premiers décrivent les prescriptions collectives dictant les interdits et les recommandations, tandis que les seconds renvoient les pratiques et les interactions entre les partenaires (Bozon, 2009).

La communauté BDSM et ses codes dans la littérature scientifique

Les participants apprennent généralement l'existence de la sous-culture BDSM à travers les livres et magazines ou en rencontrant des adeptes (Guidroz, 2008). Ils entrent dans la communauté en plaçant ou en répondant à des annonces, en participant à des discussions sur Internet, en se joignant à une organisation BDSM, en se présentant à une soirée ou par l'entremise d'un membre de la communauté (Weinberg, 2006). Les événements sociaux BDSM sont une occasion d'afficher leur propre style de comportements BDSM devant autrui, d'interagir avec des personnes ayant des intérêts similaires (Moser, 1998) ou de ressentir un sentiment d'appartenance malgré leur propre marginalité (Newmahr, 2008).

Les membres des communautés BDSM à travers le monde basent leurs pratiques sur différents codes ou protocoles. Dans toutes pratiques, l'accent est mis sur la communication, la négociation, le consentement, l'honnêteté, la confiance mutuelle et le respect des limites et préférences des partenaires (Williams, 2006). La participation forcée n'est pas acceptée dans la culture BDSM ; seule l'illusion que les individus sont victimes de coercition est permise (Weinberg, 2006). Le credo « *safe, sane and consensual* » (SSC), possiblement le plus reconnu de tous les membres, en témoigne: toutes les pratiques se doivent d'être sécuritaires, saines et consensuelles (Brown, 2010 ; Moser, 1998 ; Powell, 2010 ; Williams, 2006). Il en va de même du concept de « *risk aware consensual kink* » (RACK), qui signifie que les adeptes sont conscients des risques liés au jeu et y consentent (Williams, 2009). Les joueurs utilisent un mot de sécurité (angl. *safeword*) pour aviser le partenaire dominant qu'il approche ou a dépassé une limite, par exemple « jaune » pour ralentir et « rouge » pour arrêter (Connolly, 2006 ; Weinberg, 2006). La réputation serait un facteur important dans le choix d'un partenaire éventuel et jouerait comme mécanisme de contrôle social dans la communauté ; les joueurs qui sont considérés comme n'étant pas sécuritaires auraient de la difficulté à se trouver des partenaires (Newmahr, 2008 ; Weinberg, 2006). La communauté tient également un rôle d'éducation et de prévention ; des démonstrations sont offertes pour expliquer plusieurs pratiques et mesures de sécurité essentielles (Moser, 1998).

À l'intérieur du respect du SSC ou du RACK, les jeux sont variés. Selon les observations de Moser (1998), certaines séances revêtent un caractère exclusivement physique, tandis que d'autres incluent un aspect psychologique, mais l'orgasme n'en est pas nécessairement la finalité ; les séances peuvent prendre fin en raison de la fatigue d'un des deux joueurs ou d'une insatisfaction à l'égard du déroulement de la séance. Les pratiques BDSM font souvent l'objet de scénarios précis où chaque individu joue un rôle qui lui est préalablement assigné (Weinberg, 2006). L'identification à un rôle serait extrêmement importante pour les joueurs (Powell, 2010). Différents rôles sont recensés dans la littérature, les plus fréquents étant : 1) le Dominant : celui qui assume le contrôle dans la relation (qui prodigue les jeux, qui restreint, qui donne les ordres, etc.) ; 2) le soumis : celui qui offre le contrôle à un Dominant (qui reçoit les jeux, qui est restreint, qui doit obéir, etc.) ; 3) l'esclave : celui qui apprécie la soumission profonde et, la plupart du temps, à plein temps ; et 4) le *switch* : celui qui ressent à la

fois le besoin de domination et de soumission (Brown, 2010; Damon, 2002 ; Newmahr, 2008 ; Sandnabba *et al.*, 2008 ; Weinberg, Williams et Moser, 1984; Williams, 2006 ; Yost, 2009). Les vêtements permettent d'afficher l'adhésion des joueurs à leur rôle. Les plus communs sont le corset et la lingerie pour les femmes ainsi que tout vêtement noir pour les hommes, peu importe leur rôle (Moser, 1998). Le collier est également un élément important du costume puisqu'il est un signe formel porté par un soumis pour représenter son état de soumission à un Dominant (Williams, 2006). Les vêtements de ville sont rarement acceptés et le travestisme est accepté dans certains endroits, mais inapproprié dans d'autres (Moser, 1998).

Les soirées BDSM se déroulent majoritairement dans des endroits appelés donjons ou salles de jeu, qui peuvent être des maisons ou des espaces commerciaux loués pour l'occasion (Moser, 1998 ; Williams, 2006). Les donjons offrent l'espace, l'équipement et l'insonorisation adéquats pour pratiquer le BDSM et permettent aux adeptes de socialiser (Newmahr, 2008). Les donjons comportent généralement des stations servant à immobiliser les joueurs BDSM, comme des tables, des croix en forme de X ou de T, des crochets ou des élingues fixés au mur ou au plafond. Les individus apportent leurs propres jouets (par ex., fouets ou menottes), mais utilisent les stations fournies par le donjon. Chaque propriétaire de donjon établit des règlements qui explicitent la manière d'interagir respectueusement avec les joueurs, énumèrent les pratiques interdites et énoncent certaines règles de confidentialité, de propreté et de courtoisie. Les donjons emploient souvent des moniteurs de jeu (angl. *Dungeon Master*), qui s'assurent que les règles de sécurité de l'endroit sont respectées (Moser, 1998 ; Williams, 2006). Plusieurs soirées acceptent la consommation modérée d'alcool et/ou de drogues, mais l'état d'ébriété n'est jamais accepté (Moser, 1998). Durant les soirées, l'activité coïtale est rare (Moser, 1998 ; Newmahr, 2010). Selon Moser (1998), le fait de regarder des interactions de nature BDSM ou de s'exhiber devient sexuellement excitant pour les joueurs, mais ils considèrent que le coût est trop personnel pour être effectué en public. Même en privé, le coût ou la stimulation génitale menant à l'orgasme ne fait pas régulièrement partie de la vie sexuelle des joueurs. Toutefois, la recherche d'orgasmes reste ultimement présente dans ce type de relation (Moser, 1998).

Enquête sur la communauté BDSM de Montréal : la méthodologie déployée

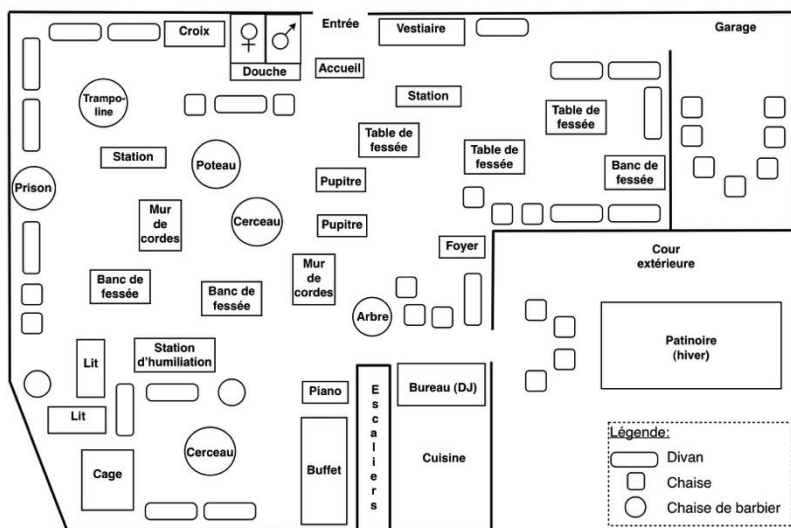
L'approche du travail de terrain

Dans le but d'identifier et de rendre intelligibles les codes qui constituent la communauté de manière juste et réaliste, une approche ethnométhodologique a été adoptée. Elle procède par un accès direct et sans intermédiaire à la communauté étudiée afin de documenter les principales caractéristiques d'expressions et d'actions dans leur contexte pour mieux comprendre un phénomène de l'intérieur (Garfinkel, 1967). L'enquête de terrain s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, une préenquête a été effectuée afin de permettre à la chercheuse (première auteure de l'article) de se familiariser avec la communauté BDSM de Montréal. Les premiers contacts ont été créés entre l'hiver 2009 et l'été 2010 par le biais des forums de discussion montréalais BDSM afin de : a) cibler les acteurs-clés ; b) cibler les milieux d'observation potentiels ; et c) analyser les discussions pour dégager la terminologie utilisée, les modalités d'autodescription des pratiques et les règles d'interaction qui structurent les échanges entre adeptes. Ensuite, une première présence physique a été établie dans la communauté par la participation à des rencontres sociales entre adeptes (soupers, soirées cinéma, ateliers, soirées fétiches publiques) afin de développer une aisance mutuelle et graduelle entre la chercheuse et les membres de la communauté. Finalement, lorsque certains membres de la communauté se sont sentis suffisamment en confiance, ils ont invité personnellement la chercheuse à diverses soirées privées (sur invitation seulement), semi-publiques (où les invités doivent être accompagnés par un membre connu des organisateurs ou doivent écrire à l'organisateur pour avoir les coordonnées) et publiques (n'importe qui peut s'y présenter). De ce fait, six donjons de la grande région de Montréal ont pu être visités durant la préenquête.

Dans un deuxième temps, l'un des donjons visités a été sélectionné à partir de certains critères déterminés pendant la période de préenquête (soirée semi-publique dans la grande région de Montréal, principalement axée sur le jeu BDSM, se déroulant à une fréquence constante et visant un public diversifié). Ce donjon a été choisi en raison de la diversité des participants qui le fréquentent (autant anglophones que francophones, autant jeunes que plus âgés, autant d'hommes que de femmes), la permissivité des règlements relatifs à l'expression de la

sexualité (certains donjons interdisent les comportements sexuels explicites), le grand nombre de participants à la soirée (entre 60 et 200) et l'espace non cloisonné que le donjon offrait (pièces ouvertes), plus favorable à l'observation (voir Fig. 1). Les observations des soirées ont été réalisées de l'automne 2010 à l'été 2011. Au total, sept soirées consécutives ont été observées, à intervalle de six semaines. Les périodes d'observation s'étaient généralement de 21 h à 4 h 30 et à une reprise, l'observation a débuté à 16 h, alors que la chercheuse a été conviée par les organisateurs à se joindre à eux pour préparer le donjon avant l'arrivée des invités.

Figure 1. Disposition des stations dans le donjon



L'approche de codification des observations et les critères de scientificité

Alors que plusieurs considèrent que l'observation mine la scientificité d'une étude, l'ethnométhodologie considère que la subjectivité du chercheur n'est pas un biais, mais plutôt une partie intégrante de la démarche d'analyse des données (Jaccoud et Mayer, 1997). Pour assurer la plus grande validité possible, différents critères

ont été utilisés (Jaccoud et Mayer, 1997 ; Laperrière, 1997). En premier lieu, le critère de proximité des sources garantit que l'observation est effectuée directement et non par l'intermédiaire de quiconque. Dans cette étude, les notes analysées sont tirées des discussions avec les participants aux soirées et leurs organisateurs, ainsi que des comportements et interactions observées pendant les soirées et sur les forums de discussion où les adeptes échangeaient et étaient informés des soirées. Les notes d'observation des soirées étaient colligées pendant ou après celles-ci (à l'écart des participants) et une transcription détaillée et enrichie de ces notes était réalisée le lendemain. Les notes transcrites menaient ainsi à d'autres interrogations, qui étaient discutées avec les participants lors des observations subséquentes, le tout dans un processus itératif ayant duré tout au long de la période d'observation. Ensuite, le critère de l'intersubjectivité assure que plusieurs observateurs s'accordent sur les mêmes observations. Pour ce faire, l'un des chercheurs a assisté à une des soirées afin de réaliser ses propres observations et d'en assurer une fidélisation interjuges. Les observations et les notes relatives aux interactions sur les forums de discussion et au cours des soirées ont fait l'objet de discussions continues entre les chercheurs, ainsi qu'avec un comité consultatif composé de deux des chercheurs impliqués, d'un membre de la communauté BDSM et d'une sexologue non familière avec cette communauté. Ce comité s'est réuni à deux reprises vers la fin du travail de terrain afin de discuter des observations et des hypothèses interprétatives. Ces discussions ont permis de faire émerger une grille d'analyse et de codification des observations mettant en exergue les protocoles et les codes qui gouvernent les scénarios sexuels des adeptes de la communauté BDSM montréalaise. Enfin, nous avons recherché la saturation des données, ne cessant le travail de terrain que lorsque les nouvelles observations ne contribueraient plus à enrichir la description du phénomène. Deux critères ont été pris en compte afin d'assurer la fiabilité de l'étude (Jaccoud et Mayer, 1997 ; Laperrière, 1997). D'une part, l'implication à long terme de la chercheuse sur le terrain a permis d'assurer que les observations n'ont pas été issues de simples incidents. D'autre part, une diversité d'instruments a été utilisée (l'observation en personne, l'observation ponctuelle d'un forum de discussion, la discussion spontanée avec les membres, la triangulation des sources de données) afin de s'assurer de la concordance des résultats obtenus.

Une approche *emic* a guidé l'analyse des données, les catégories et constructions culturelles du milieu prévalant sur les constructions du

chercheur (Barnard et Spencer, 2002). Ainsi, le vocabulaire issu du milieu ainsi que les façons d'écrire certains termes ont été conservés tels quels afin de respecter les us et coutumes de la communauté à l'étude. Par exemple, le terme « Dominant », qualifiant le rôle adopté par celui qui assume le contrôle dans une situation d'échange de pouvoir, doit être écrit avec une lettre majuscule, alors que le mot « soumis », désignant le rôle adopté par celui qui renonce au contrôle dans une scène, s'écrit toujours avec une minuscule. Cette graphie différentielle permet de marquer les différences statutaires entre les adeptes en fonction de leur rôle prédominant.

Les considérations éthiques

Dans le cas d'une méthode par observation participante où de nombreux participants sont impliqués, il est difficile d'obtenir le consentement individuel de tous les participants. Pour cette étude, les organisateurs de la soirée choisie ont préalablement été contactés et leur consentement a été obtenu. Il a plutôt été choisi d'opter pour un consentement passif : les participants ont été informés de la tenue de l'étude par le web et à la porte. Ainsi, ils prenaient, en toute connaissance de cause, la décision d'y participer ou non. Ils étaient invités à discuter par courriel ou en personne de leurs inquiétudes, leurs questionnements ou leurs demandes. Les seuls contacts ont été des demandes d'informations par intérêt d'en apprendre plus sur l'étude et aucune inquiétude n'a été soulevée par les participants. Aucun indice ne peut donc laisser croire que la présence de la chercheuse dans le milieu ait perturbé le déroulement normal des soirées. L'organisateur ne semble pas avoir observé de différence dans les comportements des membres et l'affluence aux soirées. Pour respecter l'anonymat des participants, aucune photo ou vidéo n'a été prise durant les soirées. Tous les noms rapportés dans l'article sont fictifs et des caractéristiques permettant de reconnaître le donjon ou les participants ont été omises.

Les participants aux soirées

Selon nos estimations validées auprès des organisateurs des soirées, les participants aux soirées observées représentaient environ 70 % des membres actifs fréquentant les activités organisées au sein de la communauté montréalaise pendant la période d'observation. Afin d'avoir un portrait des membres de la communauté, des données

descriptives ont été collectées sur les adeptes rencontrés au donjon. Les informations sociodémographiques suivantes ont été colligées pour les adeptes qui disposaient d'un profil sur le site de réseautage social BDSM : le nom (un pseudonyme choisi par lequel les adeptes sont reconnus par les autres), l'âge, le sexe, le rôle, la ville et l'orientation sexuelle. Aucun questionnaire n'ayant été distribué afin d'être le moins intrusif possible dans le milieu, les profils sociodémographiques ont été reconstitués à partir des informations publiquement accessibles. Notons que sur le site en question, les participants n'étaient en mesure de choisir qu'un élément par catégorie, ce qui n'exclut pas la possibilité qu'ils s'identifient personnellement à plus d'un élément ou à un élément ne figurant pas dans la liste.

Les participants dont le profil a pu être tracé (n = 272) étaient âgés de 20 à 82 ans et la moyenne est de 39 ans (écart-type = 11). Dans cet échantillon, 51 % se présentent comme des hommes, 45 % comme des femmes et 4 % se présentent comme appartenant à un autre genre (travesti, transsexuel ou fluidité de genre). Parmi les participants, 81 % disent vivre dans la grande région de Montréal, 15 % vivent ailleurs au Québec et 4 % proviennent de l'extérieur du Québec. En ce qui concerne leur orientation sexuelle, 46 % se décrivent comme hétérosexuels, 23 % se considèrent hétéroflexibles (hétérosexuel qui peut à l'occasion avoir des relations avec des personnes de même sexe), 20 % s'identifient comme bisexuels et le reste comme pansexuels (attirance envers la personne, indépendamment de son sexe ; 4 %), d'une orientation sexuelle qui fluctue (4 %), lesbienne (3 %) ou *queer* (qui considère les différentes facettes de sa sexualité comme étant fluides et non réductibles à une étiquette ; 1 %). Finalement, on constate que 34 % des participants s'identifient à un rôle relié à la domination, tel que Dominant, Maître, top (celui qui dirige la scène) et sadique (qui apprécie infliger des sensations de douleur); 26 % à un rôle relié à la soumission, c'est-à-dire soumis et esclave; 25 % à un rôle qui n'est pas relié à l'échange de pouvoir, comme kinkster (qui aime les pratiques non traditionnelles) et fétichiste; et 12 % à un rôle versatile, tel que switch (celui dont le rôle peut varier) et sadomasochiste (qui aime infliger et recevoir des sensations de douleur).

Le protocole BDSM, fondement des identités¹ et des interactions

Les règlements et les codes observables dans la communauté ont été regroupés sous le concept de protocole, que l'on définit comme l'ensemble des règles implicites ou écrites qui régulent les interactions entre les joueurs. Ce concept, qui n'est pas explicitement utilisé par les adeptes, est inspiré du terme « joueur protocolaire », qui, lui, est utilisé par les membres de la communauté pour décrire un joueur qui implante des règles très strictes, relevant de la tradition BDSM, dans ses relations de jeu. Les protocoles permettent aux adeptes d'interpréter et d'inscrire leurs pratiques de façon cohérente dans les scénarios BDSM, de conserver un rapport sans menace à l'intégrité physique ou psychologique des partenaires de jeu et de circonscrire les rôles de chacun dans les interactions. Ils sont appris à travers la socialisation dans la communauté et par les multiples ouvrages de référence qui sont disponibles en librairie ou par les sites Internet. Certains protocoles sont présents dans les règlements écrits des soirées, d'autres sont discutés entre adeptes de façon verbale ou dans les forums de discussion, tandis que quelques protocoles ont été identifiés à partir des observations réalisées sur le terrain et font partie de la culture de la communauté de manière implicite. Ainsi, ces protocoles sont connus et, en grande partie, appliqués par tous les membres de la communauté. Qu'ils soient explicites ou implicites, les protocoles observés durant l'enquête de terrain ont été regroupés en sept catégories : a) la socialisation et l'intégration des néophytes, b) la propriété et la jouissance, c) la sécurité, d) la sexualité, e) le langage, f) les postures et g) les vêtements.

Alors que certains des protocoles sont absolument nécessaires à la définition même de la communauté BDSM, d'autres relèvent de choix personnels des joueurs ou des organisateurs des soirées. Nous avons donc identifié trois niveaux d'application des protocoles. Le premier niveau est communautaire, c'est-à-dire que les adeptes doivent adhérer aux protocoles pour être reconnus par la communauté. C'est essentiellement les protocoles qui sont nécessaires pour que le BDSM soit interprété comme du BDSM. Malgré les variations individuelles dans l'application des protocoles, les protocoles identifiés par la communauté

¹ Pour alléger le texte, à moins d'indication contraire, les rôles sont utilisés pour définir les personnes (« le Dominant » au lieu de « la personne qui se définit comme Dominant »), le masculin désigne tout aussi bien le féminin et l'utilisation des termes « Dominant » et « soumis » pour illustrer les protocoles n'est pas restreinte qu'aux personnes s'identifiant comme tel, mais peut aussi faire référence aux personnes s'identifiant à d'autres rôles (Maitre, esclave, *switch*, top, etc.).

nous sont apparus maintenir l'unité et l'identification à des règles communes partagées par tous ceux s'identifiant à la communauté. Le deuxième niveau est événementiel : chaque événement opère sur la base de protocoles spécifiques déterminés par les organisateurs. Plus précisément, les organisateurs regroupent, dans les règlements de la soirée, les protocoles qui régissent leurs soirées. Par exemple, lors d'une soirée montréalaise se voulant hautement protocolaire, les organisateurs ont inscrit dans les règlements de la soirée que les individus doivent s'identifier comme Dominant ou soumis dès leur arrivée et que les soumis doivent absolument porter le collier et s'installer au sol. Le niveau d'application événementiel donne donc le ton aux soirées et prescrit les pratiques obligatoires, permises et interdites. Le troisième niveau d'application des protocoles qui a été identifié est relationnel : chaque dyade ou groupe d'adeptes s'engageant dans des interactions BDSM mobilisent des protocoles qui leur sont propres. C'est à ce niveau que l'on observe une plus grande variabilité dans l'application des protocoles, puisque chaque dyade ou sous-groupe est libre de sélectionner, sur la base des préférences de chaque joueur, les protocoles qu'ils souhaitent actualiser dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux protocoles de niveaux événementiel et communautaire.

La socialisation et l'intégration des néophytes comme processus transversal favorisant l'intégration des protocoles

Les codes et règlements de la communauté ne sont pas naturellement connus, mais s'apprennent par l'expérience et surtout par un processus de socialisation à même la communauté. La socialisation se fait majoritairement par l'observation lors de soirées, mais aussi par les échanges entre adeptes. Internet et les forums de discussion sont des moyens prisés de socialisation. Les néophytes peuvent se présenter, poser leurs questions et en apprendre sur les codes de la communauté en lisant les témoignages et interventions sur les forums. C'est d'ailleurs par Internet que la plupart des néophytes intègrent aujourd'hui la communauté et prennent connaissance de ses codes et de ses événements. Quant aux joueurs intégrés avant l'arrivée d'Internet, ils se sont en général trouvés par l'entremise d'un adepte ou d'annonces dans les journaux. Pour ceux qui veulent apprendre plus en profondeur différents jeux ou techniques, des ateliers sont offerts gratuitement ou à un faible coût par des joueurs expérimentés et comportent

généralement des notions théoriques et des démonstrations. Dans les soirées, les gens discutent aussi en petit groupe de ce qu'est le BDSM pour eux, de ce qu'ils trouvent acceptable ou non, des scènes qu'ils ont trouvées intenses ou des propos avec lesquels ils sont d'accord ou non. La fréquentation des soirées est une occasion prisée de socialiser avec des gens qui ont des intérêts similaires, d'arborer son rôle en public dans un contexte de non-jugement et de profiter de l'espace, de l'équipement et de l'insonorisation nécessaires pour pratiquer certains jeux.

Une plus grande tolérance quant à l'application des règles s'observe à l'égard des nouveaux membres et beaucoup se font offrir d'être accompagnés lors de leur première visite dans une soirée pour leur permettre d'apprendre graduellement les règles de la communauté. Cette prise en charge peut donner lieu à de nouvelles relations de jeu (accompagnement par une Dominante à la recherche d'un soumis, ou d'un couple à la recherche d'une soumise). Elle peut aussi donner lieu à différents types de relations entre nouveaux et anciens. On observe des relations de protection et de mentorat, où un néophyte devient en quelque sorte à la charge d'un joueur, qui prendra le temps de l'éduquer et de l'intégrer à la communauté. La majorité des néophytes restent toutefois en retrait lors de leurs premières visites et ne joueront généralement pas en public.

Il existe également, dans la communauté montréalaise, certaines traditions qui se sont développées avec le temps et auxquelles les joueurs prennent part de temps à autre. Entre autres, on compte la cérémonie de remise de collier, moment où le Dominant accepte de prendre officiellement en charge un soumis et lui remet son collier et la fessée d'anniversaire (angl. *spanking birthday*), cérémonie où le fêté se verra donner son nombre d'années en fessée par divers volontaires.

La réputation est apparue comme très importante pour les joueurs. Les forces et faiblesses des joueurs sont connues par les membres actifs de la communauté et sont partagées si la question est posée. Ainsi, un effet de protection se fait remarquer, surtout quand un nouveau couple se forme ; les joueurs n'hésiteront pas à donner leur opinion sur la façon de jouer d'un autre adepte et à recommander ou non certains joueurs. Cette crainte de perdre des membres ou de voir certains membres blessés rend la communauté très protectrice, particulièrement de ses membres les moins expérimentés et vulnérables. L'importance accordée à la réputation fonctionne aussi comme mécanisme de contrôle social, où

les membres de la communauté s'assurent que les joueurs les moins sécuritaires et respectueux des codes de la communauté rencontrent des obstacles dans la recherche de partenaires de jeu en informant, par exemple, un partenaire potentiel à propos d'expériences antérieures s'étant mal déroulées avec ce joueur.

On observe une grande diversité dans les types de relations qui unissent les membres de la communauté. Certains partenariats de jeux ponctuels ou planifiés ne durent que le temps d'une soirée, mais la plupart sont récurrents. Les partenaires de jeux peuvent être en couple amoureux à l'extérieur de la scène, comme n'être que partenaires dans le cadre unique du jeu BDSM. Certains couples amoureux peuvent également se présenter aux soirées ensemble, mais avoir chacun un partenaire différent, comme dans le cas d'un couple constitué de deux personnes Dominantes. Différentes combinaisons de rôles ont été observées chez les joueurs en couple, la plus fréquente étant la combinaison Dominant/soumis. Un grand écart en âge peut également séparer les partenaires ; lorsque cela est le cas, on observe souvent une jeune soumise avec un Dominant plus âgé, et à l'inverse, une jeune Dominante avec un soumis plus âgé. Certaines nouvelles rencontres effectuées par le biais d'Internet vont aussi s'actualiser dans les soirées en raison du caractère public plus sécurisant. Pour certaines pratiques plus *hard*, complexes ou à plus haut risque, il est fréquent de voir un couple s'associer avec un Dominant d'expérience pour prodiguer le jeu ou l'enseigner au Dominant. Les amitiés aussi peuvent prendre plusieurs formes. Certains sous-groupes sont constitués de personnes qui se voient fréquemment à l'extérieur des soirées et qui ont une amitié à l'extérieur du BDSM, tandis que d'autres se fréquentent simplement pendant les soirées. Certains couples BDSM vont échanger de partenaire ou participer aux jeux de l'autre couple, tandis que d'autres ne se mêlent pas aux jeux de leurs amis. Quoique rares, on observe des relations de famille de cuir (angl. *leather family*), qui désigne la formation de groupes de joueurs qui sortent ensemble et jouent à l'occasion l'un avec l'autre. Certains joueurs ont des relations amicales plutôt pratiques, par exemple pour faire du covoiturage pour se rendre aux soirées ou héberger ceux venant de l'extérieur.

Un protocole de propriété et de jouissance qui sert à hiérarchiser les rapports entre joueurs

On observe la mise en scène d'un rapport de propriété entre les Dominants et les personnes soumises. Sur les profils virtuels des joueurs, figurent les mots « *owner of* » (propriétaire de) pour les Dominants et « *owned by* » (propriété de) pour les soumis ; cela réfère à la propriété qu'un Dominant exerce sur son soumis et le droit qu'il possède de décider qui peut en jouir (jouissance). Ainsi, bien que la personne soumise soit libre à tout moment de consentir ou de refuser certaines pratiques, tout comme elle est libre de mettre un terme à sa pratique de BDSM ou à sa relation avec la personne dominante, les deux partis mettent tout en œuvre pour simuler le pouvoir que le Dominant possède sur son soumis et créer l'illusion qu'il peut disposer comme bon lui semble de lui, celui-ci étant soi-disant sa propriété. Le Dominant peut donc, toujours dans la mesure du consentement de départ, offrir la jouissance de son soumis à quelqu'un d'autre ou accepter la jouissance du soumis d'un autre Dominant, et cela, pour diverses raisons : punir son soumis, le récompenser, diversifier les pratiques, se faire plaisir, etc. Lors d'une soirée de jeu, par exemple, le soumis d'un Dominant pourrait être momentanément prêté à un autre Dominant, le temps d'une scène impliquant du ligotage. On verra souvent deux ou trois Dominants jouer avec un soumis ou un Dominant jouer avec deux ou trois soumis. Les conditions de jouissance des soumis sont toujours négociées en début de scène et les paramètres sont cautionnés par tous les partis.

Les membres de la communauté se doivent de respecter ces codes de propriété, même s'ils ne connaissent pas les modalités de chaque relation. En tout temps, les droits du Dominant ne doivent pas être outrepassés. Les joueurs toléreront un malentendu (par ex. si un Dominant approche un soumis, le croyant sans propriétaire), mais un déni de ce rapport de propriété à plus d'une occasion sera perçu comme un grand manque de respect. Le collier et la laisse sont des signes communs de propriété : un soumis qui porte collier et laisse au cou signifie qu'il appartient à un Dominant et si sa laisse est dans sa bouche ou accrochée au mur, cela signifie qu'il attend son Dominant. En tout temps, les joueurs sont tenus de ne jamais outrepasser les droits du Dominant, par exemple en adressant la parole à un soumis sans d'abord en demander la permission au Dominant. Un joueur qui ne respecte pas cette hiérarchie aura mauvaise réputation auprès des adeptes.

Un protocole de sécurité visant à assurer la sécurité physique et psychologique des joueurs

Le BDSM comporte des pratiques qui peuvent être dangereuses pour la santé physique et psychologique des joueurs si elles sont mal effectuées. Pour cette raison, la communauté met de l'avant des codes qui assurent la sécurité de tous et garantissent leur application. Ces codes peuvent diverger d'une soirée à l'autre, mais la plupart transcendent les styles de chacun pour être appliqués uniformément. Les membres et organisateurs appliquent généralement à la lettre la règle bien connue du *Safe, Sane and Consensual* (sécuritaire, sain et consenti), qu'ils appellent le SSC. Ils le présentent comme un protocole qui assure que toutes les pratiques soient effectuées de manière consensuelle et sans danger physique et psychologique pour tous les joueurs impliqués, peu importe leur rôle. Si une pratique ne respecte pas le protocole SSC, les membres considèrent qu'elle ne relève plus du BDSM, mais de l'abus ou de la violence. Les critères du protocole SSC ne sont pas spécifiquement élaborés, mais tous les codes de sécurité vont contribuer à son application. Celle-ci relève de la responsabilité de chaque joueur, mais aussi du moniteur de jeu (angl. *Dungeon Master*), c'est-à-dire la personne assignée à la soirée qui assure la sécurité des jeux. Ce dernier a le dernier mot : s'il demande qu'une scène soit arrêtée, elle doit l'être, sans quoi les joueurs se verront expulsés.

Tout protocole de sécurité est d'abord négocié et consenti entre les partenaires. Au début d'une relation ou d'une association, tous les partenaires complètent, plus souvent à l'écrit que de manière verbale, une grille qui indique les pratiques désirées, acceptées et proscrites. Cette liste prend la forme d'un contrat qui dicte les limites de chacun et qui, par le fait même, protège les partis. Plusieurs modèles de contrat se trouvent sur Internet ou dans les livres et prennent généralement la forme d'un système de pointage qui peut se décliner en plusieurs facteurs comme l'intérêt, l'expérience, la peur et l'excitation, mis en lien avec une liste de pratiques (par ex. une échelle de 0 à 5 où 0 représente « aucun désir de pratiquer cette activité » et 5, « une grande attirance pour cette activité »). Toutefois, peu importe les termes du contrat, le soumis possède un droit de veto à tout moment sur les pratiques et la scène.

La majorité des joueurs s'entendent sur des codes de sécurité que le soumis peut utiliser pour signaler son état pendant la scène de jeu. Ces codes comportent généralement trois niveaux : 1) « tout va bien » ; 2)

« on s'approche de ma limite, ralentissons » ; et 3) « la limite est dépassée ». Beaucoup utilisent les codes « vert, jaune et rouge » pour illustrer les trois niveaux. Un mot de sécurité (angl. *safeword*) préalablement convenu par les partenaires peut aussi être utilisé pour signifier un arrêt immédiat des pratiques. Les codes et mots de sécurité n'ont souvent aucun lien avec le BDSM ou la sexualité (par ex., « beurre d'arachides »). Si le soumis ne peut s'exprimer verbalement (en raison par exemple des pratiques de ligotages et de bâillon), un code non verbal peut être adopté, comme de serrer le doigt du Dominant une, deux ou trois fois.

Un volet du protocole de sécurité concerne les jeux en tant que tels, chaque pratique présentant ses limites et ses critères de sécurité. Il y a un protocole de sécurité pour chaque jeu. En voici quelques exemples : le ligotage ne doit pas être trop serré sur la peau, sans quoi la circulation sanguine est restreinte et les extrémités deviennent bleutées ; un soumis ayant reçu un ligotage complet ne doit pas être laissé debout sans surveillance ; tout coup porté au corps ne doit pas l'être au niveau des organes vitaux, particulièrement les reins, la tête ou le ventre ; quand il y a percée de la peau, l'utilisation de matériel stérilisé est nécessaire. Ces protocoles spécifiques peuvent être appris lors d'ateliers ou de formations offerts par la communauté, par le bouche-à-oreille ou dans certains livres.

Plusieurs règlements en lien avec le respect sont observables pendant les soirées, la plupart étant inscrits dans l'invitation à la soirée. D'abord, l'accent est mis sur la propreté des lieux. Les pratiques pouvant engendrer l'exposition à des fluides corporels nécessitent que le matériel appartenant au donjon soit protégé et des lingettes nettoyantes sont mises à la disposition des joueurs. Une attention particulière est également portée au respect de l'intimité des joueurs. Lors d'une séance, il est interdit d'adresser la parole aux joueurs ou de les déranger de quelque façon que ce soit. Il est également suggéré de garder une distance raisonnable par rapport aux séances en cours pour respecter l'intimité des joueurs, mais aussi pour la sécurité des participants (par ex., pour éviter de recevoir l'élan d'un coup de fouet). Dans la même veine, un individu ne peut s'inviter dans une séance sans en demander la permission et ne peut forcer un soumis à jouer sous prétexte qu'il est soumis. Dans la plupart des soirées, la prise de photos ou de vidéos est interdite ou est contrôlée. Finalement, les participants peuvent généralement apporter leur alcool dans les donjons, mais il est primordial que la consommation soit modérée si les individus ont

l'intention de jouer. Cette règle s'applique autant pour les Dominants, les jeux nécessitant une précision, une écoute et une dextérité hors paires, que pour les soumis, qui doivent être assez alertes pour décerner leurs limites.

Un protocole de sexualité qui varie entre individus et entre évènements

Alors que l'on peut penser que la sexualité est au centre du vécu BDSM, cela n'est pas nécessairement le cas. Sans qu'elles soient exclusivement génitales, les pratiques BDSM seraient source de sensualité, de désir, d'excitation et d'érotisme. Pour certains membres questionnés à ce sujet, le BDSM en public devient un préliminaire aux rapports sexuels ; le jeu inclura des caresses sexuelles et stimulera l'excitation des joueurs, mais ils auront plutôt des rapports sexuels après la soirée, dans un contexte d'intimité. Pour les plus exhibitionnistes, c'est le fait de se sentir séduisant ou de jouer devant d'autres qui les excitera, tandis que pour les plus voyeurs, l'excitation provient du fait d'avoir regardé d'autres participants jouer ou s'exhiber. Pour d'autres, qui semblent moins nombreux, les pratiques BDSM sont satisfaisantes en elles-mêmes et ils ne ressentent pas le besoin d'avoir des contacts sexuels après une séance. Certains refusent de confondre BDSM et sexualité traditionnelle ; ils coexistent dans leur vie sexuelle, mais à différents moments.

La plupart des soirées montréalaises interdiront tout simplement les contacts sexuels explicites, tandis que d'autres vont plutôt interdire les fluides corporels, sans spécifier plus amplement dans quelle mesure. Lors de soirées, on observera fréquemment l'utilisation de vibrateurs sur les parties génitales, parfois des attouchements entre partenaires et plus rarement des contacts oro génitaux ou digito-génitaux. La majorité des joueurs rencontrés se disent reconnaissants que la sexualité ne soit pas ouvertement acceptée dans les soirées. L'interdit serait « une question de classe » ; les soirées servent à s'exhiber et titiller l'imagination et pour eux, l'acte sexuel génital briserait cet érotisme.

Lors de jeux BDSM, certains soumis font l'expérience d'une réaction physique et psychologique, comparable à celle vécue lors d'un orgasme génital, appelée le *subspace*. Ce dernier n'est pas nécessairement génital, mais cathartique ; il représente un relâchement émotionnel, psychologique, physique ou spirituel. Cet effet instantané de bien-être et de déconnexion suite à une séance très intense sur le corps

correspondrait une sorte de transe où les joueurs sont déconnectés de la réalité, parfois incohérents, mais se disent être dans un état de bien-être et de plénitude extrême. Le *subspace* reste toutefois plutôt rare, certains soumis en faisant fréquemment l'expérience et d'autres ne l'ayant jamais vécu. Plus rarement, certains dominants parlent du *Domspace*, état dans lequel le Dominant se sent en synchronisme, en symbiose avec tous les éléments d'une scène : le rythme des coups, sa respiration, la musique ambiante, la réponse physiologie, sexuelle et émotive du soumis et la recrudescence de son excitation, etc. Le *Domspace* causerait un sentiment de bien-être similaire à celui du *subspace*.

Un protocole langagier permettant de distinguer le jeu de la réalité

Un champ lexical propre au BDSM ainsi que certaines règles langagières ont été observés lors de soirées et sur les forums de discussion en ligne. L'univers sémantique du *jeu* est utilisé pour décrire les activités BDSM. Une pratique devient un jeu ; un adepte se présente comme un joueur ; l'action d'effectuer une activité BDSM devient l'action de jouer. Certains mots sont également empruntés à la terminologie du théâtre (la mise en scène de fantasmes, le scénario qui sous-tend un jeu, l'adoption d'un rôle, etc.). L'utilisation de ces termes illustre le côté ludique des pratiques et semble suggérer qu'il y a une arrière-scène où les adeptes prennent du recul quant à leur personnage et retournent à leur quotidien.

Le vouvoiement constitue également un code langagier qui ne suit pas les règles sociétales habituelles : tous les soumis vouvoient les Dominants et tous les Dominants tutoient les soumis, peu importe leur âge. Le Dominant est appelé Monsieur/Madame ou Maître/Maitresse par le soumis. De manière écrite, certains iront jusqu'à adopter la majuscule dans les pronoms utilisés pour parler du Dominant (par ex., « Madame, je Vous invite ainsi que Votre soumis à la soirée qu'organise ma Maitresse »). Ces différences langagières soulignent et renforcent les différences de rôle et organisent les interactions entre adeptes. Certains mobilisent ces codes langagiers lors des jeux seulement, alors que d'autres les utilisent en tout temps.

La presque totalité des joueurs utilise un nom de scène pour se présenter en personne et en ligne. Peu utilisent leur vrai nom, certains incorporant leur prénom dans leur nom de scène (par ex., MasterBruno ou lily_sub). Ces noms de scènes ont plusieurs fonctions, cumulatives ou

non. Ils préservent l'anonymat des participants et peuvent permettre l'identification des rôles lorsque ceux-ci y sont intégrés (par l'ajout de Master ou sub, par exemple). En période de jeu, les noms de scène complets ou raccourcis (par ex., Lady pour LadyTorture) sont utilisés. Pour certains joueurs, l'utilisation du nom de scène est un moyen de séparer le jeu de la réalité et peut signifier le début du jeu. Par exemple, lorsque le Dominant utilise le nom de scène du soumis, celui-ci comprend qu'il doit entrer dans son rôle immédiatement.

Des noms qui peuvent être socialement considérés comme dégradants sont aussi utilisés pendant le jeu par bon nombre de joueurs. Ils sont principalement utilisés par le Dominant et peuvent servir à humilier le soumis, l'inciter à dépasser sa peur du ridicule ou simplement à instaurer sa dominance. On entend fréquemment des mots tels que salope, pute, cochon/ne, chien/ne ou pervers/e. Les joueurs insistent sur le fait que les insultes doivent être contrôlées et consenties et ne doivent jamais devenir dévalorisantes. Elles ne peuvent pas non plus être utilisées par quelqu'un d'autre que le Dominant, à moins d'un accord préalable. De plus, certains termes qui seraient normalement caractérisés de « violents » sont utilisés à l'oral et à l'écrit, par exemple battre, torturer, abuser, faire mal, subir, supplier ou faire souffrir. Ces termes ne revêtent pas, pour les joueurs, le caractère violent que le sens usuel leur confère : ils sont au contraire bien vus et appréciés par les membres. Toutefois, les mots « violence » ou « violent » sont proscrits puisqu'ils font référence à l'absence de consentement, ce qui va à l'encontre des règles de base du BDSM.

Un protocole postural qui vise à renforcer les différences entre les rôles

On peut observer certaines différences posturales entre les soumis et les Dominants en tant que types idéaux tels que décrits par les adeptes. Ces différences ne sont pas nécessairement scénarisées ou conscientisées, ni explicites, mais force est de constater que le rôle adopté entraîne une occupation différente de l'espace. Il a été observé qu'en général, le Dominant occupe un espace important ; il a tendance à gesticuler, à parler fort et à se faire remarquer. Le Dominant se montre fier et en contrôle et a tendance à avoir une posture qui dégage l'autorité : dos droit, épaules détendues et poitrine bombée. On peut soupçonner que ces distinctions dans la posture du Dominant servent à

bâtir un environnement dans lequel le soumis se sent en confiance, en plus de renforcer les différences de pouvoir.

Le soumis, quant à lui, apparaît plus renfermé, semble prendre peu d'initiatives et regarde en général vers le sol. Il a rarement le droit de s'asseoir sur une chaise ou un fauteuil, à moins d'indication contraire du Dominant, alors il est presque exclusivement installé sur le sol, la plupart du temps aux pieds du Dominant. De manière générale, le soumis n'est pas physiquement au-dessus du Dominant. Par exemple, si le Dominant est assis sur une chaise, le soumis va s'agenouiller pour lui adresser la parole de manière à ce que la position spatiale du soumis par rapport au Dominant marque symboliquement la supériorité de ce dernier. Il est la plupart du temps légèrement en retrait derrière le Dominant et ne lui impose pas une direction où aller ni un rythme de marche ; le soumis suit son Dominant et s'adapte à ses élans. L'attitude du soumis est importante, car elle contribue à l'image que les joueurs se font d'un Dominant ; par exemple, un Dominant dont le soumis parle fort et s'exprime sans retenue sera perçu négativement, comme inapte à remplir son rôle de Dominant.

Des postures spécifiques sont utilisées par la plupart des joueurs pour permettre au soumis de démontrer son dévouement et sa disposition au Dominant et, ainsi, renforcer son état de soumis. Les positions fréquemment observées sont celles dites de service, c'est-à-dire à genoux, les yeux baissés et les bras levés vers le Dominant avec ce qu'il a à offrir (verre, assiette, jouet ou autre). Plusieurs joueurs utilisent les positions issues des romans Goréens (Norman, 1967), décrivant la vie sur une planète appelée Gor, où la soumission sexuelle est encouragée entre Maîtres et femmes esclaves. Ces positions féminines sont choisies pour leur esthétisme et le sentiment d'offrande qu'elles impliquent. Les plus fréquentes sont le *Nadu* et le *Obey*. Dans la position *Nadu*, le soumis est assis sur les talons, les cuisses écartées, les mains sur les cuisses et les paumes vers le haut, le ventre rentré, le torse bombé, la tête haute, mais les yeux baissés. Cette position est un moyen de montrer sa disponibilité totale et de s'offrir sexuellement au Dominant. La position *Obey* est utilisée par beaucoup de joueurs comme un signe de reconnaissance au Dominant suite à une séance. Dans cette position, le soumis est agenouillé au sol, les mains croisées dans le dos, et embrasse les pieds du Dominant.

Un protocole vestimentaire à fonctions multiples

La communauté BDSM montréalaise, durant la période couverte par nos observations, semble disposer d'un protocole vestimentaire très strict. Toutes les soirées montréalaises visitées exigeaient le même code vestimentaire, c'est-à-dire le vêtement fétiche (PVC, latex, cuir ou vinyle), l'uniforme (écolière, infirmière, policier, etc.), la lingerie (corset, bas filet, sous-vêtements, etc.) ou tout vêtement de couleur noir (par ex. de style victorien ou gothique). Une tenue vestimentaire neutre (tout en noir) est acceptée pour accommoder les néophytes, les visiteurs et les joueurs qui ne désirent pas s'habiller dans un style particulier. La tenue civile n'est pas tolérée, sauf si elle est cohérente avec la thématique de la soirée, s'il y a lieu. Certains donjons interdisent complètement la nudité, d'autres acceptent la nudité partielle, tandis que certains donjons plus rares l'encouragent. Ces différences sont fixées par les propriétaires hôtes, mais les motifs qui les sous-tendent n'ont pas été documentés.

Le vêtement sera fréquemment agrémenté d'accessoires qui rappellent la différence entre les rôles. Chez la femme, la Dominante porte des accessoires imposants qui évoquent l'autorité, la classe et le respect, par exemple des bottes hautes en PVC, des gants jusqu'aux coudes, un chapeau de policier ou un long manteau. Elle démontre généralement sa dominance en féminisant (look sexualisé) ou en masculinisant (look autoritaire) son habillement selon ses goûts et l'image qu'elle désire dégager. La soumise est plus souvent vêtue dans la simplicité, voire la nudité : vêtements en filet, jupe très courte, sous-vêtements ou seins nus. Son habillement est généralement féminisé et très sexualisé, ce qui lui confère une image de femme-objet. Chez l'homme, le Dominant recherche essentiellement une image imposante de « mâle Alpha », ce qui l'amène fréquemment à porter des vêtements de cuir en signe de sévérité et de virilité. Le soumis est plus souvent dévêtu que l'homme Dominant ; on le voit porter ceinture de chasteté, *chaps*, sous-vêtements ou harnais. Les hommes qui aiment l'humiliation ou qui ont un fétiche particulier seront vêtus d'accessoires, de vêtements ou de sous-vêtements féminins.

De manière plus générale, certains éléments vestimentaires sont directement liés au jeu de Domination/soumission et sont portés uniquement par les soumis, par exemple collier de chien, laisse, cagoule ou bâillon, bondage, camisole de force ou éléments de restriction pour les bras ou les jambes. Le collier constitue un élément vestimentaire important. Il représente le statut de soumis et de manière plus

importante, l'appartenance d'un soumis à un Dominant. Les colliers proviennent souvent d'une animalerie (collier pour chiens), mais peuvent aussi être en latex, en cuir ou en métal et sont souvent munis d'anneaux, de cadenas ou de breloques décoratives esthétiques ou humiliantes de par les inscriptions dépréciatives qui y figurent (par ex., « salope »).

Les points de vue diffèrent à propos du protocole vestimentaire. Pour certains adeptes, le code vestimentaire est une partie intégrante de la communauté et l'absence d'effort pour le respecter est perçue négativement. Pour d'autres, il n'y a aucun lien entre le fait de pratiquer le BDSM et d'adhérer à la mode fétiche et ils estiment que chacun devrait avoir le choix. Malgré ces divergences d'opinions entre les adeptes, le respect du protocole vestimentaire reste obligatoire dans les soirées. Plusieurs y trouvent une fonction importante d'affirmation d'un style marginal. Le protocole vestimentaire est aussi une stratégie de présentation de soi qui permet de distinguer les rôles de supériorité et d'infériorité et d'ainsi réguler les attentes et comportements des autres joueurs. Le protocole vestimentaire structure ainsi la relation entre l'individu et son propre rôle, certains éléments rappelant son statut ou étant symboliques de l'entrée en scène.

Les vêtements faits de cuir ou de latex sont souvent fétichisés par les joueurs. Ils peuvent être portés afin de soutenir un désir d'exhibitionnisme, les vêtements étant souvent révélateurs et provocateurs, ou afin de marquer la différence entre les soirées BDSM et le quotidien. Pour certaines femmes, le vêtement fétiche sert, par exemple, à se mettre en valeur, à se sentir belle, à séduire et à éveiller l'excitation chez leur partenaire. Le vêtement fétiche peut également être une partie intégrante du jeu d'humiliation ou viser à exacerber les attributs renvoyant à la domination ou à la soumission. Par exemple, des marqueurs de soumission peuvent passer par l'exhibition chez la femme soumise ou la féminisation chez l'homme soumis.

Conclusions tirées et discussion

L'objectif de l'étude était de décrire les scénarios sexuels culturels et interpersonnels, ainsi que les codes qui se manifestent dans les soirées BDSM de la grande région de Montréal. Si le concept de protocole, c'est-à-dire l'ensemble des règles qui régulent les interactions entre les joueurs, n'est pas fréquemment utilisé dans la littérature scientifique, la

présente étude montre pourtant son rôle central dans la communauté BDSM et ses pratiques. Sept catégories distinctes de protocoles ont été décrites. Elles montrent que la communauté BDSM possède ses règles propres, ses conventions et ses valeurs qui y sont bien ancrées et qui ne doivent pas être transgressées sous peine de marginalisation ou d'expulsion. Trois distinctions majeures émergent des observations.

Les fonctions des protocoles

Ces protocoles prescrivent des scénarios qui semblent avoir au moins trois fonctions interdépendantes. Ils ont une fonction de reconnaissance, permettant aux adeptes d'être reconnus comme membre de la communauté BDSM. Avoir des pratiques BDSM n'est pas garant d'une appartenance à la communauté et d'une reconnaissance par elle. Seul le respect des protocoles permet la reconnaissance et l'appartenance communautaires. Les protocoles offrent des normes de comportements qui ont une fonction de stabilisation des attentes dans les interactions BDSM. Les rôles étant des concepts abstraits, les protocoles servent à les actualiser et à renforcer les différences entre ceux-ci. Les codes langagiers, vestimentaires, posturaux, etc., réitèrent la dichotomie du Dominant/dominé et servent à ce que chacun puisse entrer dans son rôle de manière plus concrète. Par le fait même, ils permettent aux adeptes de reconnaître le rôle des autres par une brève observation. Ainsi, en dictant les différences entre les rôles, les protocoles permettent aux membres de la communauté de mieux comprendre ce qu'ils doivent attendre des autres adeptes et la façon dont ils doivent agir face à une personne selon, par exemple, la manière dont elle est habillée ou dont elle interagit avec les joueurs. Ils permettent donc de stabiliser et de synchroniser les attentes de chacun.

Enfin, ils ont aussi une fonction de subjectivation pour les adeptes. Les protocoles renvoient à des normes de comportements qui, par leur adoption, permettent l'acceptation par les autres, mais aussi par soi-même, de sa participation à la communauté BDSM. Ils offrent aussi une sémantique, un vocabulaire spécifique aux adeptes pour parler d'eux-mêmes, se décrire et se penser : en adoptant ces protocoles et leur sémantique, les néophytes s'identifient et se décrivent graduellement eux-mêmes comme des adeptes du BDSM et les adeptes perpétuent leur identification à la communauté et leur sentiment d'appartenance.

Ces sémantiques se structurent autour de deux couples d'opposés qui sont apparus comme centraux dans la structuration de la communauté BDSM étudiée. Le premier renvoie à la distinction *kinky/vanille* et le second, à l'opposition *SSC/violence*. La distinction *kinky/vanille* permet aux adeptes BDSM de marquer leur distinction avec la population générale dont la sexualité est qualifiée de *vanille*. Le terme *kinky* renvoie à l'ensemble des pratiques qui appartiennent au registre du BDSM ou du fétichisme. Il réfère à une variété de pratiques et la communauté BDSM fait preuve d'une grande complexité interne à cet égard. Toutefois, la distinction *kinky/vanille* permettrait de marquer les frontières de la communauté, d'indiquer ceux qui constituent son environnement interne (les adeptes du *kinky*) et ceux qui en constituent l'environnement externe (les adeptes exclusifs du *vanille*), donc qui en sont exclus. La distinction permet aux premiers de se reconnaître mutuellement en se distinguant des seconds. Dès lors, l'identité de la communauté BDSM pourrait donc se trouver dans l'unité de la différence *kinky/vanille*.

Une seconde différence sémantique permet à la communauté BDSM de se définir : la distinction entre le protocole *SSC* et la violence. Si, de l'extérieur, certains trouvent les jeux BDSM violents, dangereux et malsains, les membres de la communauté tracent une ligne parfois mince, mais très claire, entre les deux. Pour eux, il n'y est pas question d'abus, de manipulation non consentie ou de blessures ; ces termes ne font d'ailleurs pas partie du langage des membres. Ils considèrent les actes de violence comme répréhensibles et si des adeptes traversent cette frontière par des pratiques trop extrêmes ou irrespectueuses, ils sont bannis des soirées. Ainsi, pour la très grande majorité des membres, le protocole *SSC* passe avant tout autre fantasme, envie ou intérêt. Même si les séances d'humiliation ou de punition peuvent sembler être source de violence d'un point de vue extérieur, aucune pratique n'est imposée au soumis sans son consentement préalable. À tout moment du jeu Ds, le rapport de force entre Dominants et soumis n'est qu'une illusion ; le soumis peut se retirer d'une scène lorsqu'il le souhaite et, à ce moment, il est attendu que le Dominant sorte de son rôle et devienne un partenaire à l'écoute et empathique. Les demandes et les désirs des soumis sont en tout temps pris en considération et un soumis qui ne se sent pas respecté peut quitter la relation. Il y a donc une distinction majeure qui est établie dans la communauté entre les pratiques acceptables (*SSC*) et les pratiques qui sont caractérisées de violentes.

Les différents niveaux de protocole

Trois niveaux distincts ont été identifiés pour tous les types de protocoles, chaque niveau apparaissant niché dans le précédent : le protocole de la communauté, le protocole événementiel et le protocole relationnel. Le protocole de la communauté est un protocole qui gouverne toutes les soirées BDSM de la communauté montréalaise. À quelques différences près, la plupart de ces règles se retrouvent aussi dans les communautés ailleurs au Canada et aux États-Unis. Peu importe leur rôle, la plupart des gens vont suivre ces règles à la lettre, sans quoi ils risquent d'être bannis de la communauté. On retrouve, dans le protocole de la communauté, des protocoles essentiels au bon déroulement d'une soirée, comme le protocole SSC, les critères de sécurité des pratiques, certaines notions de respect des autres (par ex., conserver une distance raisonnable par rapport aux scènes) et le protocole langagier, comme le vouvoiement et l'utilisation des noms de scène.

On reconnaît aussi un niveau de protocole événementiel, propre à la soirée ou au donjon. Ce protocole est fréquemment identifié dans la description de la soirée sur Internet ou à l'entrée du donjon. On y retrouve des règlements plus spécifiques sur l'habillement, la sexualité, la nudité, la consommation d'alcool ou la prise de photo. Le protocole événementiel donne le ton aux soirées et contribue à en déterminer l'ambiance ; les joueurs qui sont mal à l'aise avec la nudité, par exemple, ne choisiront pas de participer à des soirées où celle-ci est acceptée ou encouragée.

Le troisième niveau d'application des protocoles est relationnel. Un protocole est discuté et négocié entre les joueurs avant que ceux-ci n'entrent en scène ou en relation BDSM. Le protocole relationnel est très apparent dans les soirées et on peut en observer plusieurs manifestations, comme les codes de sécurité ou le mot de sécurité, les ententes sur la posture, les relations de mentorat ou les protocoles de propriété et de jouissance. Ce niveau d'application relationnel ne concerne que les joueurs impliqués dans la relation, mais respecte toujours l'esprit des protocoles de la soirée et de la communauté.

L'application paradigmatique et postparadigmatique des protocoles

Une dernière distinction cardinale émerge des observations : celle de la rigueur avec laquelle les protocoles communautaires sont mis en

application. Certains joueurs les appliquent à la lettre, tandis que d'autres présentent une grande souplesse. On observe donc deux postures ou orientations à l'égard des protocoles communautaires, que l'on peut décrire, en s'inspirant de la distinction proposée par Simon et Gagnon (1986) dans un autre contexte, comme paradigmatique et postparadigmatique.

Dans l'orientation paradigmatique à l'égard des protocoles, les joueurs adhèrent fortement aux protocoles et ils n'en dévient que rarement. Ces joueurs appliquent à la lettre une pratique traditionnelle, ritualisée et strictement encadrée du BDSM. Ils mettront généralement en place un grand nombre de protocoles dans leurs interactions (par ex. le vouvoiement en tout temps, l'utilisation des postures de service lors des soirées, un contrat d'appartenance et d'exclusivité des jeux strict, etc.). Le protocole BDSM peut différer d'un individu à l'autre, mais les différences sont catégorisables et explicables. De plus, les rôles utilisés par les joueurs paradigmatiques sont généralement ceux que l'on peut qualifier de traditionnels, c'est-à-dire le Dominant ou le Maître et le soumis ou l'esclave. Cette vision paradigmatique du jeu BDSM existe depuis aussi longtemps que les joueurs rencontrés pouvaient se remémorer l'existence d'une communauté à Montréal.

Toutefois, la communauté évolue différemment depuis quelques années avec l'arrivée de nouveaux joueurs. Ces joueurs, souvent dans la vingtaine ou trentaine, entrent dans la communauté avec leur propre vision du BDSM, influencée par les médias, l'Internet et l'accessibilité à des ressources éducatives. Dans ce qu'on peut définir comme étant une orientation postparadigmatique à l'égard des protocoles, on dénote un assouplissement : les joueurs respectent et connaissent les protocoles, mais préfèrent les adapter à leurs préférences. Ils respectent les codes de la communauté lorsque nécessaire, mais ils sont plutôt axés vers le plaisir personnalisé et le goût du moment. Ils s'identifient plus rarement aux rôles traditionnels et ont développé une multitude d'autres rôles répondant mieux à leurs besoins (par ex. le switch, le kinkster, le top, le bottom). On observerait, à travers ce nouveau positionnement subjectif et communautaire, un effritement des scénarios traditionnels BDSM au profit des scénarios sexuels interpersonnels axés sur les préférences individuelles. En effet, le désir individuel semble devenir, pour plusieurs nouveaux joueurs, beaucoup plus important que les traditions de la communauté. Certains codes de la communauté qu'ils considèrent essentiels, comme les codes de sécurité ou de respect des joueurs, sont conservés et valorisés, mais les codes qui servent à établir et renforcer

les relations hiérarchiques entre les membres deviennent secondaires. Les joueurs qui ont une orientation postparadigmatique à l'égard des protocoles accordent moins d'importance au respect des scénarios communautaires traditionnels. Dans ce modèle, la différence et l'innovation en matière de techniques de jeu ou de pratiques BDSM sont valorisées plutôt que découragées. Les protocoles ne sont pas imposés, mais servent plutôt de trame de fond ou de référence au développement de styles de jeu personnalisés. Parmi tous les protocoles recensés, seuls les protocoles de sécurité semblent immuables ; ils sont enseignés à tous, peu importe leur orientation à l'égard des protocoles.

Les limites de l'étude

La présente étude a permis de décrire les codes et scénarios sexuels de la communauté BDSM qui semblaient dominants au moment de la période d'observation. Avec ses protocoles distincts des règles sociétales, la culture BDSM forme une sous-culture sexuelle bien établie et bien présente dans la culture *underground* montréalaise. Bien qu'elle contribue à une meilleure connaissance de la communauté BDSM montréalaise, cette étude comporte certaines limites. Ainsi, même si l'ethnométhodologie considère que la subjectivité du chercheur constitue un atout à une étude (Jaccoud et Mayer, 1997), il est possible que les choix des chercheurs (relatifs aux thèmes discutés, personnes abordées, lieux sélectionnés, exemples donnés) témoignent en partie de leur aisance, curiosité et intérêt particuliers. Une présence soutenue dans le milieu BDSM et la recherche d'une saturation des observations ont pu minimiser l'impact de ces biais. De même, même si une approche *emic* a été privilégiée, une immersion complète dans la communauté BDSM a été impossible. La validation des observations et des interprétations auprès des membres de la communauté et d'un comité consultatif a été effectuée sur une base continue pour compenser cette impossibilité.

Aussi, notons que les résultats présentés ne sont pas nécessairement représentatifs de la communauté BDSM montréalaise en son entier, qui compte un nombre important de sous-groupes, ni de la communauté fétiche ou de la communauté cuir. L'observation en profondeur n'a été effectuée qu'à un seul donjon et il se peut également que certaines personnes, plus à l'aise avec l'étude ou avec la chercheuse, aient été surreprésentées dans l'interprétation des comportements. Il est également possible que certaines pratiques n'aient pas été observées

puisque les participants auraient pu altérer leurs jeux en présence de la chercheuse par gêne, peur du jugement ou de la critique ou par manque de confiance envers celle-ci, par exemple. Il est important de noter que la communauté visée est constituée majoritairement de personnes hétérosexuelles. Les réalités décrites ne sont donc pas nécessairement celles des communautés BDSM propres à d'autres sous-cultures (gais et lesbiennes, par exemple). Nous reconnaissons également que depuis les observations, qui se sont déroulées en 2010-2011, il est possible que la communauté ait changé et se soit diversifiée (on reconnaît aujourd'hui, par exemple, une plus grande présence de couples polyamoureux, un nombre grandissant de soirées *queer* et une plus grande intégration de personnes d'orientation homosexuelle aux soirées, etc.). Il est important de rappeler le contexte de l'étude qui, réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, voulait donner un aperçu des codes de la communauté à un moment précis et à un endroit précis. Une étude plus large et incorporant une diversité de sous-groupes serait de mise. Des entretiens avec les joueurs permettraient également de mieux comprendre comment s'articulent ces codes dans leur quotidien et en lien avec différentes caractéristiques personnelles (par ex. orientation sexuelle, contexte relationnel, rôle). Malgré ces limites, cette étude a permis d'identifier des protocoles et des distinctions structurants pour la communauté BDSM qui peuvent servir à orienter les travaux futurs.

Bibliographie

- BARNARD, A., et Spencer, J. (ed.) (2002). *Encyclopedia of Social and Cultural Anthropology*, New York : Routledge, 896 pages.
- BOZON, M. (2009). *Sociologie de la sexualité, 2^e édition*, Coll. « Domaines et approches », Paris : Armand Colin, 128 pages.
- BRAME, G., Brame, W. et Jacobs, J. (1993). *Different loving: The world of sexual dominance and submission*, New York : Villard, 560 pages.
- BROWN, T. O. L. (2010). *"If Someone Finds Out You're a Perv": The Experience and Management of Stigma in the BDSM Subculture*, Thèse de maîtrise, Ohio: Ohio University, 124 pages.
- CONNOLLY, P. H. (2006). « Psychological Functioning of Bondage/Domination/Sado-Masochism (BDSM) Practitioners », *Journal of Psychology & Human Sexuality*, vol. 18, no 1, pp. 79-120.
- DAMON, W. (2002). « Dominance, Sexism, and Inadequacy: Testing a Compensatory Conceptualization in a Sample of Heterosexual Men », *Journal of Psychology & Human Sexuality*, vol. 14, no 4, pp. 25-45.
- DANCER, P. L., Kleinplatz, P. J. et Moser, C. (2006). « 24/7 SM Slavery », *Journal of Homosexuality*, vol. 50, no 2, pp. 81-101.
- GARFINKEL, H. (1967). *Studies in Ethnomethodology*, New Jersey : Prentice-Hall, 288 pages.
- GUIDROZ, K. (2008). « 'Are You Top or Bottom?' Social Science Answers for Everyday Questions about Sadomasochism », *Sociology Compass*, vol. 2, no 6, pp. 1766-1782.
- HENKIN, W. A. et Holiday, S. (2003). *Consensual Sadomasochism: How to Talk About It and How to Do It Safely*, California: Daedalus Publishing Company, 290 pages.
- JACCOUD, M. et Mayer, R., (1997). « L'observation en situation et la recherche qualitative », pp. 211-249, dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Éditions Gaëtan Morin.
- JAMES, E.L. (2012). *Fifty shades of Grey*, Vintage Books, 528 pages.

- JANUS, S. S. et Janus, C. L. (1993). *The Janus report on sexual behavior*, New York: Toronto J. Wiley, 430 pages.
- KLEINPLATZ, P. J. (2006). « Learning from Extraordinary Lovers: Lessons from the edge », *Journal of Homosexuality*, vol. 50, no 2, pp. 325-348.
- KOLMES, K., Stock, W. et Moser, C. (2006). « Investigating Bias in Psychotherapy with BDSM Clients », *Journal of Homosexuality*, vol. 50, no 2/3, pp. 301-324.
- LAPERRIÈRE, A., (1997). « Les critères de scientificité des méthodes qualitatives », pp. 365-389, dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Éditions Gaëtan Morin.
- LAWRENCE, A. A. et Love-Crowell, J. (2008). « Psychotherapists' Experience with Clients Who Engage in Consensual Sado-masochism: A Qualitative Study », *Journal of Sex & Marital Therapy*, vol. 34, pp. 67-85.
- MOSER, C. (1998). « S/M (Sadomasochistic) Interactions in Semi-Public Settings », *Journal of Homosexuality*, vol. 36, no 2, pp. 19-29.
- NEWMAHR, S. (2008). « Becoming a Sado-masochist: Integrating Self and Other in Ethnographic Analysis », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 37, no 5, pp. 619-643.
- NEWMAHR, S. (2010). « Rethinking Kink: Sado-masochism as Serious Leisure », *Qualitative Sociology*, vol. 33, pp. 313-331.
- NICHOLS, M. (2006). « Psychotherapeutic Issues with «Kinky» Clients: Clinical Problems, Yours and Theirs », *Journal of Homosexuality*, vol. 50, no 2/3, pp. 281-300.
- NORMAN, J. (1967). *Tarnsman of Gor*, Del Rey.
- POWELL, R. D. (2010). *Bondage and Discipline, Domination and Submission, Sado-masochism (BDSM): Partnerships, Couples, and Health Outcomes*, Thèse de doctorat, Californie: University of Southern California, 146 pages.

- RICHTERS, J., de Visser, R. O., Rissel, C. E., Grulich, A. E. et Smith, A. M. A. (2008). « Demographic and Psychosocial Features of Participants in Bondage and Discipline, "Sadomasochism" or Dominance and Submission (BDSM): Data from a National Survey », *The Journal of Sexual Medicine*, vol. 5, pp. 1660-1668.
- SANDNABBA, N. K., Santtila, P., Alison, L. et Nordling, N. (2002). « Demographics, sexual behavior, family background and abuse experiences of practitioners of sadomasochistic sex: a review of recent research », *Sexual and Relationship Therapy*, vol. 17, no 1, pp. 39-55.
- SIMON, W. et Gagnon, J. H. (1986). « Sexual scripts: Permanence and change », *Archives of Sexual Behaviors*, vol. 15, no 2, pp. 97-120.
- SPENGLER, A. (1977). « Manifest sadomasochism of males: Results of an empirical study », *Archives of Sexual Behavior*, vol. 6, no 6, pp. 441-456.
- STILES, B. L. et Clark, R. E. (2011). « BDSM: a subcultural analysis of sacrifices and delights », *Deviant Behavior*, vol. 32, pp. 158-189.
- WEINBERG, T. S. (2006). « Sadomasochism and the Social Sciences: A Review of the Sociological and Social Psychological Literature », *Journal of Homosexuality*, vol. 50, no 2, pp. 17-40.
- WEINBERG, M. S., Williams, C. J. et Moser, C. (1984). « The Social Constituents of Sadomasochism », *Social Problems*, vol. 31, no 4, pp. 379-389.
- WILLIAMS, D. J. (2006). « Different (Painful;) Strokes for Different Folks: A General Overview of Sexual Sadomasochism (SM) and its Diversity », *Sexual Addiction & Compulsivity*, vol. 13, no 4, pp. 333-346.
- WILLIAMS, D. J. (2009). « Deviant Leisure: Rethinking "The Good, the Bad, and the Ugly" », *Leisure Sciences*, vol. 31, no 2, pp. 207-213.
- WISMEIJER, A.A.J. et van Assen, M.A.L.M. (2013). « Psychological Characteristics of BDSM Practitioners », *Journal of Sexual Medicine*, vol. 10, pp. 1943-1952.
- YOST, M. R. (2009). « Development and Validation of the Attitudes about Sadomasochism Scale », *Journal of Sex Research*, vol. 46, pp. 1-13.

L'étude narrative : une méthodologie adaptée à la recherche auprès d'adultes ayant éprouvé du harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école

Anne-Sophie Ruest-Paquette

Le harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école (HPGOSÉ) est une forme d'injustice sociale qui relève d'un processus de stigmatisation et d'une dynamique d'interaction oppressive où certains élèves, notamment les minorités sexuelles ou de genre et les élèves ainsi perçus, sont privés de la reconnaissance dont ils ont besoin pour développer une identité positive, et ce, par la faute de systèmes d'idées et de croyances (p. ex. sexisme, homophobie, hétérosexisme et hétéronormativité). Détaillant les particularités épistémologiques et éthiques de la problématique et de la méthodologie présentées, cet article se veut un plaidoyer en faveur de l'étude narrative pour examiner les répercussions du HPGOSÉ chez des adultes.

Les institutions, incluant **l'école**, ont traditionnellement participé à la promotion d'un projet de société prescriptif, voire d'un programme sociopolitique hétéronormatif fondé, entre autres, sur l'impératif hétérosexuel, conjugal (ou matrimonial) et procréatif (Foucault, 1978/1990). Ainsi et à titre d'agent de socialisation, l'école est un moteur de production et de reproduction (ou de transmission) des systèmes d'idées et de croyances qui sous-tendent les inégalités de pouvoir et les structures de domination au sein de la société (Apple, 1979/1990 ; Dewey, 1916/2005 ; Guillot, 2000). On retrouve, parmi ces systèmes, 1) le sexisme (couramment associé à la survalorisation de l'homme et du masculin et la dévalorisation de la femme et du féminin), 2) l'homophobie (attitudes négatives et comportements violents à l'intention des minorités sexuelles ou de genre ou des personnes désignées en tant que telles sous prétexte qu'elles contreviennent aux normes sociales en matière de masculinité ou de féminité), 3) l'hétérosexisme (prétendue supériorité de l'hétérosexualité) et 4) l'hétéronormativité (normalisation institutionnelle de l'hétérosexualité sous une forme idéalisée : union monogame entre un homme masculin et une femme féminine préférentiellement mariés dans le but ultime de procréer)¹ (Agence de la santé publique du Canada, 2011a, 2011b ; Bastien Charlebois, 2011 ; Molinier & Welzer-Lang, 2000/2004 ; Oesterreich, 2002). La prépondérance et l'acceptation tacite ou explicite du harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école (HPGOSÉ) témoignent justement du processus de transmission sociale de ces systèmes d'idées et de croyance.

De ce point de vue, l'école ne peut être dissociée des personnes qui œuvrent en son sein (le personnel scolaire, les élèves et, par extension, les familles des élèves) ou en son nom (le personnel du conseil scolaire, le personnel ministériel, le personnel des associations ou ordres professionnels ou les chercheuses et chercheurs), ni du contexte au sein duquel elle opère (géographique, temporel, politique, etc.). Elle ne peut, non plus, être considérée indépendamment des récits qu'elle inspire, lesquels sont conçus à l'intersection entre l'expérience individuelle et collective des personnes qu'elle rassemble.

¹ Ayant préalablement produit un chapitre détaillant les fondements et répercussions de ces systèmes d'idées et de croyances (Ruest-Paquette, à paraître en 2016), l'auteure choisit de ne pas les élaborer dans cet article, profitant plutôt de cette tribune pour approfondir davantage son argumentaire méthodologique.

En effet, les êtres humains sont des conteurs. Ils racontent quotidiennement des histoires inspirées de ce qu'ils perçoivent comme étant les points saillants de leur passé récent ou lointain, et ce, à des fins de communication, de performance et de compréhension². Qu'ils soient seuls ou accompagnés, ils se remémorent ce qu'ils ont fait, vu, entendu, touché, goûté, dit, senti et ressenti, puis se rappellent des personnes et relations qui les ont marqués, le tout par le truchement de narrations produites au carrefour de souvenirs, de convictions et d'influences personnelles, socioculturelles, théoriques, professionnelles, etc. C'est ainsi qu'ils relatent, analysent et mémorisent leurs expériences et les connaissances qui en découlent. Dès lors où l'on s'intéresse, en tant que chercheuse ou chercheur, aux expériences d'une personne ou d'une collectivité, il importe de se pencher sur les récits qui s'y rattachent.

S'ensuit conséquemment un plaidoyer en faveur d'une méthodologie narrative auprès de participantes ou participants adultes ayant éprouvé du harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école (HPGOSÉ). Une première section sera consacrée à la problématique du HPGOSÉ. Dans la deuxième section, des liens seront établis entre celle-ci et les phénomènes de la stigmatisation, de l'oppression et de l'injustice sociale, tout en illustrant le rapport d'interdépendance entre la socialisation et la construction identitaire, ce rapport pouvant être nuisible au bien-être des jeunes victimes de HPGOSÉ. Dans une troisième section, les fondements socioconstructivistes, narratifs et critiques de la problématique à l'étude seront mis de l'avant pour ensuite justifier, dans une quatrième section, la cohérence et la pertinence d'une démarche méthodologique narrative auprès d'adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ à la lumière des éléments conceptuels et épistémologiques détaillés. Sera présenté, dans une cinquième et dernière section, un compte-rendu des particularités éthiques d'une telle démarche, toujours en vue de faire valoir la complémentarité entre la problématique, la posture épistémologique et la méthodologie. En tout et pour tout, cet article a pour objet de démontrer que le recours à l'étude narrative auprès de la population précédemment identifiée constitue un choix éthique, conséquent et opportun ayant un potentiel transformateur, tant pour les participantes ou participants, que pour la chercheuse ou le chercheur et le lectorat des résultats diffusés.

² Cette affirmation correspond à la fois à une posture personnelle et théorique. Elle sera davantage expliquée et justifiée dans la section portant sur l'épistémologie.

Problématique

De manière générale, le **harcèlement par les pairs à l'école** (*school bullying*), à ne pas confondre avec des cas isolés de violence entre élèves, correspond à une dynamique d'interaction malsaine qui se caractérise par des actes agressifs répétés et continus (p. ex. des rumeurs diffamatoires, des insultes, des moqueries blessantes, des coups, etc.) commis dans le cadre d'un rapport de pouvoir entre une, un ou des persécuteurs ayant l'intention de nuire à une victime ne sachant comment se défendre, entraînant des effets psychologiques (p. ex. la honte, l'humiliation, la culpabilité, la colère, l'anxiété, la dépression, etc.) chez toutes les personnes impliquées³ et portant atteinte au climat scolaire ainsi qu'au sentiment de sécurité à l'école (Beaumont, 2011, 2012 ; Debarbieux, 2006 ; Smith, Cousins, & Stewart, 2005). Le concept du harcèlement permet « une approche pertinente des effets psychologiques et individuels sur les victimes. Il montre que le stress causé par la victimation⁴ peut être un stress cumulatif, et par là bien difficile à prendre en charge tant il s'installe profondément dans la structure psychologique des sujets » (Debarbieux, 2006 : 119).

Le **harcèlement en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle**, tous contextes confondus, comprend plus spécifiquement toute forme de harcèlement verbal (p. ex. injures, moqueries, étiquetage, menaces, etc.), physique (p. ex. bousculades, coups, vandalisme, etc.), relationnel (p. ex. exclusion, rejet, rumeurs, etc.), psychologique (p. ex. humiliation, contrôle, manque de respect, etc.), sexuel (p. ex. blagues à connotations sexuelles, agressions à caractère sexuel, viol, etc.) et en ligne (p. ex. cyberintimidation) favorable à la régulation ou au renforcement des normes de genre (établissement et rappel des permissions et interdictions qui délimitent l'expression du féminin, valorisé chez les femmes, et du masculin, valorisé chez les hommes), de l'hétérosexisme et de l'hétéronormativité

³ Il est à noter que cet article s'intéresse à l'expérience des victimes et non sur celle des témoins, ni auteures ou auteurs du harcèlement par les pairs, ce pour quoi les détails concernant l'expérience de ces derniers ne seront pas explicités.

⁴ Debarbieux, chercheur français et spécialiste de la violence à l'école, explique bien la distinction entre la victimation et la victimisation : la victimation regroupe « les faits qui rendent victimes (vol, agression, ou microviolences par exemple) », tandis que la victimisation « concerne la désignation de populations comme étant nécessairement des victimes (les femmes, par exemple) ce qui est une manière de figer dans une vision certes compatissante, mais réifiante et stigmatisante des populations entières » (Debarbieux, 2006a, p.18).

(Anagnostopoulos *et al.*, 2009 ; Baker, 2002 ; Meyer, 2008a, 2008b, 2009). Il englobe plus exactement le harcèlement (hétéro)sexuel (sexisme, agressions à caractère sexuel), homophobe (dénigrement d'une personne sur la base de son homosexualité réelle ou perçue) et propre à l'expression non conventionnelle du genre (dénigrement d'une personne dont l'expression du genre transgresse les conventions normatives) (Meyer, 2008b, 2009). Il s'agit d'un problème aigu, persistant et mal compris dans les écoles nord-américaines (Meyer, 2008a, 2009).

D'après les écrits ayant pour objet le **harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école** (HPGOSÉ), ce sont les élèves lesbiennes, gais, bisexuelles ou bisexuels, trans, *queer*, en questionnement (LGBTQ) ou perçus en tant que tels⁵ qui en sont les **cibles** de choix (Chamberland, 2011a, 2011b ; Egale, 2011 ; Meyer, 2008a, 2009 ; Walton, 2004). Ce type de harcèlement se répercute également sur les élèves provenant de familles homoparentales (dont l'un ou plusieurs des parents s'identifient comme LGBTQ) (Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, 2007 ; Egale, 2011). Comme tout élève victime de harcèlement entre pairs, ils sont susceptibles d'éprouver des **répercussions** identitaires, comportementales, psychosociales et scolaires débilatantes (p. ex. sentiments d'infériorité, de honte, de culpabilité, de peur, d'isolement, de colère ou de haine pouvant conduire à la violence envers soi ou envers autrui) (Almeida *et al.*, 2009 ; Birkett, Espelage, & Koenig, 2009 ; Chamberland, 2011a, 2011b ; Egale, 2011). Ils sont au surplus à risque d'incorporer dans leur conception d'eux-mêmes les attitudes négatives que l'on destine culturellement aux minorités sexuelles ou de genre (p. ex. la haine envers autrui devient la haine envers soi) (Agence de la santé publique du Canada, 2011a, 2011b ; Baker, 2002 ; Birkett, Espelage, & Koenig, 2009 ; Dorais, 2014 ; Ryan, 2003).

Selon des études réalisées en Amérique du Nord et ailleurs en Occident, on soulève une tendance alarmante en ce qui a trait à la **déresponsabilisation du personnel scolaire** vis-à-vis des élèves victimes du harcèlement dont il est présentement question, les

⁵ Sur ce point, on remarque que « la non-conformité au genre masculin ou féminin est souvent associée à l'orientation homosexuelle. [...] En réalité, les garçons et les filles qui ont des valeurs, des attitudes ou des comportements attribués à l'autre sexe ne sont pas nécessairement d'orientation homosexuelle » (Demczuk & GRIS-Montréal, 2003, p.12).

interventions menées étant rares et inadéquates, puis favorisant la responsabilisation, le blâme et la marginalisation des élèves atteints (Anagnostopoulos *et al.*, 2009 ; Dalley & Campbell, 2006 ; Meyer, 2008b ; McIntyre, 2009). Lorsque les actes à caractère homophobe sont tolérés, leur fréquence et leur brutalité s'intensifient tout au long du secondaire (Demczuk & GRIS-Montréal, 2003). Cela est alarmant étant donné que l'école est parfois le dernier recours auquel les jeunes LGBTQ ont accès pour assurer le développement d'une construction identitaire favorable à l'épanouissement et à la pleine actualisation de soi, leur environnement familial, culturel et religieux pouvant être hostile à leur égard (Baker, 2002 ; Dorais, 2014 ; van Wormer, & McKinney, 2003). Par conséquent, cette **inertie systémique** n'est ni neutre, ni anodine. Au contraire, elle entraîne l'enracinement et la normalisation des discours inhérents aux inégalités sociales dont les minorités sexuelles ou de genre ou personnes ainsi perçues sont victimes (Baker, 2002 ; Chamberland, 2011a ; Meyer, 2008a, 2008b, 2009).

D'un point de vue sociocritique, le **discours** correspond à la jonction entre le langage et les relations de pouvoir ; le langage servant, par l'entremise des signes de la langue, à produire, reproduire et négocier ces relations, le tout à des fins d'hégémonie, c'est-à-dire de naturalisation de ces relations et des systèmes d'idées et de croyances sur lesquels elles s'appuient (Fairclough, 1995) :

Le discours, tant par son contenu que par sa forme, est à la fois action sociale, moyen de construction des réalités sociales et expression du positionnement des acteurs sociaux. Il est créateur et constitutif de la réalité. Tout en exprimant des contenus, le discours est matérialisé, c'est-à-dire qu'ils sont mis en forme par des acteurs sociaux au moyen de ressources langagières qui sont elles-mêmes tributaires de leur positionnement social. Qui prend la parole, ce qu'il dit et comment il le dit sont indicateurs de luttes sociales, d'enjeux et de processus sociaux qui ont cours dans les divers groupes. (Labrie, 2004 : 127)

D'après le linguiste de Saussure, la **parole** se réduit aux « sons de la langue », à la « faculté de proférer des sons » (Turpin, 1995/1996 : 254), voire à l'articulation du langage. Tandis que « la parole renvoie à [un]

acte individuel et particulier », le discours reflète « la socialité de cet acte » (Turpin, 1995/1996 : 262).

Le discours peut s'exprimer sous forme de texte parlé ou écrit, de pratique discursive (production et interprétation) ou de pratique sociale (Fairclough, 1995). En ce sens, les systèmes d'idées et de croyances que constituent le sexisme, l'homophobie, l'hétérosexisme et l'hétéronormativité ravitaillent un discours qui maintient les minorités sexuelles ou de genre ou personnes ainsi perçues en position d'infériorité, ce qui se traduit notamment sous la forme de HPGOSÉ.

En effet et dans la mesure où le harcèlement est reconnu comme une forme de violence, on ne peut nier la portée sociopolitique du silence qu'il impose et des discours qu'il promet :

[...] la violence est la prétention, brutale ou rusée, d'un groupe ou d'un individu à imposer universellement ses convictions. C'est le refus de l'autre, l'affirmation qui refuse le débat et choisit le combat. La violence est la négation de la parole. Dans l'intersubjectivité, elle confisque l'humanité en la définissant à l'aune de sa particularité. [...] Dans tous les cas, la violence signe le rejet de l'humanité chez "l'ennemi". (italiques dans l'original, Guillot, 2000 : 74)

La négation de la parole ou le **silence** est l'un des ingrédients principaux de toute oppression (Diangelo, 1997), notamment parce qu'il maintient l'ignorance et « contribue à cautionner les préjugés et l'intolérance » (Demczuk & GRIS-Montréal, 2003 : 2). Ainsi peut-on dire qu'il « envoie le message puissant qu'une réalité n'est pas digne d'être nommée » (Bastien Charlebois, 2011 : 135). En ce sens, « ne pas mentionner les discriminations vécues par les gais et les lesbiennes revient à les cautionner » (Welzer-Lang, 1994 : 58), dans la mesure où le silence « se traduit par une passivité devant les théories problématisant l'homosexualité, faisant perdurer leur influence négative sur les interactions entre personnes LGBTQ et hétérosexuelles, ainsi que sur le questionnement qui habite certaines personnes à propos de leur orientation sexuelle » (Bastien Charlebois, 2011 : 135).

Étant donné la portée socialisante de l'école et le rôle de la socialisation dans la construction identitaire de la personne, les effets d'une telle oppression sont généralement débilissants pour les élèves, qu'ils soient directement ciblés ou qu'ils se sentent secrètement visés. Le

rapport d'interdépendance entre la socialisation et la construction identitaire sera justement explicité dans la prochaine section, notamment afin d'accentuer les ravages que peut occasionner le HPGOSÉ.

Cadre conceptuel

La socialisation et la construction identitaire

Si l'on synthétise les quatre courants théoriques sociologiques en matière de **socialisation** que rassemble le professeur et sociologue français Claude Dubar, dont ceux proposés par Berger et Luckman, Habermas et Hegel, Mead ainsi que Weber (Dubar 1991/2005), on comprend que la socialisation et la construction identitaire sont des processus interdépendants et continus qui sous-tendent une conception socioconstructiviste du réel : la socialisation fournit des contextes d'interactions entre la personne et un système complexe de structures institutionnelles (ou stratégiques) et relationnelles (ou communicationnelles) qui façonnent l'identité depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte en fonction des balises socioculturelles véhiculées lors de ces interactions (p. ex. règles, normes, symboles, représentations, rôles, gestes et catégories, qu'ils soient d'ordre juridique, culturel, politique, linguistique, etc.). Ces balises, sur lesquelles nous nous appuyons culturellement pour concevoir la réalité sociale ou en délimiter les frontières, sont transmises par le truchement du langage (verbal ou comportemental), donnant lieu à l'émergence de discours. La personne s'approprie ces discours par voie de l'imitation, de l'observation, de l'adaptation, de l'intériorisation et de l'action. De ce point de vue, la réalité sociale se construit, entre autres, en fonction des discours que nous considérons collectivement comme étant établis (ou objectifs) et dignes d'être transmis à des fins de perpétuité.

L'**identité** individuelle, « qui renvoie simultanément à une structuration identitaire (processus) et à une position identitaire (résultat du processus) » (Dutey, 1994 : 169), se négocie alors dans le cadre d'un rapport dialogique ou intersubjectif entre la personne et les discours qui caractérisent ses environnements sociaux (Becker, 1963/1985 ; Bronfenbrenner, 1977, 1994 ; Goffman, 1963/1986, 1973/1992 ; Poupart, 2001 ; Taylor, 1992/1994) :

Parler d'identité individuelle, c'est aborder les conséquences sur l'être et le devenir de chaque individu tant du processus de socialisation que du processus de répartition des individus sur l'échiquier social. Dans ce sens, on peut affirmer que l'identité individuelle est une construction sociale. En effet, le type de socialisation reçu et la position occupée socialement orientent la perception que chaque individu a de lui-même et que les autres ont de lui [...] L'identité s'inscrit donc dans un processus de reconnaissance par les autres; leurs attentes la colorent et déterminent les rôles joués socialement. D'autre part, l'identité d'un individu produit des façons d'être, de penser, de faire et de ressentir, c'est-à-dire des "habitus" qui, tout en lui étant propre, reflètent son appartenance à une position sociale. (Fortier, 1997 : 131-132)

Ces « façons d'être, de penser, de faire et de ressentir » donnent lieu aux trois sentiments principaux sous-jacents à l'identité :

[...] le sentiment d'appartenance (se sentir partie prenante d'un groupe, avoir l'esprit de groupe [...]), le sentiment d'estime de soi (la façon dont on s'évalue, mais aussi le désir d'être connu et reconnu, d'avoir de la valeur pour quelqu'un d'autre socialement signifiant et digne d'intérêt) et le sentiment de confiance (de sécurité). (Fortier, 1997 : 201)

Puisque le HPGOSÉ renforce la distinction hiérarchique entre un Nous (dominant et normalisé) et des Autres (infériorisés à différents degrés en comparaison au Nous, mais parfois inclus dans le Nous sous certaines conditions) et que l'identité se construit en interaction avec eux (Becker, 1963/1985 ; Freire, 1970/2009 ; Goffman, 1963/1986, 1973/1992 ; Kaufman & Johnson, 2004 ; Taylor, 1992/1994), il contribue à définir les possibilités et limites de chacun en relation aux normes sociales prépondérantes. Ainsi peut-on affirmer que l'enfant est vulnérable à la nature des interactions sociales qui le concerne, les expériences de harcèlement par les pairs à l'école pouvant porter atteinte à son développement identitaire : « [l'enfant] ne pourra pas se développer harmonieusement dans un environnement comportant de

très grands risques [ou menaces directes à son développement] ou offrant peu d'occasions» (Drapeau, 2008 : 16), c'est-à-dire « [d'interactions] personne-environnement à l'intérieur [desquelles] la personne en développement se voit offrir les conditions matérielles, émotives et sociales compatibles avec ses besoins et ses capacités à un moment donné » (Drapeau, 2008 : 15).

Tel que le postule la sociologie interactionniste symbolique originalement issue de l'École de Chicago dans les années 1960 (Poupart, 2001), la stigmatisation (ou l'étiquetage) et l'oppression découlent des tensions qui se profilent entre ce Nous et ces Autres. Tout comme l'injustice sociale, ils figurent également parmi les effets de ces tensions. La prochaine section se penchera sur les interrelations entre ces trois calamités sociales, notamment en lien avec le HPGOSÉ.

La stigmatisation, l'oppression et l'injustice sociale

La **stigmatisation** résulte plus précisément d'un processus d'étiquetage où l'on associe une personne ou un groupe (parmi les Autres) à un stigmaté (ou une étiquette) en fonction duquel on lui attribue un positionnement social défavorable en raison d'une différence que l'on perçoit consciemment ou inconsciemment comme étant menaçante à l'ordre social normatif (le Nous) (Apple, 1979/1990 ; Becker, 1963/1985 ; Goffman 1963/1986, 1973/1992). On se permet ainsi de définir la personne ou le groupe, la ou le classer, puis délimiter les normes d'interaction ou d'intervention à privilégier avec elle ou lui selon les représentations que l'on entretient à l'endroit de ladite différence, que l'on relègue généralement à un statut d'infériorité, d'insignifiance ou de déviance. Dans le cas du HPGOSÉ, le stigmaté se rapporte aux transgressions identifiées conformément à l'expression du genre ou à l'orientation sexuelle.

Puisque le harcèlement en question maintient une relation de pouvoir entre une (ou plusieurs) personne(s) qui inflige son autorité à des fins de suprématie sociale et une (ou plusieurs) personne(s) qui est appelée à s'y conformer à des fins de protection, elle s'inscrit dans une **dynamique d'oppression** pouvant, en cas extrêmes, mener à la déshumanisation de la ou des personne(s) stigmatisées (Freire, 1970/2009) : en se comportant contrairement aux valeurs que l'on qualifie d'humaines (p. ex. respect, empathie, compassion, etc.), la personne qui opprime déleste une partie de son humanité, tandis que la

personne opprimée s'éloigne en quelque sorte de la sienne en se pliant aux prescriptions qui lui sont ordonnées, car elle fait abstraction de son autodétermination et de sa puissance d'agir, lesquelles figurent parmi les caractéristiques associées au potentiel humain (Freire, 1970/2009). Autrement dit, il y a un risque que la personne qui opprime se réduise, par ses attitudes et comportements, à un bourreau, à l'inverse de la personne opprimée, qui peut être réduite (et se réduire elle-même) à une victime impuissante.

Étant donné qu'il ressort d'un « déni de la parité de participation » (Fraser, 2005, dans Pelchat & Thomassin, 2008 : 29) et renvoie à un effet de subordination statutaire ou de « déni de reconnaissance » (Pelchat & Thomassin, 2008 : 29), le harcèlement scolaire peut autrement être conceptualisé comme l'expression d'une **injustice sociale**. Cette subordination enfreint aux droits des élèves listés plus tôt, à savoir les droits à la dignité humaine, à la sûreté, à la différence et à l'éducation, lesquels sont reconnus au Canada (Ministère de la Justice du Canada, 1982) et à l'international (Organisation internationale des Nations unies, 1948). Suivant les fondements éthiques qui régissent la mise en application des droits que revendique la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (Reis Monteiro, 2008), le droit à l'éducation englobe bien plus que l'accès gratuit et obligatoire des élèves aux bâtiments scolaires et à l'enseignement qui y est livré : il comprend également le respect des notions de dignité, d'égalité, de diversité et de non-discrimination, de tolérance, de solidarité, ainsi que de « responsabilité de tous pour tous les droits de tous » en milieu scolaire (Reis Monteiro, 2008 : 207). Ce respect est compromis lorsque le HPGOSÉ est implicitement ou explicitement sanctionné, car il constitue certainement le fruit d'un processus de stigmatisation et s'inscrit dans une dynamique d'oppression favorable au maintien d'une injustice sociale. Un tel contexte de socialisation est généralement nuisible à la construction identitaire des élèves concernés.

Une telle conception du rapport d'influence entre la socialisation et la construction identitaire - examinée, entre autres, selon l'angle de la stigmatisation, de l'oppression et de l'injustice sociale - témoigne d'une vision interprétative, voire socioconstructiviste et narrative des forces à l'œuvre dans le façonnement des personnes et des dynamiques sociales qui régissent leurs interactions et relations. Elle appelle également à l'analyse critique et à la remise en question de ces forces en vue d'établir des conditions favorables au développement positif des personnes jusqu'alors stigmatisées et opprimées, incluant des personnes ayant subi

du HPGOSÉ. Dans la prochaine section, le portrait de la posture épistémologique dont les prémisses de base ont été évoquées dans le traitement de la problématique et du cadre conceptuel sera dressé. La démarche méthodologique et éthique mise de l'avant par la suite prend son sens à la lumière de cette posture, qui provient de la confluence entre les paradigmes socioconstructivistes et critiques et la posture narrative.

Épistémologie

Paradigme socioconstructiviste

Dans l'ensemble, les sociologues adeptes des **approches interprétatives** reconnaissent le rapport d'influence entre l'être humain et son univers social, ce dernier étant à la fois produit et interprété par le premier (Wotherspoon, 2004). Ils adhèrent alors à une **vision socioconstructiviste du réel** en ce sens que la réalité sociale, de même que les symboles et significations qui la composent, y sont interprétés comme étant construits progressivement et intersubjectivement au sein de contextes ou systèmes donnés par l'entremise du langage (verbal ou non verbal), et ce, au gré des interactions entre interlocutrices ou interlocuteurs ou entre interlocutrices ou interlocuteurs et leur environnement (p. ex. physique, social, institutionnel, politique, etc.) (Berger & Luckman, 1966 /1967 ; Guba & Lincoln, 2000 ; Le Moigne, 1995/2007; Wotherspoon, 2004). Les chercheuses et chercheurs, comme tout être humain, participent alors à la construction de la réalité sociale par l'intermédiaire des connaissances qu'ils produisent ou reproduisent, lesquelles portent l'empreinte de leurs expériences et des interprétations qui en relèvent (Wotherspoon, 2004). Ainsi peut-on dire que « la connaissance implique un sujet connaissant et n'a pas de sens ou de valeur en dehors de lui. [...] La connaissance qu'il peut construire d'un réel est celle de sa propre expérience du réel » (Le Moigne, 1995/2007 : 71). Les approches interprétatives préconisent alors le paradigme de l'acteur selon lequel les personnes sont détentrices de connaissances légitimes en raison de leur participation aux interactions sociales et des coconstructions qui en émanent (Farmer & Heller, 2008 ; Wotherspoon, 2004).

D'un point de vue socioconstructiviste, chaque être humain participe au projet récursif qu'est la construction du réel puisqu'en « changeant ce qu'il connaît du monde, l'homme change le monde qu'il connaît. Et en

changeant le monde dans lequel il vit, l'homme se change lui-même » (Le Moigne, 1995/2007 : 78-79). C'est par la socialisation, qui se profile au rythme de nos interactions, que ce changement s'opérationnalise, en ce sens que l'on y exerce son pouvoir d'influence tout en y étant exposé au pouvoir d'influence d'autrui, ce pouvoir pouvant, avec le temps, provoquer une transformation sociale. Lorsque scrutés sous la lentille de ce paradigme, les présupposés socioculturels (p. ex. possibilités et limites associées au sexe, au genre, à l'identité sexuelle et à l'orientation sexuelle), qui font l'objet d'un certain consensus social, sont conceptualisés comme étant le résultat d'un processus de transmission dans le cadre d'interactions influentes quant au développement et à l'affirmation identitaire des interlocutrices ou interlocuteurs concernés, lesquels vont soit les intérioriser, reformuler ou refuser, participant, de ce fait, à leur reproduction ou redéfinition ou à l'émergence de nouveaux présupposés. La personne, qui est à la fois la sculptrice de la société et sa sculpture, est donc libre, mais contrainte par des cadres sociétaux dominants qu'elle participe à maintenir, déconstruire ou reproduire (Ville, Ravaud, Diard, & Paicheler, 1994), si bien que sa vision du réel est simultanément le produit d'un exercice de recyclage ainsi qu'un matériau recyclable. Le rôle d'une chercheuse ou d'un chercheur socioconstructiviste en sciences sociales est donc de documenter et nommer les processus sociaux sous-jacents à la réalité sociale telle que perçue par une population donnée, c'est-à-dire de rendre visible ce que l'on ne voit plus par faute d'habitude ou d'hégémonie et, ce faisant, de mettre au point et diffuser un savoir produit selon une perspective endogène (de l'intérieur).

Posture narrative

Pour sa part, la **posture narrative**, laquelle promeut également une vision socioconstructiviste de la réalité sociale, stipule que le sens que la personne attribue à ses expériences se construit plus précisément dans le cadre de récits structurés à l'image de narrations (*stories*), ces récits narratifs étant négociés et renégociés en relation aux récits qui lui sont culturellement/socialement accessibles, dont principalement les récits considérés collectivement comme honorables ou dominants dans un contexte temporel, géographique et communautaire précis (Clandinin & Connelly, 2000 ; Spector-Mersel, 2010). Selon cette posture, une personne LGBTQ raconte le récit de son identité et de ses expériences relationnelles ou sexuelles en fonction des récits véhiculés dans son

milieu concernant la diversité sexuelle et de genre. La posture narrative permet également d'entrevoir l'interdépendance entre la construction de narrations individuelles et la construction de la réalité sociale ou de narrations collectives, la réalité étant à la fois reflétée dans les narrations et traduite à partir de celles-ci sous la forme de conventions idéologiques et comportementales (Spector-Mersel, 2010). La posture narrative insiste tout particulièrement « sur l'importance des récits dans la constitution du sens, et [conçoit] le savoir professionnel – de même que le savoir scientifique – comme des récits parmi d'autres, relativisant ainsi leur poids » (Chambon, 2003 : 171-172). Cela signifie simplement que tous les récits sont porteurs de sens et donc révélateurs, à petite, moyenne et grande échelle, de qui et ce que nous sommes comme individus et société. Une telle affirmation ne contredit en rien le constat selon lequel certains récits, dont ceux produits au nom de la science, bénéficient d'une plus grande légitimité et crédibilité au regard de la société, notamment puisqu'ils sont produits, dans plusieurs domaines, en procédant à la synthèse interprétative d'une variété de récits de tous genres (p. ex. subjectifs, théoriques, épistémologiques, méthodologiques, etc.). L'expression de nos constructions individuelles et sociales sous forme narrative distingue la posture narrative du paradigme socioconstructiviste.

Paradigme critique

Selon la **théorie critique**, une fois produite, la connaissance dominante du réel est ensuite cimentée par le moyen de structures sociales et institutionnelles qui font d'elle une réalité absolue, incontestable et standardisée, si bien que nous tenons pour acquis qu'elle soit immuable, oubliant qu'elle émerge de nos interprétations (Greene, 1978 ; Guba & Lincoln, 2000). Bien qu'ils adoptent également une compréhension socioconstructiviste de cette réalité, les théoriciennes et théoriciens critiques soutiennent que nous sommes responsables des dommages qu'occasionnent la réalité et les structures sociales dont nous sommes les conceptrices ou concepteurs et reproductrices ou reproducteurs (St-Pierre, 2000). Il s'ensuit que la transformation de la réalité sociale et de ses structures est une tâche qui nous revient (Freire, 1970/2009). Cependant, il y a des populations dont la suprématie discursive en bénéficie, en raison de lesquelles elles ont intérêt à les protéger (Freire, 1970/2009). Les représentations, les connaissances et le pouvoir sont alors liés et forment, de pair avec le

discours, les piliers qui soutiennent les relations de pouvoir conformes à la réalité sociale telle que nous pensons la connaître (Foucault, 1975/1979, dans St-Pierre, 2000).

Pour les socioconstructivistes, il importe avant tout de comprendre la réalité sociale telle qu'elle est coconstruite et vécue (Guba & Lincoln, 2000), et ce, sans porter de jugements moraux (Pires, 1997). Suivant le **paradigme critique**, il ne suffit pas de produire une nouvelle connaissance du réel. Il est, au surplus, attendu que l'on remette en question les fictions⁶ socialement valorisées et donc favorables au maintien des relations de pouvoir que cette connaissance modélise, et ce, en vue de transformer les structures qui les chapeautent (Chambon, 2003 ; Guba & Lincoln, 2000 ; Lather, 2006 ; Wotherspoon, 2004). Lorsque l'on prend conscience des facteurs à l'œuvre dans l'organisation et l'opérationnalisation de ces structures, l'on peut plus facilement résister aux normes exclusives qu'elles prescrivent et s'appropriier son pouvoir d'action (St-Pierre, 2000). En effet, les questions de pouvoir, d'oppression et d'hiérarchisation sont au cœur d'une démarche critique où l'on choisit de prendre position en faveur des populations marginalisées ou opprimées (p. ex. minorités sexuelles ou de genre) en vue de conscientiser les masses (remise en question critique du *statu quo*, de ce qui est tenu pour acquis, p. ex. le sexisme, l'homophobie, l'hétérosexisme et l'hétéronormativité) et d'encourager l'émancipation des populations victimisées (*empowerment* et changement social afin que la diversité sexuelle et de genre, incluant l'hétérosexualité, soit considérée comme un continuum et non une hiérarchie) (Anadón, 2006 ; Burbules & Berk, 1999 ; Guba & Lincoln, 2000 ; Lather, 2006 ; Wotherspoon, 2004). Ce passage de l'ignorance à la militance se réalise notamment par l'intermédiaire d'un dialogue dialectique (au cours duquel chacun partage équitablement ses connaissances et raisonnements en vue d'atteindre une compréhension commune) entre la chercheuse ou le chercheur critique et les participantes ou participants de ses recherches (Guba & Lincoln, 2000), mais pour franchir le seuil de l'ignorance, il faut premièrement « ouvrir la porte à la reconnaissance d'autres savoirs que les savoirs dominants, entre autres à des savoirs expérientiels, dans la quête de résolution à divers problèmes sociaux » (Baron, 2007, dans René, Laurin & Dallaire, 2009 : 42).

⁶ Le terme « fiction » est employé afin de faire valoir le caractère éphémère et construit de la réalité sociale, sans pour autant vouloir nier les impacts réels pouvant résulter d'une telle construction.

Dans cette optique, on a intérêt à solliciter la participation de personnes et populations socialement marginalisées (Chambon, 2003 ; Guba & Lincoln, 2000 ; René, Laurin & Dallaire, 2009 ; St-Pierre, 2000). Autrement dit, si l'on veut comprendre les causes, manifestations et répercussions à court, moyen et long terme du HPGOSÉ et, par extension, des systèmes d'idées et de croyances qui le sous-tendent, il importe d'interroger les personnes qui en ont été les victimes. On peut ainsi privilégier le « renforcement de l'*empowerment* collectif », les actrices et acteurs sociaux ayant le potentiel « [d'agir] sur leur environnement », surtout lorsqu'ils bénéficient du soutien d'une communauté (René, Laurin & Dallaire, 2009 : 41). En effet et « avec le soutien d'une démarche de groupe, [la parole] devient un savoir expérientiel réfléchi qui mérite d'être entendu socialement » (René, Laurin & Dallaire, 2009 : 42), notamment puisqu'il recèle parfois des pistes de solutions.

Étant donné la posture épistémologique détaillée, laquelle concorde avec la problématique étudiée, une chercheuse ou un chercheur voulant réaliser un projet de recherche auprès d'adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ aurait intérêt à adopter une approche biographique, qui présuppose un « *choix idéologique du chercheur qui valorise la subjectivité* ; la méthodologie choisie vient en second lieu, épistémologiquement parlant » (Catani & Mazé, 1982 : 27). L'étude narrative, qui s'appuie justement sur la collecte de récits de vie, est une méthodologie dont le déroulement témoigne principalement d'une adhésion à la posture narrative, mais aussi à une vision socioconstructiviste et critique de la réalité sociale. En plus de favoriser activement la prise de parole de personnes et populations autrefois maintenues sous silence⁷, la diffusion des résultats issus d'une telle méthodologie est souvent transformative, tant pour les participantes ou

⁷ Le mot « silence » est employé au sens littéral et figuré, sans pour autant prétendre qu'il s'agisse d'un silence absolu, les personnes ou populations en question ayant certainement usé de leur parole à petite, moyenne ou grande échelle par le passé. Il n'en demeure pas moins que l'on tende socialement à nier ou minimiser la parole des uns, notamment des personnes et populations marginalisées, puis à privilégier celle des autres, dont les personnes et populations majoritaires en vertu de leur nombre ou statut. La violence est un moyen parmi d'autres d'assujettir son interlocuteur afin qu'il se taise ou pour lui montrer d'office que sa parole est indigne d'écoute, sans oublier que la honte intériorisée pouvant résulter de cette violence se traduit souvent sous la forme d'un mutisme auto-infligé. Voilà pour quoi il est ici justifié de faire allusion au silence ayant été imposé aux personnes et populations sollicitées dans le cadre d'études narratives.

participants, que pour la chercheuse ou le chercheur et les réceptrices ou récepteurs de la recherche. Ce potentiel transformateur sera élucidé dans la prochaine section. S'ensuit alors un argumentaire en faveur de cette méthodologie de recherche auprès d'adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ.

Méthodologie

Pour que le bien-fondé du recours à cette méthodologie auprès de la population visée soit bien compris et justifié, il faut, en un premier temps, dessiner un portrait plus général de l'étude narrative et de quelques-unes des méthodes qu'elle comporte. Ce n'est qu'au terme de cette exposition globale que sera détaillée la pertinence de son utilisation chez des adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ, notamment en sociologie de l'éducation.

L'étude narrative

L'**étude narrative** s'intéresse principalement aux interactions et relations humaines (Kohler Riessman & Quinney, 2005). Conformément à la posture narrative, elle présuppose que l'on se raconte par le truchement de récits narratifs, mais qu'il appartient à la chercheuse ou au chercheur de documenter, d'analyser et de raconter ces récits, produisant ainsi des narrations scientifiques fondées sur l'expérience (Spector-Mersel, 2010). Ces récits sont intersubjectifs dans la mesure où ils sont ancrés dans un contexte de recherche précis et donc filtrés en fonction de l'objet d'étude de la chercheuse ou du chercheur (Bertaux 1997/2003 ; Clandinin & Connelly, 2000 ; Rymes, 2010 ; Spector-Mersel, 2010). Bien que les actrices ou acteurs recrutés soient perçus comme des informatrices ou informateurs détenant une expertise interprétative de leurs réalités (Poupart, 1997), cette expertise est ensuite réinterprétée par la chercheuse ou le chercheur, de telle sorte que les résultats de l'étude, tout comme les récits documentés, soient également le produit d'une coconstruction intersubjective entre cette chercheuse ou ce chercheur et les participantes ou participants (Guba, & Lincoln, 2000 ; Olesen, 2000 ; Spector-Mersel, 2010). Par conséquent, l'étude narrative favorise la juxtaposition de plusieurs voix ou de narrations distinctes (Clandinin & Connelly, 2000 ; Spector-Mersel, 2010), tant celles des participantes ou participants que de la chercheuse ou du chercheur, ces voix étant révélatrices des ressources, codes et structures

à la disposition de chacune et chacun dans la production de significations et dans la construction d'une conception de soi en tant que sujet actif ou passif en société (Giroux, 1990). Tandis que cette juxtaposition engendre la coconstruction d'une narration scientifique collaborative (Clandinin & Connelly, 2000 ; Specter-Mersel, 2010), le « passage du sens commun au sens sociologique » s'actualise par l'entremise du travail théorique dont la chercheuse ou le chercheur assume la responsabilité première (Houle, 1997 : 279). Il n'en demeure pas moins que le style d'écriture est généralement littéraire et familier, de sorte qu'il facilite l'accessibilité des données interprétées, la forme que prend le texte final se développant en fonction de l'enquête, des goûts personnels de la chercheuse ou du chercheur et du discours qui en émane (Clandinin & Connelly, 2000 ; Delory-Momberger, 2000).

En éducation comme ailleurs, l'étude narrative (ou l'étude des récits de vie) est fréquemment employée pour rendre compte de l'expérience des personnes aux identités marginalisées, mal représentées ou simplement négligées par les discours sociaux dominants ainsi que pour élucider la perception qu'elles ont d'elles-mêmes (Clandinin & Connelly, 2000 ; Delory-Momberger, 2000 ;). À cet égard, cette méthode « donne la première place à l'*expérience* dans la voie qui mène à la connaissance » (Delory-Momberger, 2000 : 191). Les personnes existant à la marge des discours socioculturels dominants ont souvent un aperçu unique et critique quant aux mécanismes qui sous-tendent ces discours (Masny, 1996), sans compter qu'elles peuvent bénéficier du partage de leur récit grâce à l'*empowerment* qui en ressort :

Les voix qui sont forgées dans l'opposition et l'épreuve fournissent les conditions cruciales en fonction desquelles des individus et groupes subordonnés réclament leurs propres souvenirs, récits et histoires dans le cadre d'une tentative continue de défier les structures de pouvoir qui essaient de les taire.⁸ (Giroux, 1990 : 376)

Quoiqu'elle ne soit pas répandue dans la recherche en service social, l'étude narrative se prête bien à l'examen des interactions quotidiennes à l'origine de problématiques sociales (Kohler Riessman & Quinney,

⁸ Trad. Libre : « Voices forged in opposition and struggle provide the crucial conditions by which subordinate individuals and groups reclaim their own memories, stories, and histories as part of an ongoing attempt to challenge the power structures that attempt to silence them. »

2005). Jane Addams, une réformatrice sociale et philosophe américaine ayant cofondé la première maison pour femmes pauvres aux États-Unis (nommée *Hull House*) et ainsi contribué à mettre sur pied l'aide sociale publique dans ce pays, accordait d'ailleurs une importance capitale aux narrations subjectives, tant les siennes que celles d'autrui, pour alimenter sa philosophie et orienter ses interventions (Addams, 1902/2002 ; Condliffe Lagemann, 1985/1994 ; Haddock Seigfried, 2002). Étant donné que les travailleuses et travailleurs sociaux ont, au même titre que le personnel enseignant et administratif, un pouvoir d'intervention considérable à l'école, l'étude narrative par ou pour ces intervenantes et intervenants scolaires pourrait s'avérer propice à la compréhension des problématiques sociales avec lesquelles ils doivent composer dans ce milieu, incluant le HPGOSÉ.

Les récits de vie, l'entretien biographique et le groupe de discussion

En contexte scolaire, les **récits de vie** se rapportent souvent à l'étude du *currere*, c'est-à-dire de l'expérience individuelle telle que mise en relation avec l'expérience publique, et ce, afin d'engendrer des prises de conscience concernant l'apport des discours sociaux dominants dans la construction des discours personnels, la subjectivité étant, dans cette optique, produite socialement (Kincheloe, 1998 ; Pinar, 1975) :

Les enseignantes, enseignants et élèves commencent systématiquement à analyser comment les distorsions sociopolitiques ont œuvré tacitement pour former leurs visions du monde, perspectives sur l'éducation et images de soi. Avec une appréciation plus profonde de tels processus, les praticiennes et praticiens reconnaissent les manières insidieuses dont le pouvoir fonctionne afin de créer des conditions oppressives pour certains groupes et des privilèges pour d'autres. (Kincheloe, 1998 : 133)⁹

Compte tenu de leur visée rétrospective et interprétative, les récits de vie sont justement des bases de données sociologiques substantielles

⁹ Trad. Libre : « Teachers and students begin to systematically analyse how sociopolitical distortions have tacitly worked to shape their world views, perspectives on education, and self-images. With a deeper appreciation of such processes, practitioners recognize the insidious ways power operates to create oppressive conditions for some groups and privilege for others. »

en ce qui a trait au rapport entre l'individu et le collectif dans la transmission et l'intériorisation de significations, la construction de la connaissance et la pérennisation de relations de pouvoir (Bertaux, 1997/2003 ; Clandinin & Connelly, 2000 ; Mayer et Deslauriers, 2000 ; Roscoe, Carson, & Madoc-Jones, 2001 ; SooHoo, 2006) : « le récit ou l'histoire d'une vie ne renvoie pas qu'au vécu d'un sujet, il est aussi et dans le même temps le récit ou l'histoire de *la vie* en société » (Houle, 1997 : 276). En ce sens, et à des fins de validité, le savoir scientifique en sociologie doit obligatoirement s'appuyer sur le sens commun tel que formulé lors de récits biographiques singuliers et recadré par la chercheuse ou le chercheur à la lumière de modèles théoriques disciplinaires (Houle, 1997).

Étant donné leur orientation narrative, « les récits de vie s'avèrent particulièrement adaptés à la saisie des *processus*, c'est-à-dire des enchaînements de situations, d'interactions, d'événements et d'action » (italiques dans l'original, Bertaux, 1997/2003 : 88). En tout et pour tout, l'étude des récits de vie permet d'envisager les discours et systèmes d'idées et de croyances qui les composent et d'explicitier la manière dont les expériences et identités sont construites, interprétées et racontées au fil du temps (Clandinin & Connelly, 2000 ; Rymes, 2010 ; Spector-Mersel, 2010). Autrement dit, elle a pour but de démêler comment et pourquoi l'on raconte tels récits de telles façons (Kohler Riessman & Quinney, 2005), incluant les récits portant sur la réalité sociale :

Si les sujets individuels sont les acteurs de la réalité sociale, s'ils la produisent autant qu'ils en sont le produit, la compréhension de cette réalité ne peut être mieux assurée que par ces mêmes acteurs et par ce qu'ils disent sur la manière dont ils perçoivent et définissent eux-mêmes la réalité de leur situation. (Delory-Momberger, 2000 : 185)

Malgré qu'ils relèvent de témoignages subjectifs, les récits de vie sont dotés d'un potentiel transformateur non négligeable, la subjectivité de la narratrice ou du narrateur étant reconnue comme un ingrédient privilégié dans la recette des transformations sociales : « Renier l'importance de la subjectivité dans le processus de transformation du monde et de l'histoire est naïf et simpliste. C'est d'admettre l'impossible :

un monde sans personnes » (Freire, 1970/2009 : 50)¹⁰. De manière générale, la rencontre de l'autre facilite la rencontre de soi, le partage des récits de vie ayant le potentiel d'engendrer une relation symbiotique entre les personnes qui se racontent et leur public, chatouillant la conscience critique de ce dernier, puis éveillant chez lui les sentiments d'empathie et de solidarité nécessaires afin d'entrevoir une possibilité d'action et de mobilisation contrehégémonique à des fins de changement social : « Dans le compte rendu de récits, nous n'apprenons pas seulement au sujet des autres, mais en découvrons aussi sur nous-mêmes [...] Ces narrations sont des offrandes humaines pour éveiller et remuer des réactions favorables à l'action sociale » (SooHoo, 2006 : 7)¹¹. Les récits de vie sont alors des catalyseurs de démystification, de prises de conscience, d'apprentissages ainsi que de pistes de réflexion et d'intervention :

Par l'intermédiaire [de récits de survivantes et survivants], nous pouvons nommer les conditions et identifier les forces sociales qui maintiennent la tolérance à l'égard de la domination. Un dialogue communal sur « l'altérité » peut remuer une conscience sociale collective afin d'évoquer des moyens alternatifs d'exister. (SooHoo, 2006 : 3)¹²

Suivant ce qui précède, le récit de vie individuel se transforme en histoire de vie sociale dès lors où l'on s'intéresse au langage social (ou aux valeurs) qui exprime l'expérience subjective des narratrices ou narrateurs, et ce, notamment à l'égard d'une situation ou d'un événement ayant provoqué une rupture (avant/après) et une confrontation (de valeurs) (Catani & Mazé, 1982). Des apprentissages sur la collectivité (ou savoirs scientifiques) se dégagent nécessairement de ces récits, car « on entend, à travers la bouche du sujet, la

¹⁰ Trad. libre : « To deny the importance of subjectivity in the process of transforming the world and history is naïve and simplistic. It is to admit the impossible: a world without people. »

¹¹ Trad. libre : « In the debriefing of stories, we not only find out about others but we find out about ourselves. [...] These narratives are human offerings to awaken and stir visceral responses toward social action. »

¹² Trad. libre : « Through [the stories of survivors], we can name the conditions and identify the social forces that maintain the tolerance for domination. A communal dialogue of "otherness" can stir a collective social consciousness to evoke alternative ways of existing. »

concrétisation d'un statut intégré dans la totalité de sa culture » (Catani & Mazé, 1982 : 22).

L'entretien biographique, qui se veut une méthode de premier choix pour les chercheuses et chercheurs narratifs, est particulièrement propice à la collecte de tels récits, lesquels peuvent être récoltés de diverses manières (p. ex. textes écrits, créations artistiques ou artefacts commentés, groupe de discussion, etc.), car il est vu « comme un moyen de rendre compte du point de vue des acteurs sociaux et d'en tenir compte pour comprendre et interpréter leurs réalités » (Poupart, 1997 : 175). Cette méthode discursive correspond alors à une « porte d'accès aux réalités sociales » et permet d'établir un portrait approfondi de comment l'on se représente le réel et l'on interprète ses expériences (Poupart, 1997 : 173). Par ailleurs, elle se prête bien à l'étude des structures institutionnelles et des relations de pouvoir puisqu'elle offre aux actrices et acteurs socialement marginalisés la possibilité de se dire et d'être entendus dans un climat dépourvu de jugements :

Comme il permet une exploration en profondeur des conditions de vie des acteurs, l'entretien est vu comme un instrument privilégié pour dénoncer, de l'intérieur, les préjugés sociaux, les pratiques discriminatoires ou d'exclusion et les iniquités dont peuvent faire l'objet certains groupes considérés comme « différents », « déviants » ou « marginaux [...] ou encore les « victimes » de toutes sortes [...] (Poupart, 1997 : 178)

Étant donné que « le récit vagabonde, saute en avant puis revient en arrière, prend des chemins de traverse comme tout récit spontané » (Poupart, 1997 : 71), ce type d'entretien est idéal pour la collecte de données rétrospectives et interprétatives, qu'elles soient orales, écrites ou visuelles (Clandinin & Connelly, 2000). Pour certains, plus objectivistes, il comporte « une dimension *diachronique* qui permet de saisir les logiques d'action dans leur développement biographique, et les configurations de rapports sociaux dans leur développement historique (reproduction et dynamiques de transformation) » (italiques dans l'original, Bertaux, 1997/2003 : 8). Selon les objectifs et l'angle de la recherche (p. ex. comparaisons intergénérationnelles, établir des liens entre les expériences relatées et les politiques scolaires, etc.), la chercheuse ou le chercheur peut décider d'en « reconstituer la structure diachronique » (Bertaux, 1997/2003 : 71), c'est-à-dire de rétablir le rapport avant/après entre les événements mémorisés afin de délimiter

une chronologie factuelle. D'autres privilégient plutôt une approche herméneutique, choisissant d'organiser les informations transmises selon les étapes de la collecte de données (p. ex. par entretiens) et d'après les thèmes ou valeurs survolés, notamment pour rendre compte de la manière dont la narratrice ou le narrateur ordonne lui-même les points saillants de son histoire (Catani & Mazé, 1982).

À l'inverse de l'entretien individuel, au cours duquel la participante ou le participant est seul avec la chercheuse ou le chercheur, le **groupe de discussion** (ou l'entretien de groupe) est une technique d'entrevue qui réunit plusieurs participantes ou participants et donc qui « *permet une compréhension commune de la question posée* » (italiques dans l'original, Geoffrion, 2003 : 334), facilitant la coconstruction des savoirs entre participantes ou participants, les paroles de l'un pouvant inspirer ou influencer sur le discours des autres (Geoffrion, 2003). Il s'agit d'une méthode propice à l'établissement d'un portrait global d'un phénomène social et ainsi d'un pas de plus vers la transformation de récits individuels en récits collectifs.

La réflexivité, le journal de bord et le compte rendu réflexif

Dans le cadre d'une étude narrative, notamment d'une étude au cours de laquelle la chercheuse ou le chercheur prend position en faveur des participantes ou participants, il est probable que sa propre histoire de vie s'infilte dans le déroulement de la recherche et dans son interprétation des récits à l'étude (Feuerverger, 2001). Plutôt que de nier ce risque, il lui revient d'en assumer la responsabilité en faisant preuve de **réflexivité**, c'est-à-dire en réfléchissant, de manière critique, consciente et continue, sur tous les facteurs personnels pertinents pouvant teinter la réalisation de son projet et la production des résultats : « Si la chercheuse est suffisamment réflexive au sujet de son projet, elle peut évoquer [ses biais] comme des ressources pour guider la collecte des données ou créer et pour comprendre ses propres interprétations et comportements dans la recherche » (Feuerverger, 2001 : 314)¹³. Il lui est d'ailleurs suggéré d'exposer les méliomes de sa voix réflexive tout au long de sa démarche de recherche en vue d'explicitier en quoi ses expériences, systèmes d'idées et de croyances ou

¹³ Trad. libre : « If the researcher is sufficiently reflexive about her project, she can evoke [her biases] as resources to guide data gathering or creating and for understanding her own interpretations and behavior in the research. »

biais pourraient façonner sa lecture des données (Feuerverger, 2001). S'il est vrai que les actrices et acteurs sociaux, incluant les chercheuses et chercheurs, peuvent être « compris à la fois comme produits et producteurs de [dynamiques sociales] », la réflexivité leur impose « un regard sur les dynamiques sociales qui se doit de refléter le mouvement, les changements de perspective et les réinterprétations » de ces actrices et acteurs (Gaucher, 2009 : 9). La chercheuse ou le chercheur peut ainsi examiner de quelle manière de telles dynamiques ont pu modeler son histoire de vie et, par la même occasion, comment cette histoire agit sur sa compréhension des témoignages et dynamiques étudiés :

Pour comprendre la portée de ce que dit l'informateur par rapport aux présupposés du chercheur il faut d'abord entendre ce que ce dernier a à dire à propos de sa propre vision des choses, sans postuler une coïncidence avec la configuration idéologique particulière du chercheur, même si ce dernier et son interlocuteur appartiennent au même système d'idées, de représentations et de valeurs. (Catani & Mazé, 1982 : 29)

Autrement dit, étant soi-même à l'affût des biais relevant de son histoire, la chercheuse ou le chercheur est davantage en mesure de se montrer transparent, authentique et intègre dans sa recherche. Une mise à nue de son intimité réflexive constitue alors un moyen permettant au lectorat de se familiariser avec le contexte personnel en fonction duquel cette personne se positionne en tant que chercheuse ou chercheur (Gélinas Proulx *et al.*, 2012). Ce lectorat peut alors se prononcer sur ces biais ou encore en relever d'autres qui auraient échappé à la chercheuse ou au chercheur, témoignant une fois de plus de la nature intersubjective de cette méthodologie.

Le **journal de bord** dans lequel la chercheuse ou le chercheur consigne des notes de terrain descriptives à la suite des entretiens individuels et de groupe en vue d'en documenter le déroulement est un outil de prédilection lui permettant également de se livrer à un exercice de réflexivité (Gratton, 2001). Il peut ainsi y rendre compte des multiples « je » qui le composent (p. ex. personne humaine, chercheuse ou chercheur critique, militante ou militant, etc.) et du rôle de chacun dans la collecte et l'analyse des données, de telle sorte que l'on puisse mieux comprendre leur influence tout au long de sa démarche (Clandinin & Connelly, 2000).

La chercheuse ou le chercheur peut aussi inviter les participantes ou participants à produire un **compte-rendu (ou rapport) réflexif** (écrit, vidéographique ou autre) à la suite de chaque entretien pour documenter leur expérience vis-à-vis du projet de recherche en cours. Ces données complémentaires permettent à la chercheuse ou au chercheur de saisir les impacts de sa démarche et du projet de recherche dans la vie des participantes ou participants. Elles peuvent par ailleurs apporter un éclairage nouveau à ces derniers en ce qui a trait aux expériences relatées.

Pertinence et limites

Le harcèlement par les pairs, sous toutes ses formes, correspond sommairement à une dynamique d'interaction malsaine et continue, qui se joue dans le cadre de relations de pouvoir entre élèves et sous la supervision du personnel scolaire (qu'il en soit ou non conscient) au sein d'un milieu institutionnel et socioculturel précis, participant à la marginalisation systématique des élèves qui en sont les victimes. Il figure alors parmi les sujets d'étude pouvant intéresser les chercheuses et chercheurs narratifs. **Le HPGOSÉ** est d'autant plus riche **comme objet d'étude** étant donné qu'il agit simultanément comme moyen de reproduction et de production des systèmes d'idées et de croyances que constituent le sexisme, l'homophobie, l'hétérosexisme et l'hétéronormativité, contribuant au renforcement de normes construites socialement et de discours sociaux préjudiciables en matière de diversité sexuelle et de genre.

La collecte et l'étude de récits de vie d'adultes ayant éprouvé ce type de harcèlement fournissent justement des **pistes de réflexion et d'action** afin d'envisager le rôle de l'école et des membres de la communauté scolaire dans la perpétuation ou la remise en cause de ces systèmes d'idées et de croyances, normes et discours. Elles permettent plus précisément d'élucider leurs manifestations implicites et explicites (p. ex. actes spécifiques et récurrents de violence verbale, relationnelle, psychologique, physique, sexuelle ou en ligne), les facteurs impliqués dans leur intériorisation ou rejet et les manières dont elles orientent la mise en œuvre du pouvoir à l'école : le pouvoir de définir les possibilités et limites de chacune et chacun en vertu de son sexe, son genre, son identité sexuelle ou son orientation sexuelle (réels ou perçus) ; le pouvoir de commettre (ou non) des actes de violence à répétition ; le pouvoir de définir ce qui constitue (ou non) un acte de violence ; le

pouvoir de dénoncer (ou non) les actes de violence dont on est témoin ; le pouvoir de se défendre (ou non) ; le pouvoir d'intervenir (ou non) ; le pouvoir d'exiger (ou non) la protection d'autrui ; le pouvoir de s'actualiser (ou non) en tant qu'apprenante ou apprenant et personne humaine ; etc.

Certes, les récits de vie d'adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ sont subjectifs. Composés de souvenirs, ils fournissent une description rétrospective et interprétative 1) du positionnement social qu'occupaient les participantes ou participants en tant que jeunes minorités sexuelles ou de genre (ou de garçons perçus comme féminins ou de filles perçues comme masculines) au sein d'un groupe de pairs donné, 2) des conflits relationnels (incluant les relations de pouvoir) qui en ont résulté à l'école et 3) des perceptions qu'elles et ils entretenaient ou entretiennent vis-à-vis d'eux-mêmes (par le passé, depuis ce passé et aujourd'hui), de la culture scolaire (en relation ou en comparaison avec la culture familiale, communautaire et générale), des autres élèves et du personnel scolaire. Il n'en demeure pas moins que de tels récits illustrent le point de vue de ces adultes sur le **rappor**t entre qui elles et ils étaient comme **jeunes minorités sexuelles ou de genre** (ou élèves ainsi perçus) et leurs **environnements sociaux** (et entre ces environnements), de même que sur l'étendue possible de ce rapport en ce qui a trait à leur **construction identitaire** depuis leurs expériences de harcèlement par les pairs à l'école jusqu'à l'âge adulte. Par ces récits, il devient ainsi possible d'examiner la manière dont nous socialisons les jeunes et dont ils se socialisent entre eux, de déceler ce qui est commun ou distinct dans l'expérience scolaire et la construction identitaire des victimes du HPGOSÉ en comparaison à celles de victimes d'autres types de harcèlement ou de minorités sexuelles ou de genre ayant vécu des expériences scolaires plus positives et constructives, puis de dépister des stratégies d'intervention efficaces. En outre, la production semi-dirigée de récits de vie encourage la prise en compte des multiples sphères sociales au sein desquelles ont évolué les participantes ou participants, contribuant notamment à faire ressortir les enjeux particuliers du HPGOSÉ en comparaison à d'autres types de harcèlement (p. ex. dans le cas de jeunes issus de familles ou de communautés particulièrement sexistes ou homophobes).

Les anecdotes, perceptions et interprétations colligées peuvent ensuite être examinées à la lumière de concepts divers, dont, par exemple, la stigmatisation, l'oppression et l'injustice sociale, fournissant les outils nécessaires aux chercheuses ou chercheurs narratifs afin qu'ils

puissent approfondir notre compréhension de ces concepts et se prononcer sur la **portée individuelle et sociale des systèmes d'idées et de croyances, normes et discours** à l'œuvre. C'est ainsi que l'expérience individuelle de ces adultes peut devenir porteuse de sens sociologique et contribuer à **l'établissement de discours contrehégémoniques** en ce qui a trait à la diversité sexuelle et de genre (p. ex. il y a des garçons féminins et des filles féminines, l'hétéronormativité est contraignante pour tout le monde, etc.), au harcèlement des minorités que cette diversité regroupe (p. ex. les personnes hétérosexuelles sont aussi à risque de subir du harcèlement à caractère homophobe, le HPGOSÉ n'est pas acceptable, etc.) et plus globalement au phénomène de la marginalisation entre pairs à l'école (p. ex. le harcèlement par les pairs n'est pas un passage obligé à des fins de renforcement personnel, ni une étape normale de l'expérience scolaire, etc.).

En plus d'agir sur leur propre **compréhension conceptuelle ou théorique de la problématique**, le travail des chercheuses ou chercheurs narratifs peut autrement agir sur eux en tant que personnes humaines (p. ex. leur rapport aux systèmes d'idées et de croyances, normes et discours étudiés, leurs perceptions vis-à-vis d'expériences passées, leurs attitudes et comportements au présent, etc.). Par leurs écrits, communications et enseignements, ces chercheurs deviennent également les porte-voix¹⁴ des participantes ou participants, dont les témoignages peuvent **influer sur les débats en cours** entre actrices et acteurs ayant, à leur tour, un pouvoir d'influence sur le système scolaire. Cela peut contribuer à **l'empowerment** (au pouvoir d'agir) des participantes ou participants dans la mesure où les souvenirs, perceptions et interprétations qu'ils partagent, lesquels rendent compte d'expériences au cours desquelles leur parole a été niée ou ridiculisée, sont non seulement entendus, mais ont également le potentiel d'engendrer un impact réel sur l'expérience scolaire de jeunes minorités sexuelles ou de genre ou élèves ainsi perçus. En plus de parvenir, dans certains cas, à émouvoir ces actrices et acteurs et ainsi les **sensibiliser**

¹⁴ L'image du porte-voix est empruntée à Élise Milot, professeure adjointe à l'École de service social de l'Université Laval ainsi que titulaire de la chaire de leadership en enseignement de la collaboration interprofessionnelle de cette même université, qui a affirmé, dans le cadre d'un séminaire lorsqu'elle était doctorante, vouloir être le porte-voix des participantes ou participants de ses projets de recherche. L'image n'est pas exclusive aux chercheurs et chercheurs narratifs, mais elle est néanmoins pertinente dans le contexte d'études narratives.

aux répercussions de ce type de harcèlement, ces récits peuvent aussi les **conscientiser** quant aux effets possibles du HPGOSÉ et à leur rôle dans l'établissement, la perpétuation et la remise en question critique des discours sociaux à l'égard de la diversité sexuelle et de genre. L'étude narrative n'est certainement pas garante de telles transformations, mais elle a néanmoins le potentiel d'initier des prises de conscience et remises en question favorables au **changement des mentalités** et à la **mise en place d'actions conséquentes**.

Qui plus est, les échanges vécus lors du projet de recherche (avec les personnes impliquées dans la recherche, mais aussi sur des sujets connexes au projet à l'extérieur du contexte de la recherche), tout comme la lecture d'écrits résumant les résultats de la recherche peuvent fournir aux participantes ou participants un **éclairage nouveau sur leurs expériences, perceptions et interprétations**, ce qui peut, de ce fait, accroître leur sentiment d'*empowerment* en tant que personnes et minorités sexuelles ou de genre ou comme agente ou agent de changement social (p. ex. une meilleure estime de soi, confiance en soi et confiance en autrui peut avoir un effet sur les attitudes, interactions, choix de vie, comportements et engagements de la personne).

En somme et étant donné sa visée rétrospective et interprétative, il s'ensuit que l'étude narrative et les méthodes précédemment décrites sont dotées d'une **pertinence** indéniable pour 1) l'examen des perceptions et interprétations qu'entretiennent les adultes à l'endroit de leurs expériences scolaires, 2) l'analyse des dynamiques sociales sous-jacentes au HPGOSÉ d'un point de vue endogène, 3) l'épluchage du processus que constitue la construction identitaire chez des personnes ayant éprouvé ce type de harcèlement et 4) la mise en lumière et remise en question des systèmes d'idées et de croyances et rapports de pouvoir que l'on produit et reproduit en milieu scolaire. Il est d'ailleurs dit que « l'histoire de la violence à l'école [...] est l'histoire d'une lente découverte des victimes [...] Cette découverte passe par une reconnaissance progressive de leur parole et donc de leur pouvoir de mettre des mots sur une souffrance » (Debarbieux, 2006 : 128). Par ailleurs, ce sont notamment des récits de vie cliniques qui ont conduit à la dépathologisation de l'amour, du désir et des comportements sexuels entre personnes de même sexe (Minton, 1997). L'étude narrative serait donc particulièrement propice à l'étude de la problématique du HPGOSÉ et de ses répercussions à des fins de conscientisation et éventuellement de changement social.

Toutefois et comme toute méthodologie, l'étude narrative comporte certaines **limites**. Par exemple, elle est laborieuse et prenante, visant une compréhension à la fois approfondie (quantité et richesse des données), mais limitée (nombre restreint de participantes ou participants, objet d'étude précis) de la problématique étudiée (Clandinin & Connelly, 2000 ; Mayer & Deslauriers, 2000). Malgré les bonnes intentions de la chercheuse ou du chercheur, il y a toujours un risque de maintenir les participantes ou participants en situation de marginalisation (Mayer & Deslauriers, 2000), de supplanter les interprétations des participantes ou participants avec des interprétations théoriques (Clandinin & Connelly, 2000 ; Mayer & Deslauriers, 2000) ou, à l'inverse, de glorifier leur discours sans recourir à un cadre théorique (Atkinson & Delamont, 2006 ; Mayer & Deslauriers, 2000).

De plus, les récits de vie ne fournissent qu'une « description approchée de l'histoire réellement (objectivement et subjectivement) vécue » (Bertaux, 1997/2003 : 6) ou, plus précisément, une « description sous forme narrative d'un fragment de l'expérience vécue » (Bertaux, 1997/2003 : 9). On peut aussi les percevoir comme des vecteurs de performance et non de reconstitution de l'identité et de la réalité relatées (Atkinson & Delamont, 2006 ; Rymes, 2010). On ne peut donc en retirer un portrait complet et factuel des situations remémorées. Par contre, les incohérences et les contradictions y sont vues comme étant porteuses de sens puisqu'elles nous informent quant aux perceptions et interprétations des personnes qui témoignent (Bertaux 1997/2003 ; Clandinin & Connelly, 2000). En outre, l'organisation fragmentée ou désordonnée des récits est considérée fidèle à la façon dont se déploient les expériences et les identités vécues à travers le temps (Clandinin & Connelly, 2000). La présence de distorsions et de complexités dans la formulation des récits constitue alors une limite partielle.

Suivant ce qui précède, les possibilités de cette méthodologie outrepassent largement ses limites et en justifient le mérite. Il en va de même pour les considérations éthiques qui lui sont propres, lesquelles accroissent d'autant plus la pertinence de son usage auprès d'adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ. Ces considérations feront l'objet de la prochaine section.

Considérations éthiques

Il ne sera pas ici question de **considérations procédurales**, que l'on associe d'ordinaire à la recherche, à savoir le consentement libre et éclairé, le respect de la dignité, l'anonymat et la confidentialité (Van der Maren, 1999, *dans* Martineau, 2007). Au fait, la problématique du harcèlement à l'école comporte des enjeux éthiques plus vastes, qui seront davantage élaborés.

Par exemple, étant donné les souvenirs relatés, il est probable que les participantes ou participants éprouvent un certain bouleversement émotif. Comme il est impossible de prévoir l'incidence ni l'envergure de tels **désagréments**, la chercheuse ou le chercheur peut uniquement prévenir les participantes ou participants de cette éventualité et s'engager à leur fournir une liste de ressources d'aide.

Au-delà de telles préoccupations, la chercheuse ou le chercheur narratif gagnerait à se livrer à une réflexion éthique *dans* la recherche (plutôt que *de* la recherche) (Sabourin, 2009), ce qui renvoie à l'intentionnalité de la chercheuse ou du chercheur (Sabourin, 2009), aux finalités de la recherche (Martineau, 2007), au rapport à la parole (Gagnon, 2009) et à la dimension humaine, voire relationnelle de l'étude (Gohier, 2004 ; Savoie-Zajc, 2004). Une telle démarche est nécessaire afin d'assurer la cohérence de ses choix, d'éviter de reproduire l'oppression que l'on dénonce ou de compromettre la parole des participantes ou participants au profit de la sienne, de ne jamais perdre de vue la pertinence et la valeur des témoignages fournis et de vérifier si la participation au projet a engendré des retombées dans la vie des participantes ou participants.

En matière d'**intentionnalité**, « l'éthique ne devrait pas s'énoncer en règles prescriptives, mais plutôt comme une invention, un projet, un dynamisme dans la réalisation d'une œuvre » (Sabourin, 2009 : 77). L'éthique serait alors un processus ou une pratique marqué par les attitudes et réalisations de la chercheuse ou du chercheur (Martineau, 2007 ; Sabourin, 2009). Un souci de pertinence et de transparence méthodologique (p. ex. le choix de la méthodologie et de la posture épistémologique en fonction de la problématique, l'utilisation d'un journal de bord), une démarche réflexive, de même qu'un engagement envers les participantes ou participants (incluant une remise en question critique des dynamiques sociales dont ils ont été victimes à des fins de transformations sociales) sont des moyens parmi d'autres de mener un projet de recherche conformément à cette conception.

En ce qui concerne les **finalités de la recherche**, elles englobent l'usage et la propriété des savoirs, c'est-à-dire le « rapport entre Savoir et Pouvoir » (Martineau, 2007 : 76) : « Sachant que le chercheur dispose en général du dernier mot et qu'il possède aussi les organes et les réseaux pour diffuser son discours, il nous apparaît primordial qu'il réfléchisse à ce pouvoir que le savoir lui confère » (Martineau, 2007 : 77). En effet, la chercheuse ou le chercheur a la responsabilité de produire un discours, de le transmettre et d'en gérer l'utilisation, le tout en explicitant sa nature coconstruite et intersubjective (Gagnon, 2009 ; Martineau, 2007). Dans le cadre d'une étude narrative, ce discours est reconnu comme étant le fruit d'un mariage entre la parole des participantes ou participants et des interprétations de la chercheuse ou du chercheur telles que modelées en fonction de ses connaissances théoriques. Dans cette optique, la chercheuse ou le chercheur doit, autant que possible, demeurer fidèle aux témoignages des participantes ou participants, la théorie servant de complément à l'expertise des personnes sollicitées.

Selon le sociologue Gagnon (2009), le recours aux témoignages subjectifs ou autoréflexifs dans le but de produire ou de déconstruire des significations ou des connaissances est, en soit, une démonstration de l'éthique dans la recherche. Sur ce point, la ou le sociologue en tant que médiateur et producteur de significations entretient un rapport intime avec la **parole** dont il est simultanément l'interprète et l'énonciateur. La véritable éthique en sociologie se rapporte justement « à la possibilité de parler et de s'interroger; de s'approprier et de critiquer les significations qui organisent les rapports que chacun entretient avec les autres et le monde, d'élargir l'interprétation et de maintenir ouvert le sens; en somme la manière dont on est sujet et la possibilité de l'être autrement » (Gagnon, 2009 : 23). Le dialogue est donc au cœur de l'éthique dans la recherche en ce qu'elle évoque l'ouverture à l'autre, soit l'établissement d'une relation respectueuse et équitable entre interlocutrices ou interlocuteurs (participantes ou participants et chercheuse ou chercheur) reconnus mutuellement comme étant acceptables et détenteurs d'une parole porteuse de sens (Martineau, 2007). De cette manière, la ou le sociologue interroge, puis écoute pour mieux nommer et dénoncer, de telle sorte qu'il ne puisse, en toute conscience, faire abstraction de son pouvoir d'influence : non seulement il interprète les significations que recèle la parole d'autrui afin de produire ses propres significations, celles-ci sont ensuite diffusées, interprétées à leur tour, puis intégrées aux significations qui

structurent les interactions entre personnes ou entre personnes et leur environnement (Gagnon, 2009). La chercheuse ou le chercheur est donc responsable vis-à-vis des participantes ou participants de son étude, du lectorat de ses publications et de l'auditoire qui assiste à ses communications, puis de la société en général, lesquels entretiennent tous des attentes à son endroit (Gagnon, 2009). Il doit alors s'efforcer de ne pas reproduire les relations de pouvoir qu'il dénonce (Clandinin & Connelly, 2000). Pour ce faire, il peut, par exemple, impliquer les participantes ou participants dans la diffusion des résultats (p. ex. la production d'un article collaboratif, la création collective d'une œuvre artistique, etc.). Dans le cadre d'études portant sur des expériences de HPGOSÉ, l'enjeu de la parole est d'autant plus délicat, car il est probable que les participantes ou participants se soient fait imposer un silence par l'entremise d'actes répétés de violence. Chez les adultes ayant éprouvé du HPGOSÉ, ce silence a pu s'étendre jusqu'au déni de leurs préférences en matière d'expression de genre, de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle, de leurs relations amoureuses, voire de leurs expériences de harcèlement et des répercussions qui les accablaient, dont la dénonciation aurait pu les obliger à divulguer leur identité ou orientation sexuelle à des figures d'autorité homophobes ou simplement indignes de confiance (p. ex. le personnel scolaire, les parents ou tutrices ou tuteurs, des représentants religieux, etc.). Puisque les minorités sexuelles ou de genre sont souvent stigmatisées et, le cas échéant, reléguées socialement à un statut d'infériorité (par la faute du sexisme, de l'homophobie, de l'hétérosexisme et de l'hétéronormativité), il est d'autant plus nécessaire qu'elles participent à dénoncer les enjeux de ce positionnement si l'on veut réellement rétablir le déséquilibre de pouvoir qui les a maintenues et les maintient encore en situation de marginalisation ou d'oppression.

Par ailleurs et compte tenu de la nature des expériences relatées et des relations établies dans le contexte d'une telle étude, il est souhaitable de songer aux **critères relationnels** que propose Savoie-Zajc (2004), spécialiste des méthodes qualitatives dans la recherche en éducation, et que Gohier (2004), professeure et chercheuse en éducation, conçoit comme des critères éthiques étant donné qu'ils réfèrent à l'attitude de la chercheuse ou du chercheur à l'endroit des participantes ou participants. Il est ici question des critères de l'équilibre, de l'authenticité ontologique, de l'authenticité éducative, de l'authenticité catalytique et de l'authenticité tactique.

Le **critère de l'équilibre** voudrait que l'on communique « les différentes constructions et leurs valeurs sous-jacentes » (Savoie-Zajc, 2004 : 145), c'est-à-dire que l'on respecte les voix de chacune et chacun. Le **critère de l'authenticité ontologique**, quant à lui, stipule que « l'étude permet aux participants d'améliorer et d'élargir leurs perceptions à propos de la question à l'étude » (Savoie-Zajc, 2004 : 145). Selon le **critère de l'authenticité éducative**, « les points de vue de l'ensemble des acteurs participant à l'étude sont objets d'apprentissage : on passe de la perspective individuelle à la vision d'ensemble » (Savoie-Zajc, 2004 : 145). Pour sa part, le **critère de l'authenticité catalytique** veut que « les résultats de l'étude [soient] énergisants pour les participants » (Savoie-Zajc, 2004 : 145). Enfin, le **critère de l'authenticité tactique** demande à ce que « les participants [puissent] passer à l'action » (Savoie-Zajc, 2004 : 145).

Étant donné la portée de l'engagement dont fait preuve la chercheuse ou le chercheur auprès des participantes ou participants d'une étude narrative, il est aussi responsable de **négoier les paramètres** de son entrée et de sa sortie des relations qu'il établit, et ce, avec respect et considération (Clandinin & Connelly, 2000). Ce processus de négociations est collaboratif en ce qu'il nécessite l'établissement d'une entente commune entre la chercheuse ou le chercheur et les participantes ou participants.

Enfin, outre les considérations et critères préalablement listés et faisant de l'étude narrative une méthodologie conférant à la chercheuse ou au chercheur des responsabilités éthiques notables, privilégier une telle méthodologie lorsque l'on s'intéresse à la problématique du HPGOSÉ se justifie, en soi, en tant que choix éthique. En effet, en procédant à la collecte de récits de vie de personnes ayant éprouvé ce type de harcèlement, on encourage ces personnes à participer au dialogue social et scientifique en cours en matière de harcèlement scolaire, à exprimer leur parole dans un contexte valorisant et ayant des retombées concrètes, puis à poursuivre une démarche de réflexion sur soi en relation au contexte socioculturel ayant marqué leurs expériences scolaires. Ce faisant, on les invite à s'approprier leur pouvoir par divers moyens : 1) en rompant le silence qui leur a tout probablement été imposé par la faute de leurs expériences scolaires, 2) en percevant les facteurs à l'œuvre dans la perpétuation des violences qu'elles ont subies, 3) en prenant conscience des tendances en matière de répercussions pouvant découler de ces expériences (p. ex. lors du groupe de discussion, dans les comptes-rendus réflexifs, en lisant un résumé des résultats de la

recherche ou les publications de la chercheuse ou du chercheur, etc.), puis 4) en produisant collectivement (dans le cas d'études auprès de plusieurs participantes ou participants), par l'intermédiaire de la chercheuse ou du chercheur, un discours contrehégémonique en matière de harcèlement par les pairs à l'école et de diversité sexuelle et de genre. Elles ont ainsi la possibilité de contribuer à leur propre mieux-être et le potentiel d'influer positivement sur celui d'élèves vivant des expériences comparables aux leurs.

Conclusion

Le harcèlement par les pairs en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle à l'école (HPGOSÉ) est une forme d'injustice sociale qui relève d'un processus de stigmatisation et d'une dynamique d'interaction oppressive où certains élèves, notamment les minorités sexuelles ou de genre, les élèves dont l'expression de genre est non conventionnelle et les élèves issus de familles homoparentales, sont privés de la reconnaissance dont ils ont besoin pour développer un sentiment d'appartenance à leur environnement social et une identité positive, sous prétexte qu'ils affichent des caractéristiques divergentes de celles prescrites par les discours socioculturels dominants en matière de genre et de sexualité. Le personnel scolaire et autres membres de la communauté scolaire sont simultanément les réceptacles et les fournisseurs de ces discours. À cet effet, les écrits consultés démontrent que la culture scolaire tend à tolérer, normaliser et donc renforcer les attitudes et comportements sexistes, homophobes, hétérosexistes et hétéronormatifs intrinsèques au HPGOSÉ. Quoique bien intentionnées, les interventions menées sont rares et inadéquates et favorisent la responsabilisation, le blâme et la marginalisation des élèves ciblés. Pourtant, l'école en tant que système institutionnel socialisateur a une responsabilité à l'endroit de tous ses élèves, dont les droits à la dignité, la différence, la sûreté et l'éducation ne peuvent être administrés ni réclamés pleinement dans un contexte scolaire imbu d'injustices sociales.

Si l'on veut sensibiliser et conscientiser les élèves concernant les dynamiques d'oppression auxquelles ils participent, il faut d'abord sensibiliser et conscientiser le personnel scolaire qui les encadre. La démarche conceptuelle, épistémologique, méthodologique et éthique proposée dans cet article a notamment pour finalité d'éveiller des prises de conscience et des remises en question chez les actrices et acteurs

scolaires à l'égard de leur rôle dans la perpétuation, la prévention et la cessation de ces dynamiques à l'école, plus précisément en ce qui a trait au HPGOSÉ.

Qui plus est, en invitant des personnes ayant éprouvé ce type de harcèlement à témoigner de leurs expériences scolaires et de leur perception des répercussions qui en ont résulté sous la forme de récits de vie relatés dans le cadre d'entretiens individuels ou de groupes, les chercheuses et chercheurs narratifs leur fournissent une plateforme pour faire valoir la parole dont elles ont préalablement été dépourvues, et ce, dans un contexte où elles peuvent se sentir entendues. Ayant l'occasion de participer au dialogue en cours concernant le harcèlement dont elles ont été victimes, elles contribuent à l'établissement d'un nouveau discours sur la diversité sexuelle et de genre, axé cette fois sur l'empathie, l'ouverture, la compassion, le respect, l'altruisme et la solidarité sociale. L'émancipation personnelle et l'*empowerment* pouvant en ressortir confèrent à cette méthodologie une portée éthique incontestable. Leur incidence peut notamment être mesurée sous la forme de comptes rendus (ou rapports) réflexifs.

Par une démarche réflexive et rigoureuse (p. ex. un journal de bord), la chercheuse ou le chercheur narratif devient, quant à lui, un médiateur entre les participantes ou participants et le grand public. Cherchant à saisir, dénoncer et parfois transformer les rapports d'influence entre la personne et ses environnements sociaux, il demeure simultanément à l'écoute des récits relatés par les participantes ou participants et du sien, qui s'infiltrer nécessairement dans la réalisation du projet qu'il mène. Plutôt que de nier cette influence, il en assume la responsabilité, explicitant les facteurs personnels ayant pu teinter sa démarche. Qui plus est, étant sensibilisé quant à ses responsabilités éthiques à l'endroit des participantes ou participants, il s'efforce de mettre en valeur leur parole et leurs interprétations, puis s'intéresse aux impacts de la recherche dans leur vie, dans la sienne et dans la société.

En somme, l'étude narrative est non seulement profondément humaine, mais aussi humanisante. Étant donné le risque de déshumanisation que comporte le HPGOSÉ, la posture épistémologique (socioconstructiviste, narrative et critique) et les méthodes caractéristiques de cette méthodologie sont non seulement pertinentes et cohérentes, mais d'autant plus adaptées à la problématique étudiée, voire au rétablissement (ne serait-ce que partiel et temporaire) d'un équilibre de pouvoir entre les participantes ou participants et la société,

dont les discours portant sur le genre et la sexualité engendrent à ce jour l'acceptation du harcèlement dont ils ont été la cible.

Remerciements

Je remercie chaleureusement Myreille St-Onge, superviseure de thèse à l'École de service social de l'Université Laval, et Nicholas Ng-A-Fook, superviseur de thèse à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, de même que les autres membres de mon comité de thèse et les correcteurs anonymes de la revue *Aspects sociologiques* pour leurs précieux conseils. Je tiens à souligner que la réalisation de mon projet doctoral, dans lequel s'inscrit la rédaction de cet article, aurait été impossible sans le soutien financier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa, la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval, le Ministère de la formation et des collèges et universités de l'Ontario, le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, le Conseil québécois LGBT et la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal, les Fonds Georgette-Béliveau et Francine-Ouellet, la Fondation Lambda, l'Institut des études féministes et de genre de l'Université d'Ottawa et la Fondation Baxter et Alma Ricard. Merci.

Bibliographie

- ADDAMS, Jane (1902/2002). « Introduction », pp. 5-9, « Educational Methods », pp. 80-97, in Jane ADDAMS, *Democracy and Social Ethics* (unspecified ed.), Chicago : University of Illinois Press, 127 p.
- Agence de la santé publique du Canada (2011a). *Questions & réponses : L'identité sexuelle à l'école*, Ottawa : Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 22 p.
- Agence de la santé publique du Canada (2011b). *Questions & réponses : L'orientation sexuelle à l'école*, Ottawa : Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 20 p.
- ALMEIDA, Joanna, JOHNSON, Renee M., CORLISS, Heather L., MOLNAR, Beth E., & AZRAEL, Deborah (2009). « Emotional distress among LGBT youth: The influence of perceived discrimination based on sexual orientation », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 38, n° 7, pp. 1001-1014.
- ANADÓN, Marta (2006). « La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 1, pp. 5-31.
- ANAGNOSTOPOULOS, Dorothea, BUCHANAN, Nicole T., PEREIRA, Christine, & LICHTY, Lauren F. (2009). « School staff responses to gender-based bullying as moral interpretation: An exploratory study », *Educational Policy*, vol. 23, no° 4, pp. 519-553.
- APPLE, Michael (1979/1990). « Preface to the Second Edition », pp. vii-xvii, « On Analysing Hegemony », pp. 1-25, « The Hidden Curriculum and the Nature of Conflict », pp. 82-104, « Commonsense Categories and the Politics of Labeling », pp. 123-153, in Michael APPLE, *Ideology and Curriculum* (2nd ed.), New York : Routledge, 203 p.
- ATKINSON, Paul, & DELAMONT, Sara (2006). « Rescuing narrative from qualitative research », *Narrative Inquiry*, vol. 16, n° 1, pp. 164-172.
- BAKER, Jean M. (2002). « Shame Can Shatter Their Dreams », pp. 1-16, « Identity Development », pp. 31-43, « What Happens to Gay Children at School? », pp. 85-94, « Transgender Identity », pp. 175-182, in Jean M. BAKER, *How Homophobia Hurts Children: Nurturing Diversity at Home, at School, and in the Community*, New York : Harrington Park Press, 224 p.

- BASTIEN CHARLEBOIS, Janik (2011). « Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept d'homophobie porte ombrage à la lutte contre l'hétérosexisme et l'hétéronormativité », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 17, n°1, pp. 112-149.
- BEAUMONT, Claire (2011). « La violence en milieu scolaire : s'entendre sur une définition opérationnelle du phénomène », *Vie pédagogique*, n° 156, pp. 9-11.
- BEAUMONT, Claire (2012). *Ce que la recherche révèle sur les définitions des termes « violence » et « intimidation » à l'école*, mémoire présenté à la commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations publiques sur le projet de loi no. 56, loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, 13 p.
- BECKER, Howard S. (1963/1985). *Outsiders: Études de sociologie de la déviance* (traduction Jean-Pierre BRIAND & Jean-Michel CHAPOULIE), Paris, Éditions A.-M. Métailié, 247 p.
- BERGER, Peter L., & LUCKMANN, Thomas (1966/1967). *The Social Construction of Reality* (2nd ed.), New York : Anchor Books, 219 p.
- BERTAUX, Daniel (1997/2003). « Introduction », pp. 6-10, dans Daniel BERTAUX, *Les récits de vie* (2^e éd.), France : Nathan, 127 p.
- BIRKETT, Michelle, ESPELAGE, Dorothy L., & KOENIG, Brian (2009). « LGB and questioning students in schools : The moderating effects of homophobic bullying and school climate on negative outcomes », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 38, n° 7, pp. 989-1000.
- BRONFENBRENNER, Urie (1977). « Toward an experimental ecology of human development », *American Psychologist*, vol. 32, n° 7, pp. 513-531.
- BRONFENBRENNER, Urie (1994). « Ecology of the family as a context for human development : Research perspectives », *Developmental psychology*, vol. 22, n° 6, pp. 723-742.
- BURBULES, Nicholas C., & BERK, Rupert (1999). Critical Thinking and Critical Pedagogy : Relations, Differences, and Limits, pp. 45-65, in Thomas POPKEWITZ & Lynn FENDLER (eds.), *Critical Theories in Education : Changing Terrains of Knowledge and Politics*, New York : Routledge.

- CATANI, Maurizio, & MAZÉ, Suzanne (1982). Conditions d'émergence, situations de collecte et valeur informative d'un matériau biographique : le cas de l'histoire de vie sociale, pp.11-42, dans Maurizio CATANI et Suzanne MAZÉ, Tante Suzanne. *Une histoire de vie sociale*. Paris : Librairie des Méridiens.
- CHAMBERLAND, Lyne (2011a). *L'homophobie à l'école secondaire au Québec. Portrait de la situation, impacts et pistes de solution*, rapport de recherche, Montréal : Université du Québec à Montréal, 29 p.
- CHAMBERLAND, Lyne (2011b). *La transphobie en milieu scolaire au Québec*, rapport de recherche, Montréal : Université du Québec à Montréal, 39 p.
- CHAMBON, Adrienne (2003). « La recherche en travail social. Chapitre 7 », pp. 163-181, dans Yves HURTUBISE, Jean-Pierre DESLAURIERS, & Brigitte BOUQUET (dir.), *Introduction au travail social. Méthodologies et pratiques nord-américaines*, Lyon : Chronique sociale.
- CLANDININ, Jean D., & CONNELLY, Michael F. (2000). *Narrative Inquiry: Experience and Story in Qualitative Research*, California : Jossey-Bass Publishers, 211 p.
- CONDLIFFE LAGEMANN, Ellen (1985/1994). « Introduction to the Transaction Edition. Why Read Jane Addams? », pp.vii-xvii, in Jane Addams, *On Education* (2nd ed.), New Brunswick (U.S.A.) : Transaction Publishers.
- DALLEY, Phyllis, & CAMPBELL, Mark David (2006). « Constructing and contesting discourses of heteronormativity: An ethnographic study of youth in a francophone high school in Canada », *Journal of language, identity, and education*, vol. 5, n° 1, pp. 11-29.
- DEBARBIEUX, Éric (2006). « La violence ordinaire : définition et conséquences », pp. 99-141, dans Éric DEBARBIEUX, *Violence à l'école : un défi mondial?*, Paris : Armand Colin, 315 p.
- DELORY-MOMBERGER, Christine (2000). *Les histoires de vie : de l'invention de soi au projet de formation*, Paris : Anthropos, 289 p.
- DEMCZUK, Irène, & GRIS-Montréal (2003). *Démystifier l'homosexualité, ça commence à l'école*, guide pédagogique, Montréal : GRIS-Montréal, 120 p.

- DEWEY, John (1916/2005). *Democracy and Education* (unspecified ed.), Kansas : Digireads.com Publishing, 209 p.
- DIANGELO, Robin (1997). « Heterosexism », *Journal of Progressive Human Services*, vol. 8, n^o 1, pp. 5-21.
- DORAIS, Michel (2014). *De la honte à la fierté. 250 jeunes de la diversité sexuelle se révèlent*, Montréal : VLB éditeur, 184 p.
- DRAPEAU, Sylvie (2008). « L'approche bioécologique du développement humain », pp. 13-31, dans Georges M. TARABULSY, Marc A. PROVOST, Sylvie DRAPEAU, & Émilie ROCHETTE (dir.), *L'évaluation psychosociale auprès de familles vulnérables*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- DUBAR, Claude (1991/2005). « La socialisation comme construction sociale de la réalité », pp. 83-106, dans Claude DUBAR, *La socialisation* (2^e éd.), Paris : Armand Colin, 255 p.
- DUTEY, Pierre (1994), « Des mots aux maux... », pp. 147-198, dans Daniel Welzer-Lang, Pierre Dutey, & Michel Dorais (éds.), *La peur de l'autre en soi: du sexisme à l'homophobie*, Montréal, VLB éditeur.
- Egale (2011). *Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools* (Executive Summary), Toronto : Egale Canada Human Rights Trust, 24 p.
- FAIRCLOUGH, Norman (1995). *Critical Discourse Analysis : The Critical Study of Language* (4th ed.), New York : Longman Group limited, 265 p.
- FARMER, Diane & HELLER, Monica (2008). « La sociologie de l'éducation », pp. 121-156, dans Jean LAFONTANT et Simon LAFLAMME (éds), *Initiation thématique à la sociologie*, Sudbury : Prise de Parole.
- FEUERVERGER, Grace (2001). *Oasis of Dreams : Teaching and Learning Peace in a Jewish-Palestinian Village in Israel*, New York : Routledge Falmer, 218.
- FORTIER, Claire (1997). « L'individu : un être social », pp. 117-151, « La construction de l'identité individuelle », pp. 195-225, dans Claire FORTIER, *Les individus au cœur du social*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 467 p.

- FOUCAULT, Michel (1978/1990). « We "Other Victorians" », pp. 1-14, « The Repressive Hypothesis », pp. 15-50, « Method », pp. 92-102, in Michel FOUCAULT, *The History of Sexuality: An Introduction (Volume 1)* (3rd ed., Robert HURLEY, trans.), New York & Toronto : Vintage Books Edition (Random House), 168 p.
- FREIRE, Paolo (1970/2009). *Pedagogy of the Oppressed* (unspecified ed., Myra Bergman Ramos, trans.), New York & London : The Continuum International Publishing Group Ltd, 183 p.
- GAUCHER, Charles (2009). « De passeur de mots à médiateur de sens. Affronter les risques méthodologiques d'une interprétation anthropologique de la quête identitaire des Sourds », *Recherches Qualitatives*, vol. 28, n^o 3, pp. 6-18.
- GAGNON, Éric (2009). « Politique du cercle. Interprétation, éthique et sociologie », *Cahiers de recherche sociologique*, n^o 48, pp. 15-26.
- GÉLINAS PROULX, Andréanne, RUEST-PAQUETTE, Anne-Sophie, SIMOES FORTE, Lilia, COTNAM-KAPPEL, Megan, FALLU, Caroline, & BARTOSOVA, Lucie (2012). « La réflexivité : exercice pédagogique et outil d'accompagnement aux cycles supérieurs », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* [En ligne], vol. 28, n^o 2, [<http://ripes.revues.org/672>], mis en ligne le 06 novembre 2012.
- GEOFFRION, Paul (2003). « Le groupe de discussion », pp. 333-356, dans Benoît GAUTHIER (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- GIROUX, Henry A. (1990). « Perspectives and imperatives. Curriculum theory, textual authority, and the role of teachers as public intellectuals », *Journal of Curriculum and Supervision*, vol. 5, n^o 4, pp. 361-383.
- GOFFMAN, Erving (1963/1986). *Stigma: Notes on the Management of a Spoiled Identity* (unspecified ed.), New York : Simon & Schuster, 147 p.
- GOFFMAN, Erving (1973/1992). *La mise en scène de la vie quotidienne 1. La présentation de soi* (éd. non spécifiée, Alain ACCARDO, trad.), Paris : Éditions de Minuit, 256 p.

- GOHIER, Christiane (2004). « De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative », *Recherche Qualitative*, vol. 24, pp. 3-17.
- GRATTON, Francine (2001). La théorisation ancrée pour proposer une explication du suicide chez les jeunes, pp. 306-334, dans Henri DORVIL & Robert MAYER, *Problèmes Sociaux. Tome 1. Théories et méthodologies*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- GREENE, Maxine (1978). « Wide-Awakeness and the Moral Life », pp. 42-52, in Maxine GREENE, *Landscapes of Learning*, New York : Teachers College Press, 255 p.
- GUBA, Egon G., & LINCOLN, Yvonna S. (2000). « Competing Paradigms in Qualitative Research », pp. 105-117, in Norman K. DENZIN & Yvonna S. LINCOLN (eds.), *Handbook of qualitative research* (2nd ed.), Thousand Oaks : Sage.
- GUILLOT, Gérard (2000). *Quelles valeurs pour l'école du XXI^e siècle?*, Paris : L'Harmattan, 153 p.
- HADDOCK SEIGFRIED, Charlene (2002). « Introduction to the Illinois Edition », pp. ix-xxxviii, in Jane ADDAMS, *Democracy and Social Ethics* (unspecified ed.), Urbana : University of Illinois Press.
- HOULE, Gille (1997). « La sociologie comme science du vivant : l'approche biographique », pp. 273-289, dans Jean POUPART, Jean-Pierre DESLAURIERS, Lionel-H. GROULX, Anne LAPPERIÈRE, Robert MAYER, & Alvaro PIRES (éds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- KAUFMAN, Joanne M., & JOHNSON, Cathryn (2004). « Stigmatized individuals and the process of identity », *The Sociological Quarterly*, vol. 45, n^o 4, pp. 807-833.
- KINCHELOE, Joe L. (1998). « Pinar's *currere* and identity in hyperreality: Grounding the post-formal notion of intrapersonal intelligence », pp. 129-142, in William F. PINAR (ed.), *Curriculum. Toward New Identities*, New York : Garland Publishing.
- KOHLER RIESSMAN, Catherine, & QUINNEY, Lee (2005). « Narrative in social work: A critical review », *Qualitative Social Work*, vol. 4, n^o 4, pp. 391-412.

- LABRIE, Normand (2004). « Identités linguistiques, orientation sexuelle et pratiques langagières : une analyse du discours de gais et de lesbiennes francophones de Toronto », pp. 123-154, dans Denise DESHAIES & Diane VINCENT (dir.), *Culture française d'Amérique*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- LATHER, Patti (2006). « Paradigm proliferation as a good thing to think with: teaching research in education as a wild profusion », *International Journal of Qualitative Studies in Education*, vol. 19, n° 1, pp. 35-57.
- LE MOIGNE, Jean-Louis (1995/2007). *Les épistémologies constructivistes* (3^e éd.), Paris : Presses de l'Université de France, 127 p.
- MARTINEAU, Stéphane (2007). « L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion », *Recherches qualitatives*, n° 5, pp. 70-81.
- MASNY, Diana (1996). « Meta-knowledge, critical literacy and minority language education : The case of Franco-Ontarian student teachers », *Language, Culture and Curriculum*, vol. 9, n° 3, pp. 260-278.
- MAYER, Robert, & DESLAURIERS, Jean-Pierre (2000). « Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie », pp. 159-189, dans Robert MAYER, Francine OUELLET, Marie-Christine SAINT-JACQUES, & Daniel TURCOTTE (éds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- MCINTYRE, Elizabeth (2009). « Teacher discourse on lesbian, gay and bisexual pupils in Scottish schools », *Educational Psychology in Practice*, vol. 25, n° 4, pp. 301-314.
- MEYER, Elizabeth J. (2008a). « A feminist reframing of bullying and harassment: Transforming schools through critical pedagogy », *McGill Journal of Education*, vol. 43, n° 1, pp. 33-48.
- MEYER, Elizabeth J. (2008b). « Gendered harassment in secondary schools: Understanding teachers' (non) interventions », *Gender and Education*, vol. 20, n° 6, pp. 555-570.
- MEYER, Elizabeth J. (2009). *Gender, Bullying, and Harassment: Strategies to End Sexism and Homophobia in Schools*, New York : Teacher's College Press, 101 p.

- MINTON, Henry L. (1997). « Queer theory: Historical roots and implications for psychology », *Theory Psychology*, vol. 7, n° 3, pp. 337-353.
- OESTERREICH, Heather (2002). « "Outing" social justice: Transforming civic education within the challenges of heteronormativity, heterosexism, and homophobia », *Theory and Research in Social Education*, vol. 30, n° 2, pp. 287-301
- OLESEN, Virginia (2000). « Feminisms and models of qualitative research », pp. 300-332, in Norman K. DENZIN & Yvonna S. LINCOLN (eds.), *The landscape of qualitative research. Theories and issues* (2nd ed.), Sage : London.
- PELCHAT, Yolande, & THOMASSIN, Annick (2008). « Panser les exclus, penser l'exclusion. Retour sur la justice sociale », pp. 27-40, dans Éric GAGNON, Yolande PELCHAT, & Robertson ÉDOUARD (éds.), *Politiques d'intégration, rapports d'exclusion. Action publique et justice sociale*, Québec : Les presses de L'Université Laval.
- PINAR, William F. (1975). « *Currere*: Toward Reconceptualization », pp. 396-414, in William F. PINAR (ed.), *Curriculum Theorizing. The Reconceptualists*, Berkeley : McCutchan Publishing Corporation.
- PIRES, Alvaro P. (1997). « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », pp. 3-54, dans Jean POUPART, Jean-Pierre DESLAURIERS, Lionel-H. GROULX, Anne LAPPERIÈRE, Robert MAYER, & Alvaro PIRES (éds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- POUPART, Jean (1997). « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », pp. 173-209, dans Jean POUPART, Jean-Pierre DESLAURIERS, Lionel-H. GROULX, Anne LAPPERIÈRE, Robert MAYER, & Alvaro PIRES (éds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- POUPART, Jean (2001). « D'une conception constructiviste de la déviance à l'étude des carrières dites déviantes : retour sur la sociologie interactionniste et sur le courant de la réaction sociale », pp. 79-110, dans Henri DORVIL & Robert MAYER (éds.), *Problèmes Sociaux. Tome 1. Théories et méthodologies*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

- REIS MONTEIRO, Agostinho (2008). « Droit international de l'éducation : une discipline nouvelle », *International Review of Education*, vol. 54, n° 2, pp. 193-210.
- RENÉ, Jean-François, LAURIN, Isabelle, & DALLAIRE, Nicole (2009). « Faire émerger le savoir d'expérience de parents pauvres : forces et limites d'une recherche participative », *Recherches qualitatives*, vol. 28, n° 3, pp. 40-63.
- ROSCOE, Karen Dawn, CARSON, Alexander M., & MADOC-JONES, Lolo (2011). « Narrative social work: conversations between theory and practice », *Journal of Social Work Practice: Psychotherapeutic Approaches in Health, Welfare and the Community*, vol. 25, n° 1, pp. 47-61.
- RUEST-PAQUETTE, Anne-Sophie. Le harcèlement en vertu de l'expression du genre ou de l'orientation sexuelle : alerte à l'incendie!, dans Laurie CARLSON BERG (dir.), *La francophonie canadienne dans toutes ses couleurs et le défi de l'inclusion scolaire*. Québec (QC) : Presses de l'Université Laval, à paraître en 2016.
- RYAN, Bill (2003). *Nouveau regard sur l'homophobie et l'hétérosexisme au Canada*, Ottawa, Société canadienne du sida/Canadian AIDS Society, 116 p.
- RYMES, Betsy (2010). « Why and why not? Narrative approaches in the social sciences », *Narrative Inquiry*, vol. 20, n° 2, pp. 349-370.
- SABOURIN, Paul (2009). Une éthique de la connaissance sociologique?, *Cahiers de recherche sociologique*, n° 48, pp. 65-91.
- SAVOIE-ZAJC, Lorraine (2004). « La recherche qualitative/interprétative en éducation », pp. 123-150, dans Thierry KARSENTI & Lorraine SAVOIE-ZAJC (éds.), *La recherche en éducation : étapes et approches* (3^e éd.), Sherbrooke : Éditions du CRP, Faculté d'éducation.
- SOOHOO, Suzanne (2006). *Talking Leaves: Narratives of Otherness*, Cresskill : Hampton Press, 216 p.
- SMITH, J. David, COUSINS, J. Bradley, & STEWART, Rebecca (2005). « Antbullying interventions in schools: Ingredients of effective programs », *Canadian journal of education*, vol. 28, n° 4, pp. 739-762.
- SPECTOR-MERSEL, Gabriela (2010). « Narrative research. Time for a paradigm », *Narrative Inquiry*, vol. 20, n° 1, pp. 204-224.

- ST-PIERRE, Elizabeth Adams (2000). « Poststructural feminism in education: An overview », *Qualitative studies in education*, vol. 13, n° 5, pp. 477-515.
- TAYLOR, Charles (1992/1994). « The Politics of Recognition », pp. 25-73, in Amy Gutmann (ed.), *Multiculturalism* (2nd ed.), New Jersey : Princeton University Press.
- TURPIN, Béatrice (1995/1996). « Discours, langue et parole dans les cours et les notes de linguistique générale de F. de Saussure », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n° 49, pp. 251-266.
- VAN WORMER, Katherine, & MCKINNEY, Robin (2003). « What schools can do to help gay/lesbian/bisexual youth: A harm reduction approach », *Adolescence*, vol. 38, n° 151, pp. 409-420.
- VILLE, Isabelle, RAVAUD, Jean-François, DIARD, Catherine, & PAICHELER, Henri (1994). « Self-representations and physical impairment : a social constructionist approach », *Sociology of Health & Illness*, vol. 16, n° 3, pp. 301-321.
- WALTON, Gerald (2004). « Bullying and homophobia in Canadian schools », *Journal of Gay & Lesbian Issues in Education*, vol. 1, n° 4, pp. 23-36.
- WELZER-LANG, Daniel (1994). « L'homophobie : la face cachée du masculin », pp. 13-91, dans Daniel WELZER-LANG, Pierre DUTEY, & Michel DORAIS (éds.), *La peur de l'autre en soi : du sexisme à l'homophobie*, Montréal : VLB éditeur.
- WOTHERSPOON, Terry (2004). « The Sociological Analysis of Education », pp. 1-18, in Terry WOTHERSPOON, *The Sociology of Education in Canada* (2nd ed.), Canada : Oxford University Press, 304 p.

Économie et pouvoir dans l'enseignement de Michel Foucault (1978-1980)

Charles Guay-Boutet

De Les mots et les choses [1966] à Surveiller et punir [1975], l'économie politique, comme discipline portant sur un ordre de la réalité sociale, ne se singularise jamais dans l'œuvre de Foucault, où elle est associée à l'une des facettes d'une même épistémè ou sous-phénomène expliquant l'émergence de l'ordre disciplinaire. Mais les cours de 1978-1979 et 1979-1980 au Collège de France laissent apparaître une réflexion toute différente. En effet, le discours économique y devient la source de transformations des différents modes de gouvernementalité au cours de l'histoire : l'analyse du discours économique, de l'Âge classique jusqu'au néolibéralisme, devient le principe d'intelligibilité des transformations historiques de la gouvernementalité elle-même. Notre thèse est qu'il devient alors possible de voir, au cours de ces deux années d'enseignement, que c'est à la faveur d'une pensée évoluant au contact des économistes que Foucault en vient à conceptualiser de façon différenciée la nature du pouvoir et de la gouvernementalité, laquelle se confond progressivement, avec le néolibéralisme, avec des mécanismes de gouvernementalité proprement économiques.

L'œuvre de Michel Foucault [1926-1984] a donné lieu à une imposante littérature consacrée à l'examen de la méthode, des objets et concepts importants qui y sont mobilisés. La publication récente des cours donnés par le philosophe au Collège de France à partir de 1970 a ouvert la voie à une continuation du travail d'interprétation puisque, littéralement : « [...] c'est un nouveau pan de "l'œuvre" de Michel Foucault qui se trouve publié. »¹ Or, il nous est apparu qu'avec ce nouveau matériau disponible, une part non négligeable du travail foucauldien n'a que peu fait l'objet d'un traitement systématique dans la littérature. Il s'agit du rôle joué par le discours économique dans la succession historique des modes de gouvernamentalité moderne, libéral et néolibéral. Or c'est précisément de ce thème dont nous parlerons dans ce qui suit. Dans l'œuvre publiée du vivant de Foucault, l'économie politique n'a d'abord jamais été traitée explicitement comme un problème philosophique ou politique. Elle a toujours été plutôt examinée à l'intérieur d'analyses plus larges quant à l'origine de la prison ou des grands paradigmes scientifiques. Mais dans les cours donnés au Collège de France entre 1977 et 1979, figurent deux cours, soit *Sécurité, territoire, population* et *Naissance de la biopolitique*, à l'intérieur desquels apparaît « quelque chose de neuf »² quant au statut du discours économique.³ L'analyse de la mécanique du pouvoir disciplinaire entamée auparavant fait maintenant place au concept de « gouvernamentalité » : plutôt que de comprendre le pouvoir comme une relation de discipline visant à assujettir le corps, le pouvoir se comprend maintenant comme « gouvernement », c'est-à-dire comme « conduction des hommes »,⁴ posant le problème politique de l'agir, du comportement des sujets à gouverner. Nous voudrions soutenir, dans ce texte, la thèse suivante : alors que Foucault disserte sur les différents épisodes historiques où la gouvernamentalité s'est incarnée, il apparaît que l'économie politique, en tant que discours critique sur les pratiques de gouvernamentalité,⁵ agit comme principe causal de la transformation

¹ F. Ewald & A. Fontana, *Avertissement*, in M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Gallimard, Seuil, Coll. « Hautes études », Paris, 2004, p. X (STP pour la suite des notes).

² Philippe Steiner, *Foucault, Weber et l'histoire du sujet économique*, Dialogue, Revue canadienne de philosophie, Vol. XLVII, no. 3-4, été-automne 2008, p. 539

³ L'analyse foucauldienne se concentrant sur les discours de pouvoir plutôt que sur sa réalité « mondaine », c'est sur l'économie en tant que discours de savoir que nous utiliserons le terme au cours de notre texte.

⁴ STP, *Op. Cit.*, p. 235

⁵ Isabelle Garo, *Foucault, Deleuze, Althusser et Marx*, Éd. Demopolis, 2011, p. 142

d'un mode spécifique de gouvernement à un autre. Qu'on envisage la naissance du libéralisme ou de l'État moderne, c'est toujours à la faveur d'une requalification, par les économistes, des relations économiques qu'émergent de nouveaux modèles de gouvernement, eux-mêmes dictés par la nature des phénomènes économiques décrite par les économistes, pour finalement, avec le néolibéralisme, voir économie et pouvoir se confondre. Comprenons donc que notre analyse se situe à un niveau de deuxième ordre, c'est-à-dire que nous nous emploierons à manifester la logique implicite du discours de Foucault, plutôt qu'à commenter les problématiques examinées en elles-mêmes par le philosophe.

Dans le présent texte, nous entendons démontrer que le « problème économique », c'est-à-dire le rôle singulier du discours économique comme moteur de transformation historique, absent dans la partie de l'œuvre qui va de *Les mots et les choses* [1966] jusqu'à *Surveiller et punir* [1975], va soudainement apparaître comme le principe d'intelligibilité de la transformation des rationalités gouvernementales. D'abord, il s'agira pour nous de montrer comment les analyses consacrées à l'économie politique dans l'œuvre du « jeune Foucault » ne sont jamais autonomes, s'inscrivant plutôt dans le schéma général de l'histoire des savoirs et du pouvoir. Ensuite, nous essaierons de montrer comment, à partir du cours de 1977, le concept de gouvernementalité donne lieu à une nouvelle analyse du pouvoir dans laquelle l'économie politique devient le principe causal des changements historiques intervenants dans le gouvernement des hommes. Nous appuierons notre argumentation sur trois figures de la gouvernementalité, soit la Raison d'État, la critique phylosocratique-libérale et le néolibéralisme.

1. L'économique : le « même » du pouvoir et du savoir

Dans cette partie de notre exposé, nous voudrions montrer comment les analyses de Foucault dans *Surveiller et punir* [1975] ne donnent lieu, tout au plus, qu'à une mention de l'influence « amplificatrice » qu'a pu avoir l'avènement du capitalisme dans la naissance de l'ordre disciplinaire, mention est vite abandonnée au profit d'analyses extrinsèques à la problématique économique. Mais avant, il nous faudra démontrer comment les analyses épistémologiques foucauldennes des années 1960 ne laissent pas davantage l'économie se singulariser par rapport aux analyses qui vont suivre, l'économie politique ne figurant que comme figure des épistémès examinées.

1.1 *L'économie comme figure de l'épistémè*

Après avoir consacré ses premières publications à l'histoire de la psychiatrie et de la clinique moderne, Foucault publie en 1966 *Les mots et les choses*, ouvrage qui tente de situer et de décrire les structures sur lesquelles le savoir occidental s'est organisé. La thèse défendue est que le savoir occidental n'a pas suivi une évolution linéaire et continue mais s'est plutôt organisé, selon les époques, autour d'« épistémès », de « conditions de possibilité de tout savoir »⁶ ayant surdéterminé le développement interne spécifique des savoirs particuliers. Des trois épistémès identifiées, celles de la Renaissance, de l'âge classique et de la modernité, le savoir économique, qui y constitue l'un des trois champs de savoir analysés avec la biologie et la linguistique, ne s'y voit accordé par Foucault aucune dimension singulière, n'étant au mieux qu'une instance de l'épistémè.

Alors qu'à la Renaissance, la richesse se trouve entièrement incarnée par le métal qui forme la monnaie⁷, la représentation de la richesse se déplace à l'âge classique au niveau du signe. Tout comme les caractères des êtres naturels sont les signes d'une organisation ordonnée de la nature, la valeur de la monnaie se manifeste dans son rôle d'équivalent symbolique à la richesse matérielle qu'elle permet d'acquérir. En fait, à l'époque classique, le savoir s'organise autour de l'atome signifiant/signifié, la représentation étant comprise comme dévoilant l'intégralité de l'être, de sorte que l'association des signes à ce qu'ils représentent délivre le monde dans toute son intelligibilité.⁸ C'est donc dire qu'à l'époque classique, l'analyse économique ne connaît pas ou n'énonce pas le concept de production,⁹ dans la mesure où une richesse, signifiée par la monnaie, n'est pas une richesse en tant qu'elle a été produite. Comment des marchandises aux propriétés singulières et incommensurables peuvent-elles être égalisées lors de l'échange? Avec l'épistémè classique située en économie avec la naissance du mercantilisme, la monnaie constitue vraiment la richesse dans la mesure où c'est à la condition que, dans l'échange, se substitue le signe monétaire avec la marchandise que la richesse existe.¹⁰ Pour Foucault, à

⁶ M. Foucault, *Les mots et les choses*, Gallimard, coll. «tel», 2003, p. 179

⁷ *Ibid.*, p. 182

⁸ *Ibid.*, p. 219

⁹ *Ibid.*, p. 172

¹⁰ *Ibid.*, p. 203

l'époque de l'« analyse des richesses », la façon dont le savoir économique s'organise répond aux mêmes configurations épistémiques qu'un savoir comme la biologie, où les signes visibles du vivant sont compris comme s'inscrivant dans la structure épistémique permettant la mise en ordre des caractères empiriques des êtres :

La valeur, dans l'analyse des richesses, occupe donc exactement la même position que la structure dans l'histoire naturelle : comme celle-ci, elle joint en une seule et même opération la fonction qui permet d'attribuer un signe à un autre signe, une représentation à une autre et celle qui permet d'articuler les éléments qui composent l'ensemble des représentations [...].¹¹

À ce moment de la pensée de Foucault, le rôle surdéterminant de l'épistémè dans l'organisation des savoirs est tel que la rupture « mercantilisme \ physiocratie », c'est-à-dire la rupture historique où l'économie, comprise d'abord comme échange, se transformera en production (et que l'historiographie de la pensée économique aura grand soin de souligner) est niée. En effet, la physiocratie, qui voyait dans la production terrienne l'origine de la richesse, y est soumise au même régime épistémique que le mercantilisme. Quand bien même elle a déplacé de la monnaie au produit agricole l'objet sur lequel s'inscrit le signe de la richesse, les économistes physiocrates comme Quesnay n'en ont pas moins opéré une analyse on ne peut plus classique : la richesse n'est telle que lorsque placée dans un circuit d'échange et ne peut exister sans celui-ci :

Pour qu'il y ait valeurs et richesses, il faut, disent les Physiocrates, qu'un échange soit possible [...]. Le fruit dont j'ai faim, que je cueille et que je mange, c'est un *bien* que m'offre la nature; il n'y aura *richesse* que si les fruits sur mon arbre sont assez nombreux pour excéder mon appétit. Encore faut-il qu'un autre ait faim et me le demande. [...] Avant l'échange, il n'y a que cette réalité, rare ou abondante, que fournit la nature : seules, la demande de l'un et la renonciation de l'autre sont capables de faire apparaître des valeurs.¹²

¹¹ *Ibid.*, p. 215

¹² *Ibid.*, p. 231. C'est Foucault qui souligne.

Foucault, qui insiste sur le fait que la ou les causes conduisant au passage d'une épistémè à une autre ne sont guère isolables par elles-mêmes, situe plutôt dans l'émergence structurée dans le discours économique du concept de « production » la naissance de l'économie politique moderne. Ce n'est plus au niveau du couple signifiant/signifié, mais de l'histoire et du développement interne d'une chose que sa nature peut être comprise : « *La valeur a cessé d'être un signe, elle est devenue un produit.* »¹³ Avec l'économie politique moderne, celle qui naît avec Smith, ce n'est plus l'accumulation du signe qui dénote l'accumulation de la richesse, mais plutôt la série de processus qui conduit une richesse à être produite et accumulée.¹⁴ Mais le saut séparant les analyses d'un Quesnay à celle d'un Ricardo n'est guère plus intelligible en lui-même que celui séparant la Renaissance du classicisme : « *Discontinuité aussi énigmatique dans son principe, [...] que celle qui sépare les cercles de Paracelse de l'ordre cartésien.* »¹⁵ L'économie politique naissante n'entretient rien de particulier à cet égard par rapport à une discipline comme la philologie qui naît à partir du moment où surgit le poids de l'historicité dans l'organisation générale des langues, de sorte que ces différences historiquement déterminées sont au principe d'une comparaison structurelle qui fournit la clé de leur intelligibilité :

On a ainsi introduit dans l'analyse du langage un élément qui lui est irréductible (comme on introduit le travail dans l'analyse de l'échange ou l'organisation des caractères). [...] il y a désormais un « mécanisme » intérieur des langues qui détermine non seulement l'individualité de chacune, mais ses ressemblances avec les autres : c'est lui qui, porteur d'identité et de différence, signe de voisinage, marque de la parenté, va devenir le support de l'histoire.¹⁶

¹³ *Ibid.*, p. 238

¹⁴ V. di Lima, *Foucault's Archeology of Political Economy*, Palgrave-Macmillan, 2010, p. 72

¹⁵ *Ibid.*, p. 229

¹⁶ M. Foucault, *Les mots et les choses*, *Op. Cit.*, p. 249

1.2 *La discipline : instance de l'ordre bourgeois?*

Dans *Surveiller et punir*, après avoir présenté le schéma souverain de l'emprise du pouvoir sur les corps des suppliciés, Foucault tente d'expliquer la naissance d'une société disciplinaire. Un fait est clair : au XVIII^e siècle, l'expansion de la production et de la propriété capitaliste trouve sur son chemin un obstacle : c'est le hors-la-loi. Le criminel est, à cette époque, de plus en plus perçu comme l'ennemi du capitaliste en ce que, jusqu'à la Révolution, un large pan de petits illégalismes, essentiels à leur survie, est tolérée pour les plus démunis de la part des féodaux. Mais avec l'accumulation du capital, essentielle à la circulation des biens, l'ordre économique ne saurait tolérer cette zone d'illégalismes. Dans l'esprit de Foucault, il est clair que le passage d'un régime de souveraineté à un régime disciplinaire est contemporain du développement de la production capitaliste qui a inventé et utilisé le pouvoir disciplinaire, comme surveillance ininterrompue du travail et protection de la propriété :

Avec les nouvelles formes d'accumulation du capital, des rapports de production et de statut juridique de la propriété, toutes les pratiques populaires qui relevaient soit sous une forme silencieuse, quotidienne, tolérée, soit sous une forme violente, de l'illégalisme des droits, sont rabattues de force sur l'illégalisme des biens. [...] Ou pour dire les choses d'une autre manière : l'économie des illégalismes s'est restructurée avec le développement de l'économie capitaliste.¹⁷

On le voit, le développement du pouvoir disciplinaire s'inscrit bien pour Foucault dans un contexte économique et à ses yeux les conditions économiques sont indispensables pour rendre compte de sa naissance. Mais en quoi consiste au juste le champ économique qui agit à titre de causalité historique? L'auteur se fait silencieux sur cette question : son objet est bien la discipline elle-même en tant que moment politique ayant succédé au pouvoir souverain.

Il devrait être clair maintenant qu'au moins jusqu'à *Surveiller et punir*, l'économie politique ne fait pas l'objet d'une interrogation propre sur un quelconque statut singulier, politique ou épistémologique. Affiliée au développement d'institutions de pouvoir ou figure d'une configuration du savoir, l'économie est un phénomène toujours

¹⁷ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. «tel», 1975, p. 102

réductible à d'autres. Mais subitement, après avoir terminé, dit-il, un certain cycle de son enseignement au Collège de France¹⁸, l'analyse foucauldienne prend un tout autre visage à partir de 1977.

2. L'économie : principe d'intelligibilité de la gouvernementalité

Nous voudrions maintenant montrer comment, à partir du cours *Sécurité, territoire, population*, l'économie devient un enjeu de problématisation dans la caractérisation et la périodisation du pouvoir maintenant entendu sous le concept de « gouvernementalité », sans que Foucault n'énonce explicitement cette thèse lui-même. À travers le parcours historique opéré par Foucault dans les deux cours de 1977-1978 et 1978-1979, qui va de l'analyse du pastorat antique au néolibéralisme américain, on s'aperçoit que la transformation des gouvernementalités, du gouvernement des comportements, intervient toujours à partir d'une même cause : l'émergence d'une nouvelle compréhension de l'économie par les économistes, laquelle implique une critique des formes anciennes de gouvernementalité, devenues « inadéquates » à ces innovations théoriques. Dans le cadre plus large d'une gouvernementalité comme gouvernement des comportements plutôt que des corps telle qu'exposé dans *Surveiller et punir*, la critique économique apparaît dès lors comme une critique gouvernementale qui permet d'expliquer les grandes transformations ayant eu cours dans ces pratiques de pouvoir. Dans la mesure où l'économie est faite de relations sociales, la gouvernementalité va se moduler sur et autour de ses relations pour progressivement se confondre, toujours dans l'optique de toujours mieux gouverner le comportement des hommes par cette emprise, en fonction des contingences historiques du moment, expliquant dès lors comment la « mutation » de ces relations explique celle du « mode » de gouvernement supposé les organiser politiquement.

2.1 Un nouveau cadre conceptuel

Déjà avec *Il faut défendre la société*, les études empiriques dédiées au pouvoir pénal et psychiatrique jusqu'en 1975 sont mises de côté au profit d'une recherche beaucoup plus générale sur la nature du pouvoir, marquée par l'introduction du concept de « gouvernementalité » :

He proposed a definition of the term 'government' in general as meaning 'the conduct of conduct: that is to say,

¹⁸ M. Sennelart, Situation du cours, in STP, Op. Cit., p. 349

a form of activity aiming to shape, guide or affect the conduct of some person [...]. He was interested in government as an activity or practice, and in arts of governments as a way of knowing what the activity consisted in, and how it might be carried on.¹⁹

Les relations de gouvernement apparaissent maintenant comme un vaste champ stratégique²⁰ s'incarnant selon certains modes à travers l'histoire (« gouvernement » ne devant pas être confondu ici avec « étatismisme »²¹). L'« art de gouverner », c'est-à-dire la conception réfléchie et rationnelle de conduire la conduite des hommes selon une rationalité spécifique, devient le corrélatif nécessaire de la gouvernamentalité comme réflexivité précédant sa mise en œuvre : « [...] *rationalité gouvernementale, c'est-à-dire une mesure raisonnable et calculable de l'étendue des modalités et des objectifs de l'action gouvernementale.* »²² Comprendons donc que ce qui retient l'attention de Foucault est plus les discours et les réflexions portant sur les pratiques de gouvernement que ces pratiques « réelles » en elles-mêmes.

2.2 L'origine historique

C'est dans les cultures orientales de l'Antiquité que Foucault croit voir les esquisses d'un « gouvernement » se caractérisant comme un pouvoir qui, s'attachant à intervenir sur la subsistance des hommes, cherche à conduire, à guider un groupe. Plus précisément, c'est dans la figure du pasteur dans la littérature biblique qu'on peut percevoir l'analogie de ce pouvoir, imaginé comme la tâche du berger,²³ figure de celui qui, conduisant une multiplicité en mouvement, gouverne et conduit son pâturage vers sa subsistance dans le but d'assurer sa survie,²⁴ là où le gouvernant grec est habituellement associé à ses propriétés morales qui l'autorisent à gouverner :

¹⁹ Burchell, Gordon & Miller, *The Foucault Effect : Government rationality ; an introduction*, University of Chiaco Press, 1991, p.4

²⁰ STP, *Op. Cit.*, p. 407, n. 132

²¹ I. Garo, *Foucault, Deleuze, Althusser & Marx*, *Op. Cit.*, p. 69

²² M. Foucault, *Naissance de la biopolitique* Cours au Collège de France, 1978-1979, Gallimard, Coll. « Hautes études », Seuil, Paris, p. 93. (NBP pour la suite des notes).

²³ STP, *Op. Cit.*, p. 128

²⁴ *Ibid.*, p. 130

[...] l'idée d'un pouvoir pastoral, c'est l'idée d'un pouvoir qui s'exerce sur une multiplicité plus que sur un territoire. C'est un pouvoir qui guide vers un but et sert d'intermédiaire vers ce but.²⁵

Thématique constante de la réflexion théologique, le problème du pastorat comme pratique de gouvernement va se séculariser à la faveur de la Réforme et c'est à l'occasion de cette irruption que Foucault situe l'émergence d'une rationalité gouvernementale autonome du religieux avec l'économie comme « nœud » du problème politique. Cette émergence peut être située dans l'imposante littérature qui, à partir du XVI^e siècle, réagit violemment à Machiavel. On sait que dans *Le Prince*, le philosophe florentin élabore toute une série de conseils stratégiques adressés au détenteur du pouvoir essentiellement menacé : par les complots internes, par ses voisins territoriaux, etc. Dans l'exercice du pouvoir politique, il s'appuie donc sur une relation singulière et transcendante par rapport à ses sujets et en rien la nature du Prince se confond-elle avec ceux-ci.²⁶ Or, c'est contre et « à travers »²⁷ les réflexions machiavéliennes qu'un certain nombre de théoriciens vont opérer une redéfinition des concepts propres à l'analyse du pouvoir, en rejetant Machiavel. « Gouverner » ne repose pas sur une relation singulière. Non, gouverner est un « art », une « [...] manière réfléchie de gouverner au mieux et aussi et en même temps la réflexion sur la meilleure manière possible de gouverner. »²⁸ Si, pour Machiavel, le souverain gouverne un territoire, pour les théoriciens de la gouvernementalité, « gouverner » c'est d'abord gouverner des choses en s'appuyant sur le complexe de relations entre les hommes et les choses qui, occupant l'espace, influence la vie. Un souverain gouverne un royaume, comprenant ses ressources autant que ses sujets, tout comme le père gouverne une famille, indissociable d'une relation à un domaine et à des richesses. Non seulement celui qui possède cet « art » du gouvernement, c'est-à-dire la connaissance pratique consistant à savoir comment appréhender ce « complexe » de relations à gouverner, doit-il gouverner les choses, mais encore, selon la « fin » qui leur convient, c'est-à-dire

²⁵ *Ibid.*, p. 133

²⁶ *Ibid.*, p. 95

²⁷ *Ibid.*, p. 148

²⁸ NBP, *Op. Cit.*, p. 4

selon la disposition qui appartient à leur nature.²⁹ Par exemple, le gouvernement d'un royaume est celui des ressources qui le composent en vue d'en optimiser l'usage, le développement et l'utilité :

C'est-à-dire encore que ces choses dont le gouvernement doit prendre la charge [...] ce sont : les hommes, mais dans leurs rapports, dans leurs liens, dans leurs intrications avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les subsistances [...] Le gouvernement a donc une finalité, il dispose des choses, au sens que je viens de dire, et dispose des choses pour une fin [...] comme intrication des hommes et des choses [...].³⁰

Nous l'avons compris, c'est à l'intérieur de cette réflexion que l'économie, comme science des relations des hommes aux richesses et comme domaine d'objets à gouverner, va acquérir à l'aube de la modernité occidentale un statut tout à fait singulier :

L'introduction de l'économie à l'intérieur de l'exercice politique, c'est cela, je crois, qui sera l'enjeu essentiel du gouvernement. Et que ça le soit au XVI^e siècle, c'est vrai, et ça le sera également encore au XVIII^e.³¹

Cantonné dans la théorie, c'est à la faveur d'une première critique politico-économique que Foucault situe la naissance d'une première forme concrète de « gouvernementalité », résultant de l'appropriation par le pouvoir des problèmes économiques comme domaine de préoccupation central.

2.3 *La raison d'État*

Selon le point de vue du gouvernement qui se dégage au XVI^e siècle, la finalité du pouvoir politique semble être incompatible avec ce qu'elle était pour Machiavel. Gouverner un État, c'est optimiser sa puissance et gouverner les choses économiques en fonction de leur fin, c'est prendre la richesse telle qu'elle est et la faire croître. L'analogie du gouvernant comme pasteur revient mais cette fois, le pasteur est d'emblée pasteur

²⁹ Développer ce thème nous apporterait trop loin, mais reconnaissons ici la réactivation de la conception aristotélicienne de l'économie, opposé à la chrématistique.

³⁰ STP, *Op. Cit.*, p. 100

³¹ *Ibid.*, p. 98

des choses économiques.³² Rien ne saurait mieux rendre la naissance d'un premier modèle de gouvernement économique que la critique adressée par Francis Bacon à Machiavel. Foucault repère en effet dans la critique de Bacon dans *Seditious and Troubles* [1625] un marqueur de la naissance du gouvernement économique.³³ Nous connaissons déjà le problème, l'enjeu fondamental du politique pour Machiavel, soit la conservation de son pouvoir contre des menaces extérieures. Or, selon Bacon, le problème politique, partiellement recoupé par Machiavel, est en fait plus large: certes, les nobles peuvent constituer une menace, mais les objets principaux qui doivent le préoccuper sont immanents, intérieurs à l'entité qu'il gouverne. Il n'y a plus de distance transcendante entre le lieu du pouvoir et ce qui le menace. En fait, les menaces dont il est question relèvent bien plus d'une possibilité virtuelle, d'un problème qui guette potentiellement un État à tout moment et avec lequel le Prince doit composer continuellement: c'est l'économie.³⁴ C'est le niveau général des richesses qui constitue l'élément réel, le versant matériel que le pouvoir doit gouverner pour optimiser sa force et c'est bien cela, le gouvernement. C'est suite à Bacon que le gouvernement des choses économiques, jusqu'alors purement théorique, se développera en une rationalité et une pratique gouvernementale spécifique, soit le mercantilisme³⁵, doctrine économique préoccupée, nous le disions plus haut, par l'échange :

Avec Bacon, on a affaire au contraire à un calcul [...] qui va apparaître sur des éléments à la fois capitaux et réels, c'est-à-dire [...] l'économie. Le calcul du gouvernement, dit Bacon, doit porter sur les richesses, leur circulation, les impôts, les taxes, etc. [...] C'est à partir de cette époque qu'on voit se développer une politique qui va être une politique du calcul économique avec le mercantilisme, qui n'est pas théorie mais avant tout, pratique politique [...]. Si la gouvernementalité de l'État s'intéresse, et pour la première fois [...] à la matérialité fine de l'échange et de la circulation [...] c'est parce que le commerce est pensé à ce moment-là comme l'instrument principal de la puissance

³² P. Miller, *Government rationality, Op. Cit.*, p. 12

³³ STP, *Op. Cit.*, p. 278

³⁴ *Ibid.*, p. 277

³⁵ *Ibid.*, p. 278

de l'État et donc comme l'objet privilégié d'une police qui a pour objectif la croissance des forces de l'État.³⁶

Le gouvernement mercantiliste intervient sur les relations commerciales des hommes entre eux afin de faire dévier les intérêts égoïstes des marchands vers ceux du Prince par l'accumulation de numéraire dans ses coffres. C'est cela, la gouvernementalité mercantiliste, celle de l'État « policier » où la circulation des richesses est soigneusement colligée statistiquement par un État qui comprend la richesse comme un élément de sa puissance³⁷ : « *Police science [...] first modern system of [...] government understood as an economy.* »³⁸ À cet égard, l'État moderne tel qu'il naît à l'époque apparaît comme « [...] *une péripétie de la gouvernementalité.* »,³⁹ un épisode de l'histoire du gouvernement économique, appelé à se transformer par la critique des économistes. Avant de poursuivre, mentionnons au passage qu'un an avant le cours de 1977-1978, Foucault mentionne, dans le premier volume de *Histoire de la sexualité*, que cette nouvelle gouvernementalité, préoccupée par la maximisation des ressources, comprend la vie de ses sujets comme l'une d'elles. À cet égard, agir sur l'économie signifie agir sur le phénomène massif de la vie d'une population pour accroître son potentiel de croissance. Aux interstices de la société disciplinaire rendant docile la force de travail, la naissance du capitalisme est contemporaine de la naissance de la biopolitique, c'est-à-dire du pouvoir sur la vie comprise d'emblée comme partie des processus économiques :

Ce bio-pouvoir a été, à n'en pas douter, un élément indispensable au développement du capitalisme. [...] il lui a fallu la croissance des uns et des autres, leur renforcement en même temps que leur utilisabilité et leur docilité [...] les rudiments d'anatomo- et de bio-politique, inventés au XVIII^e siècle comme techniques de pouvoir [...] ont agi au niveau des processus économiques, de leur déroulement, des forces qui y sont à l'œuvre et les soutiennent [...].⁴⁰

³⁶ *Ibid.*, p. 278, 346

³⁷ *Ibid.*, p. 302

³⁸ C. Gordon, *Government rationality, Op. Cit.*, p. 11

³⁹ STP, *Op. Cit.*, p. 253

⁴⁰ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Gallimard, Coll. «Tel», 1976, p. 185

2.4 *La gouvernementalité libérale*

La gouvernementalité libérale est la deuxième « péripétie » du gouvernement économique qui a initié deux innovations dans la pratique du gouvernement par sa critique de la précédente : en substituant la définition d'une relation d'échange à une relation de production, puis en statuant la naturalité des relations de production, le libéralisme a introduit un « vis-à-vis » au gouvernement qui, plutôt que de devoir être gouverné, doit être géré : c'est la société civile.

C'est par le problème de la disette que Foucault situe la naissance de la gouvernementalité libérale. Quesnay, économiste et médecin, s'est intéressé, comme l'ensemble des économistes à son époque, au problème de la disette, qui connaît à l'époque en France une recrudescence. Au-delà du phénomène agricole, la disette est un phénomène économique, apparaissant, pour Quesnay, lorsque le grain ou bien se trouve à un prix trop élevé ou bien ne circule pas. Pour contrer cette menace, deux solutions sont proposées. La première est celle du gouvernement mercantiliste qui appréhende la disette dans une perspective disciplinaire : le phénomène doit être contraint, anéanti, proscrit par le contrôle rigoureux du prix, la limitation du stockage, etc.⁴¹ C'est ce modèle « disciplinaire » que Quesnay et la physiocratie, qu'on considère généralement comme les profondateurs de l'économie politique, vont réfuter de deux manières à partir de ses échecs pratiques : en faisant de l'économie une affaire de production désignée comme naturelle, ils provoqueront une réélaboration de la gouvernementalité d'où surgira la société civile, où les relations économiques se nouent dans un face-à-face avec l'État, qui appelle à une gouvernementalité différenciée.

Pour les physiocrates, la disette et plus généralement les phénomènes économiques sont naturels,⁴² répondant à des lois propres dont le pouvoir politique est impuissant à autoriser ou interdire l'existence.⁴³ En ce sens, le pouvoir doit chercher à composer avec ce que les phénomènes économiques ont de naturel : la disette s'annonce-t-elle par une montée des prix du grain? Alors il faut le laisser monter. Ce faisant, on suppose une réaction naturelle des agriculteurs qui seront ainsi incités à produire davantage, résolvant ainsi le problème de la

⁴¹ STP, *Op. Cit*, p. 33

⁴² *Ibid.*, p. 49

⁴³ *Ibid.*, p. 38

disette en insistant sur la production.⁴⁴ S'il intervient, le pouvoir doit le faire non pas sur la réalité du prix, mais sur la réalité qui détermine le prix, soit l'ensemble des déterminants physiques de l'offre.⁴⁵ Les conséquences de ces analyses pour la gouvernementalité sont importantes, car c'est la façon pour le gouvernement de s'exercer qui se métamorphose par cette conceptualisation nouvelle de la relation économique que le gouvernement est censé gérer :

[...] cette gouvernementalité ne doit plus se centrer sur le marché, sur l'achat et la vente de produits, sur leur circulation, mais d'abord en tout cas sur la production. [...] cette gouvernementalité ne s'intéresse plus tellement au problème du comment vendre le moins cher aux autres ce qu'on a produit au plus faible prix, mais elle se centre sur le problème du retour, c'est-à-dire : comment la valeur du produit peut être restituée à celui qui en a été le producteur premier, à savoir le paysan et l'agriculteur. [...] la production [...] apparaît comme l'objet essentiel de la gouvernementalité.⁴⁶

On comprend que, plus qu'une avancée théorique, le programme des physiocrates se présente par ailleurs comme une critique d'une forme de gouvernementalité mercantiliste, proposant une nouvelle conception de la gouvernementalité qui est la conséquence d'une compréhension nouvelle des phénomènes économiques.⁴⁷ Les conséquences de cette analyse sont importantes : pour la première fois, l'intervention directe du politique est mise en échec, c'est-à-dire que si elle ne compose pas sagement avec une série d'éléments économiques, c'est la condition de son exercice qui est remise en question. Cet élément, c'est essentiellement la « naturalité » surdéterminant les phénomènes économiques qui se déploient à l'échelle de la société, le terme « naturel » ne devant pas être compris en un sens physicaliste, mais plutôt dans le sens qui était celui des physiocrates qui l'utilisaient pour marquer l'hétérogénéité de l'économie et du gouvernemental. En opérant cette distinction, les physiocrates ont en fait rompu le continuum entre l'État et l'économique tel qu'il existait dans le régime de la Raison d'État, lorsqu'on intervenait activement sur les prix et le

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*, p. 40

⁴⁶ *Ibid.*, p. 350

⁴⁷ *Ibid.*, p. 354-355

commerce. Ce qui est en jeu, ici, c'est que la gouvernementalité a certes à agir par l'intermédiaire des relations économiques des hommes entre eux, mais non plus sous un mode direct. Spontanément, ces relations se nouent dans l'ordre du social, de sorte que les interventions gouvernementales doivent être différenciées selon le mode d'être de la relation sur laquelle elles sont supposées agir :

Ce ne sont pas des processus de la nature elle-même, entendue comme nature du monde, c'est une naturalité spécifique aux rapports des hommes entre eux, à ce qui se passe spontanément lorsqu'ils cohabitent, lorsqu'ils sont ensemble, lorsqu'ils échangent, lorsqu'ils travaillent, lorsqu'ils produisent. [...] *La société comme champ spécifique de naturalité propre à l'homme, c'est cela qui va faire apparaître comme vis-à-vis de l'État ce qu'on appellera la société civile.*⁴⁸

Par cette naturalisation des relations économiques, on aurait tort de tout simplement voir une disqualification de l'État ou du gouvernement. La gouvernementalité libérale conserve son étendue mais change de nature,⁴⁹ changement s'inscrivant dans le cadre plus général de la naissance de la biopolitique⁵⁰ et du concept social de « population » par lequel on marque, autant en médecine qu'en économie, que la relation pertinente d'intervention du gouvernement sur le social se situe au niveau de facteurs plus ou moins éloignés des individus eux-mêmes mais qui influencent néanmoins les processus naturels qui la caractérise. Ainsi, la relation économique étant irréductible à l'intervention gouvernementale volontariste puisque l'*homo oeconomicus* situé dans la société civile, naturellement mû par son intérêt, est « gouvernementalisable » quoiqu'inconnaissable,⁵¹ la rationalité gouvernementale devra se moduler : ces interventions relèveront du jeu, de l'intervention complémentaire avec les phénomènes économiques plutôt que l'autorisation ou l'interdiction de leur existence :

[...] la société civile [...] c'est ce qui va permettre à une pratique gouvernementale et à un art de gouverner, donc à une technologie gouvernementale, une autolimitation qui n'enfreint ni les lois de l'économie ni les principes du droit,

⁴⁸ *Ibid.*, p. 357. C'est nous qui soulignons.

⁴⁹ NBP, *Op. Cit.*, p. 297

⁵⁰ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, *Op. Cit.*, p. 180

⁵¹ NBP, *Op. Cit.*, p. 296, 298

qui n'enfreint non plus ni son exigence de généralité gouvernementale ni la nécessité d'une omniprésence du gouvernement. [...] un gouvernement qui obéit aux règles du droit et un gouvernement qui, pourtant, respecte la spécificité de l'économie, ce sera un gouvernement qui gèrera la société civile, qui gèrera la nation, qui gèrera la société, qui gèrera le social.⁵²

2.5 La gouvernementalité néolibérale

Avec *Naissance de la biopolitique*, l'étude de l'émergence de l'économie politique comme moteur de transformation du gouvernement se poursuit et se conclut, sans suite intelligible dans l'œuvre ultérieure de Foucault. Il s'agit ici de saisir le phénomène de la montée du néolibéralisme, soit une gouvernementalité authentiquement économique, où l'économie devient l'instance de réalité sur laquelle s'annexe de facto la rationalité gouvernementale, à partir d'une critique du politique. Le problème économique trouve son aboutissement, puisqu'avec le néolibéralisme, la tension entre le pouvoir et l'économie disparaît puisque tous deux y dénotent la même chose.

Tentant de retracer les origines intellectuelles du néolibéralisme, Foucault constate que déjà, avec le libéralisme du XVIIIe siècle, une révolution dans la réflexion sur la gouvernementalité est en train de se produire. Déjà, par rapport aux physiocrates, les analyses de Smith annoncent une nouvelle compréhension de la gouvernementalité en ce que l'économie et sa logique n'y sont plus comprises comme un « vis-à-vis » social, mais comme une règle autolimitative immanente à l'exercice du pouvoir. C'est la « [...] *mise en place d'un principe de limitation de l'art de gouverner qui [...] va lui être intrinsèque. Régulation interne de la rationalité gouvernementale.* »⁵³ On parle ici de « régulation » puisque, contrairement au libéralisme classique, il ne s'agit pas ici de reconnaître dans l'économie un vis-à-vis ou un obstacle qu'il faut laisser libre. Au contraire, le néolibéralisme a ceci de spécifique qu'il ne *reconnaît* pas tant la liberté économique qu'il la *produit*. Si l'économie a besoin d'un espace de liberté pour se déployer, cet espace doit alors être produit et

⁵² *Ibid.*, p. 300

⁵³ *Ibid.*, p. 12-13

géré⁵⁴ et, l'« art » de gouverner adéquat aura à créer et laisser se déployer cette liberté :

Si j'emploie le mot « libéral », c'est d'abord parce que cette pratique gouvernementale qui est en train de se mettre en place ne se contente pas de respecter telle ou telle liberté [...] Plus profondément, elle est consommatrice de liberté. [...] Le nouvel art gouvernemental va donc se présenter comme gestionnaire de la liberté.⁵⁵

Cette origine ne doit pas nous amener à croire que le néolibéralisme serait une réactivation « post-keynésienne » du libéralisme. En effet, le néolibéralisme se singularise en ce que plutôt qu'un retrait, il suppose une intervention, une « production » de liberté⁵⁶ qui poursuit l'objectif de substituer une gouvernementalité étatique par une gouvernementalité économique, c'est-à-dire une pratique de gouvernement où l'intervention dans les relations économiques devra servir à les instituer ou les amplifier en contexte de critique du keynésianisme triomphant et où l'individu, plutôt qu'exclu dans la société civile, devra être entièrement subsumé, intégré à cette gouvernementalité.⁵⁷ En étudiant le modèle allemand, où la rationalité gouvernementale doit se programmer, dans son intervention sur la société, sur la logique marchande qu'elle institue et le modèle américain, où c'est la cible de l'art de gouverner qui se mute avec l'invention de l'*homo oeconomicus* qui marque la naissance d'une gouvernementalité s'employant directement à produire une subjectivité marchande en produisant des individus se réfléchissant eux-mêmes comme des entreprises,⁵⁸ les contours de cette rationalité gouvernementale se préciseront.

2.5.1 L'ordo-libéralisme allemand

L'ordo-libéralisme allemand est né des réflexions de jeunes intellectuels dans l'après-guerre, ceux qu'on appellera plus tard les « ordo »-libéraux (en référence à la revue *Ordo*) qui héritent, après la

⁵⁴ *Ibid.*, p. 65

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Pierre Dardot, *Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme*, Raisons politiques, 2013/4, n° 52, p. 16

⁵⁷ C. Collin, *Government rationality*, *Op. Cit.*, p. 37

⁵⁸ Pierre Dardot, *Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme*, *Op. Cit.*, p. 19

Deuxième Guerre mondiale d'un pays rasé jusqu'à sa racine institutionnelle et d'une tradition d'économie politique biséculaire ayant rejeté le libéralisme économique. Le nazisme vaincu, les ordo-libéraux offrent une analyse hétérodoxe de ce phénomène en ce que, pour eux, il ne s'agit pas de voir dans le nazisme l'état outré des contradictions du capital, mais plutôt l'aboutissement nécessaire du dirigisme économique, les planificateurs nazis ayant largement appris leur métier sous la République de Weimar.⁵⁹ Keynésianisme et marxisme sont tous traversés par un invariant idéologique qui porte en lui une croissance ininterrompue du pouvoir, comme si son ontologie portait en elle l'aboutissement immanent et nécessaire au despotisme.

Paradoxalement, ce sera en renversant l'analyse de leurs ascendants libéraux que ces économistes vont fonder un « art néolibéral » de gouverner dont le but est de libérer le pouvoir étatique d'un processus interne de croissance sans limite. Si, pour les libéraux classiques, l'État préexiste au marché et le corrige de ses défaillances ponctuelles, pour les néolibéraux, c'est l'essence de l'État d'être traversé de défaillances intrinsèques. Le marché, doté de ses propres raisons qu'Hayek, économiste et philosophe autrichien qui fut l'un des principaux penseurs du néolibéralisme, qualifie de non naturelles et non intentionnelles, mais néanmoins efficaces, peut en ce sens devenir une nouvelle instance pour régler l'exercice du pouvoir et prévenir le despotisme politique. En effet, par l'intermédiaire des prix, mécanisme supposé refléter l'essentiel des informations pertinentes à l'échelle de la société, lesquelles sont incommensurables à une conscience individuelle ou institutionnelle quelconque, le marché serait mieux à même d'orienter, de guider l'évolution du social :

[...] the data from which the economic calculus starts are never for the whole society " given " to a single mind which could work out its implications, and can never be so given.[...] in a case like that of scarcity of one raw material, without an order being issued, without more than perhaps a handful of people knowing the cause, tens of thousands of people whose identity could not be ascertained by months of investigation, are made to use

⁵⁹ NBP, *Op. Cit.*, p. 114

the material or its products more sparingly, *i.e.*, they move in the right direction. [...]»⁶⁰

La situation historique, pour eux, est limpide. Le marché n'est pas une institution naturelle, c'est plutôt le despotisme qui l'est. Il faut donc, à partir du néant institutionnel laissé par l'Occupation, forcer la rationalité gouvernementale à s'ajuster à la rationalité économique. Pour ce faire, l'État doit créer les institutions marchandes et s'en retirer à mesure qu'elles sont achevées :

Le gouvernement doit accompagner de bout en bout une économie de marché. [...] Il faut gouverner pour le marché, plutôt que gouverner à cause du marché. Ses effets bénéfiques, la concurrence les doit non pas à une antériorité de nature, à une donnée naturelle qu'elle porterait en elle. Elle les doit à un privilège formel. [...] Ses effets ne se produisent qu'à la condition que cette logique soit respectée.⁶¹

La gouvernementalité néolibérale, active, agit donc positivement en instituant la logique marchande et concurrentielle pour diffuser ses principes dans la société et que ceux-ci deviennent la règle de gouvernement des individus entre eux et avec l'État, censé être la barrière au totalitarisme politique :

Désormais l'art de gouverner [...] va consister à manipuler, à maintenir, à distribuer, à rétablir les rapports de force dans un espace qui implique des croissances compétitives [...] l'art de gouverner se déploie dans un champ relationnel de forces.⁶²

Considéré comme un principe de régulation des jeux de pouvoir dans la société qui empêchent les modes dirigistes, keynésiens ou nazis de se développer, la diffusion des règles de concurrence dans le marché poursuit l'objectif, par l'« *économisation du champ social* »,⁶³ d'instituer une nouvelle règle active de gouvernementalité qui ne se présente pas comme une « déprise » libérale du pouvoir sur les choses, mais plutôt comme une diffusion de la règle marchande en dépit des intérêts sociaux

⁶⁰Friedrich Hayek, *The Use of Knowledge in Society*, *The American Economic Review*, Vol. 35, n° 4, Septembre 1945, p. 519, 527

⁶¹ NBP, *Op. Cit.*, p. 124-125

⁶² STP, *Op. Cit.*, p. 319

⁶³ NBP, *Op. Cit.*, p. 247

anti marchands qui y résistent : « [...] *le gouvernement néolibéral [...] a à intervenir sur la société elle-même dans sa trame et dans son épaisseur.* »⁶⁴ On comprend donc que, de ce point de vue, le néolibéralisme n'est pas un retrait de la gouvernementalité, mais plutôt la concrétisation d'une gouvernementalité économique qui comprend à la fois un État créant le marché et un marché qui règle la conduite des individus par le rôle que cette gouvernementalité lui confère :

La concurrence pure ça doit être et ça ne peut être qu'un objectif, un objectif qui suppose, par conséquent, une politique indéfiniment active. La concurrence, c'est donc un objectif historique de l'art gouvernemental, ce n'est pas une donnée de nature à respecter.⁶⁵

En résumé, on peut dire du néolibéralisme allemand que, né d'un contexte social et intellectuel dirigiste, son problème sera de substituer un gouvernement interventionniste par un gouvernement authentiquement économique, l'économie étant considérée comme le champ de réalité le plus propice à gouverner les hommes en évitant la menace intrinsèque du despotisme propre au dirigisme :

Le problème du néolibéralisme, c'est au contraire, de savoir comment on peut régler l'exercice global du pouvoir politique sur les principes de l'économie de marché. Il s'agit [...] de projeter sur un art général de gouverner les principes formels d'une économie de marché.⁶⁶

Ce que les néolibéraux allemands avaient cru pouvoir réussir en créant l'espace de marché, les néolibéraux américains vont le faire en substituant, littéralement, un sujet de pouvoir politique par un sujet de pouvoir économique, c'est-à-dire en produisant une nouvelle subjectivité économique.

2.5.2 Le néolibéralisme américain

C'est aux États-Unis que le néolibéralisme a pris sa forme la plus radicale, en quelque sorte la plus « pure », mais d'une façon

⁶⁴ *Ibid.*, p. 151

⁶⁵ *Ibid.*, p. 124

⁶⁶ *Ibid.*, p. 136

fondamentalement différente que dans sa forme allemande. Pour les Américains, c'est effectivement la substitution du sujet politique en général à celui d'*homo oeconomicus*, ou d'homme-entreprise en vue d'en manifester l'intelligibilité marchande sous-jacente en tant que cible d'une gouvernamentalité, qui constitue la revendication d'une gouvernamentalité économique. La particularité du néolibéralisme américain est que son émergence est due à une innovation théorique, interne à l'analyse économique, avec l'apparition du concept de « capital humain ».

Les économistes classiques, marxistes et keynésiens avaient tous fait du travail un "facteur de production". Dans ces analyses, le travail n'est jamais spécifié qualitativement : sa nature, quantitative, est aussi générale que celle du capital.⁶⁷ Or, la révolution théorique initiée par les néolibéraux américains est d'avoir déplacé l'objet de l'analyse économique du capital vers les choix opérés par les individus : un marché étant constitué de ressources rares, l'analyse économique doit éclairer la nature des options et des choix qui s'offrent aux agents. À cet égard, on comprend que l'analyse du travail ne prend plus sa pertinence dans le fait de situer le coût ou la répartition du travail comme facteur, mais comme particularisation de l'activité d'un individu qui, travaillant par ailleurs, fait prioritairement face à l'impératif de répartir des ressources rares à des activités mutuellement exclusives :

Ce n'est donc plus l'analyse de la logique historique de processus, c'est l'analyse de la rationalité interne, de la programmation stratégique de l'activité des individus. [...] il va falloir, pour introduire le travail dans le champ de l'analyse économique, se placer du point de vue de celui qui travaille : il va falloir étudier le travail comme conduite économique, comme conduite économique pratiquée, mise en œuvre, rationalisée, calculée par celui même qui travaille.⁶⁸

L'analyse de Marx est court-circuitée simplement par un déplacement de perspective. La théorie des néolibéraux reconceptualise le salaire comme revenu, tiré par le travailleur, de l'activité de son capital personnel qu'est son travail. La perspective est immanente à celle d'une subjectivité conçue d'emblée comme économique :

⁶⁷ Pierre Dardot, *Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme*, Op. Cit.

⁶⁸NBP, Op. Cit.,, p. 229

Tandis que la force de travail est cédée pour une période déterminée à un entrepreneur détenteur de capital, précisément parce qu'elle est dissociable du propriétaire qui la vend, la compétence-capital ne peut être « aliénée » de la sorte pour la raison qu'elle « ne peut pas être dissociée de l'individu humain qui en est le porteur » (NB, p. 232).⁶⁹

Le travail, amené à l'analogie d'un autre capital, tous deux sont rétribués à la hauteur de leur productivité, c'est-à-dire peu à l'origine, puis de plus en plus, pour s'arrêter lorsque ce capital, obsoléscent, est inutilisable. Cette « révolution conceptuelle » ouvre l'analyse économique à une requalification, en termes de procédés gouvernementaux de subjectivation, du genre de relations bilatérales entre le social et l'économique. En effet, si le salarié, et plus largement l'individu lui-même, est une entreprise maximisant l'allocation de ses ressources, alors ses comportements sociaux sont d'emblée de nature économique.⁷⁰ En termes de mécanismes de pouvoir, on aurait encore une fois tort de voir dans le néolibéralisme américain une revendication de liberté. À travers des « think tanks » ultralibéraux comme l'*American Enterprise Institute*, le modèle marginaliste de l'offre et de la demande acquiert un statut offensif face aux politiques gouvernementales qui ne se collent pas à ce schéma théorique, non pas comme une simple critique, mais bien plutôt par la suggestion d'une gouvernementalité autrement plus efficace que l'étatisme, soit la gouvernementalité intégralement économique, c'est-à-dire où le rapport du pouvoir au sujet se subsume complètement sous le concept de rapport au capital :

Le grand intérêt de cette grille économique généralisée des néo-libéraux est qu'elle permet de tester l'action gouvernementale, de la mettre à l'épreuve d'une critique quantitative. Il est désormais possible de jauger l'action gouvernementale à l'aune de son efficacité quant à la mise en œuvre du jeu de la concurrence et du marché. Le grand progrès analytique par rapport au libéralisme du XVIIIe siècle est que l'économie, au lieu d'être un simple modèle

⁶⁹ Pierre Dardot, *Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme*, Op. Cit., p. 20

⁷⁰ NBP, Op. Cit., p. 246

ou une illustration d'une gouvernementalité plus générale, devient la gouvernementalité par excellence.⁷¹

On comprend donc que le néolibéralisme américain partage avec son homologue allemand un même dessin d'« économisation » du social et des rapports sociaux. Mais là où les ordo-libéraux concevaient l'État comme devant transcender les rapports concurrentiels afin de maintenir le marché dans sa forme pure, la version américaine rejette cette nuance. En appliquant une grille néoclassique à tous les phénomènes sociaux, le modèle américain se présente non seulement comme seule susceptible de manifester l'intelligibilité marchande sous-jacente à tous les phénomènes sociaux, mais également comme obligation pour le pouvoir gouvernemental de se régler sur sa logique :

[...] il s'agit avec l'application de la grille économique non plus, cette fois, de faire comprendre des processus sociaux et de les rendre intelligibles ; il s'agit d'ancrer et de justifier une critique politique permanente de l'action politique et de l'action gouvernementale.⁷²

En faisant des hommes les porteurs d'un capital qui fait d'eux des sujets économiques autonomes : « [...] *c'est la forme entreprise qui est devenue la forme de la production des subjectivités.* »⁷³. Cette translation de l'objet de la gouvernementalité a pour effet de transformer le rapport du pouvoir envers son objet : un sujet de pouvoir n'en est plus un en tant que sujet « passif », mais en tant qu'entrepreneur de soi-même. L'exemple bien concret analysé par Foucault, soit celui de la criminalité, est particulièrement éclairant. Du point de vue de la loi, l'analyse néolibérale suggère que le criminel n'est rien de plus que celui qui investit dans une action punie par la loi et qui risque une perte, tandis que la loi ne devrait être rien d'autre que ce qui cherche à limiter les externalités négatives de ces actes juridiquement codifiés. On suggère dès lors d'envisager le phénomène de la criminalité à l'aune du concept d'élasticité qui, en économie, désigne la sensibilité de la quantité achetée d'un bien ou d'un service à une variation de son prix. Le crime est une activité demandée et la loi, selon le degré de sévérité, en limite ou en accroît l'offre. Ramenée sous la forme d'une proportion, la quantité de crime varie à un renforcement de la loi selon son degré d'élasticité. Il est

⁷¹ Jean-Yves Grenier et André Orléan, *Michel Foucault, l'économie politique et le libéralisme*, Annales, Histoire, Sciences sociales, Mai 2007, p. 1165

⁷² NBP, *Op. Cit.*, 252

⁷³ Pierre Dardot, *Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme*, *Op. Cit.*, p. 21

relativement aisé de réduire le vol à l'étalage de moitié par un ajustement de la loi, mais au-delà de ce seuil, la demande de vol à l'étalage devient inélastique, n'étant plus sensible à une variation de l'« offre juridique ». Ce pourcentage doit donc, pour des raisons d'efficacité, être toléré.⁷⁴ C'est, littéralement, un nouveau sujet de pouvoir qui émerge de ces analyses. On ne doit plus envisager le gouvernement des hommes en tant qu'ils sont des sujets de la loi, mais des sujets d'une rationalité économique universelle de sorte qu'exercer un pouvoir, c'est d'emblée rendre adéquat celui-ci à la rationalité économique :

Ce qui veut dire, aussi, que ce par quoi l'individu va devenir gouvernementalisable, ce par quoi on va pouvoir avoir prise sur lui, c'est dans la mesure, et *dans la mesure seulement*, où il est *homo oeconomicus*. C'est-à-dire que la surface de contact entre l'individu et le pouvoir qui s'exerce sur lui, le principe par conséquent de régulation du pouvoir sur l'individu, ne va être que cette espèce de grille de l'*homo oeconomicus*. L'*homo oeconomicus*, c'est l'interface du gouvernement et de l'individu.⁷⁵

C'est sur cette note sinistre d'un État « vaincu » que Foucault termine non seulement le cours de 1979, mais toute l'analyse sur la gouvernementalité économique. Au fond, « [...] *l'émergence du problème économique* [...] »⁷⁶ a eu précisément cet effet de retirer l'État de la réflexion sur le problème de la raison gouvernementale.⁷⁷ Dans une synthèse saisissante, qui selon nous confirme notre thèse d'une identification progressive de la raison gouvernementale à l'économie, Foucault résume le problème ainsi. Alors que dans la prémodernité, la rationalité gouvernementale s'arrime aux vertus particulières du souverain, c'est une rationalité de calcul, exercée sur les objets à gouverner, qui émerge au XVI^e-XVIII^e siècle alors qu'avec la gouvernementalité libérale et néolibérale, la raison gouvernementale doit se décentrer des gouvernés, sujets d'intérêt et, comme tel, porteur d'une rationalité irréductible, équivalente et immanente à la raison gouvernementale. C'est cela qui constitue le nœud du *problème économique* :

⁷⁴ NBP, *Op. Cit.*, p. 260

⁷⁵ *Ibid.*, p. 258. C'est nous qui soulignons.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 312

⁷⁷ *Ibid.*, p. 314

[...] comment peut-on exercer cette rationalité du souverain qui prétend dire « je », quand il s'agit de problèmes comme ceux du marché, ou d'une façon générale, comme les processus économiques, où la rationalité non seulement se dispense parfaitement d'une forme unitaire, mais exclut absolument la forme unitaire et le regard qui surplombe? D'où, nouveau problème, passage à une nouvelle forme de rationalité comme index de réglage du gouvernement. Il s'agit maintenant de régler le gouvernement non pas sur la rationalité de l'individu souverain [...] mais sur la rationalité de ceux qui sont gouvernés, ceux qui sont gouvernés en tant que sujets économiques [...].⁷⁸

3. Conclusion

Nous avons essayé de rendre compte de l'apparition du problème économique chez Foucault, c'est-à-dire, l'émergence d'une problématique posée par les phénomènes économiques comme modulation potentielle de l'exercice du pouvoir, à la faveur de la critique des économistes. Il va sans dire que l'espace qui nous est imparti nous a empêché de traiter ce problème avec toutes les nuances qui s'imposent. Par contre, nous espérons avoir pu lancer des pistes de réflexion pour ceux qui, comme nous, se donnent pour tâche de clarifier la pensée de ce géant de la philosophie contemporaine et d'arrimer cette pensée à la préoccupation politique qui fut la sienne en son temps.

Charles Guay-Boutet
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

⁷⁸ *Ibid.*, p. 316

Bibliographie

- BURCHELL, Graham, Gordon Colin et Peter Miller (1991). *The Foucault effect*, Chicago: University of Chicago Press
- FOUCAULT, Michel (1975). *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, collection «Tel»
- FOUCAULT, Michel (1976). *Histoire de la sexualité I : La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, collection «Tel»
- FOUCAULT, Michel (2004). *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France, 1977-1978, édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, Paris : Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études »,
- FOUCAULT, Michel (2004). *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France, 1978-1979, édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, Paris : Gallimard, Seuil, coll. « Hautes études »
- FOUCAULT, Michel (2003). *Les mots et les choses*, Paris : Gallimard, collection «Tel»
- GARO, Isabelle (2001). *Foucault, Deleuze, Althusser & Marx : La politique dans la philosophie*, Paris : Demopolis
- VIGO DE LIMA, Lara (2010). *Foucault's Archeology of Political Economy*, Palgrave-Macmillan
- DARDOT, Pierre (2013/4). *Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme*, Raisons politiques. N° 52, pp. 13-23
- GRENIER, Jean-Yves et André Orléan (2007). *Michel Foucault, l'économie politique et le libéralisme*, Annales, Histoire, Sciences sociales, Mai 2007, p. 1155-1182
- HAYEK, Friedrich (1945). *The Use of Knowledge in Society*, The American Economic Review. Vol. 35, n° 4, Septembre 1945, pp. 519-530
- STEINER Philippe (2008). *Foucault, Weber et l'histoire du sujet économique*, Dialogue, Revue canadienne de philosophie, Vol. XLVII, no. 3-4, été-automne 2008, pp. 537-565

Compte-rendu :
Naissance de la clinique de Michel Foucault

Christophe Tremblay

Ouvrage relativement méconnu, Naissance de la clinique constitue néanmoins un moment charnière dans l'œuvre de Foucault. En fait, le livre se veut la suite logique de ses travaux sur la folie; après la psychiatrie, c'est maintenant la spécificité du regard médical moderne et ses conditions d'émergence qui sont interrogées. L'auteur y élargit par ailleurs son analyse critique du concept de maladie mentale à celui plus général de pathologie. Le texte qui suit constitue un compte-rendu vulgarisé du contenu relativement technique de l'ouvrage. Sont ainsi brièvement présentés les trois modes de conceptualisation de la maladie identifiés par Foucault durant la période s'échelonnant entre la fin du XVIIIe et le début du XIX siècle, à savoir la médecine classificatrice, la médecine des épidémies, ainsi que la médecine clinique et l'anatomie pathologique.

Dans *Naissance de la clinique*, publié en 1963, soit deux ans après *l'Histoire de la folie*, Foucault cherche à montrer qu'à l'instar de celle de la folie, la conception moderne de la pathologie est socialement construite et que la manière même dont elle est circonscrite est redevable à un contexte historique délimité. D'entrée de jeu, Foucault met en relief le caractère relatif et pluriel des modes de conceptualisation de la maladie. Selon lui, la façon dont la médecine moderne conçoit le fait pathologique ne va pas de soi et ne correspondrait, finalement, qu'à l'une des multiples façons possibles d'entrevoir la maladie. Pour reprendre la formule percutante qui inaugure son livre, « cet ordre du corps solide et visible n'est cependant qu'une manière pour la médecine de spatialiser la maladie. Ni la première sans doute, ni la plus fondamentale. Il y a eu et il aura des distributions du mal qui sont autres » (Foucault, 1983 : 1). Est ici révoqué le mythe d'un développement linéaire de la médecine, qui se résumerait en somme à un raffinement des techniques de soin et à une accumulation des connaissances. L'histoire de la médecine serait plutôt jalonnée d'importantes ruptures intellectuelles, lesquelles remettent en cause la manière même de penser la maladie. L'auteur identifie ainsi ce qu'il y aurait lieu d'appeler trois grands paradigmes médicaux ou trois types de science/pratique médicale durant la période s'échelonnant entre la fin du XVIIIe et le début du XIX siècle. Il s'agit respectivement : a) de la médecine des espèces; b) de la médecine des épidémies; c) de la médecine clinique et de l'anatomie pathologique. Ces trois paradigmes correspondent chacun à un mode particulier de conceptualisation, c.-à-d. à une manière spécifique d'articuler les causes de la pathologie, ses symptômes et les réalités physiologiques observables. À chacun d'entre eux correspond également un mode singulier d'intervention et d'encadrement de la maladie. Fidèle à l'ordre d'exposition de l'auteur, je chercherai à présenter l'essentiel de ce qu'il faut retenir de ces trois paradigmes.

1. La médecine classificatrice ou nosologique

La médecine classificatrice ou nosologique domine la pensée et la pratique médicales jusqu'au XVIIIe siècle. De façon générale, elle vise à classer rigoureusement les faits pathologiques par familles, genres et espèces. Elle serait caractérisée par quatre principes fondamentaux. Premièrement, elle « se donne dans une expérience historique par

opposition au savoir philosophique » (Foucault, 1983 : 3). Est définie comme historique, par exemple, « la connaissance qui circonscrit la pleurésie par ces quatre phénomènes : fièvre, difficulté de respirer, toux et douleur de côté », c.-à-d. l'ensemble des symptômes observables (Foucault, 1983 : 3). La connaissance philosophique concerne, quant à elle, « l'origine, les principes et les causes » (Foucault, 1983 : 3). La médecine classificatrice est donc principalement descriptive, en ce sens qu'elle se concentre sur les symptômes de la pathologie, plutôt que sur ses causes. De plus, elle porte un regard synchronique sur la maladie et n'accorde, de façon générale, que très peu d'intérêt à son déroulement et à l'évolution des symptômes dans le temps. Pour reprendre l'expression imagée de Foucault, « les enchaînements se dénouent et le temps s'écrase : une inflammation locale n'est pas autre chose que la juxtaposition idéale de ses éléments historiques (rougeur, tumeur, chaleur, douleur) sans que vienne en question leur réseau de détermination réciproque ou leur entrecroisement temporel » (Foucault, 1983 : 4).

Le second principe qui caractérise la médecine classificatrice réside dans sa méthode analogique. Pour déterminer la nature et l'espèce exactes de la maladie, le médecin doit procéder par analogie, des symptômes semblables suggérant une seule et même espèce de maladie. Le troisième principe suppose, quant à lui, que « la forme de l'analogie découvre l'ordre rationnel des maladies » (Foucault, 1983 : 5). Foucault suggère ici que l'analogie n'est pas qu'un simple outil théorique. Elle constitue la clé de voûte des « liens de parenté » entre les différentes pathologies. Ce qu'il importe ici de comprendre, c'est que la nosologie postule qu'il existe des espèces de maladies au même titre qu'il existe diverses espèces de végétaux ou de vertébrés. Enfin, le quatrième principe concerne le caractère « essentialiste » des maladies dans la théorie nosologique. En fait, la médecine nosologique conçoit que la maladie a une existence propre, autonome, abstraction faite du patient et de son corps. Le malade et ses caractéristiques personnelles sont plutôt envisagés comme une source d'interférence, brouillant l'expression « naturelle » de la maladie : « À la pure essence nosologique [...], le malade ajoute comme autant de perturbations, ses dispositions, qui par rapport au noyau essentiel, font figure d'accidents » (Foucault, 1983 : 6). Aussi, afin de déterminer la nature du mal qui investit le corps, le médecin devrait littéralement soustraire de son objectivation les particularités individuelles du patient et en isoler les effets dans son

analyse de la maladie telle qu'elle se présente à lui, contaminée en quelque sorte par ces mêmes particularités.

Au-delà de ces grands principes, la médecine nosologique se caractérise également par une relative autonomie entre l'espace de conceptualisation de la maladie et son espace de localisation. Autrement dit, la question de la localisation de la maladie dans le corps constitue une question tout à fait secondaire, voire accessoire. Une autre caractéristique importante de la démarche classificatrice est son rejet de la logique quantitative. Elle suppose au contraire un regard qualitatif, car ce n'est que sur la base de l'examen détaillé des qualités (sécheresse, humidité, rougeurs, etc.) que le médecin peut cerner la nature de la maladie et en distinguer clairement l'espèce. En ce qui concerne finalement l'organisation des soins médicaux, la méthode classificatrice privilégie les soins à domicile au détriment d'une centralisation des services dans les établissements hospitaliers. Ce mode d'intervention repose en partie sur la conception essentialiste de la maladie propre à la théorie nosologique. On considère que l'hôpital constitue un lieu artificiel qui, en raison de la promiscuité des maladies, altère leur nature profonde : « le contact avec les autres malades, dans ce jardin désordonné où les espèces s'entrecroisent, altère la nature propre de la maladie et la rend plus difficilement lisible » (Foucault, 1983 : 16). Suivant cette perspective, le foyer familial constitue le milieu le plus favorable à la convalescence.

2. La médecine des épidémies

Foucault expose ensuite de quelle manière, à partir du XVIII^e siècle, une médecine des épidémies commence à se développer en marge de la nosologie. Celle-ci propose une nouvelle conception de la maladie centrée sur la notion d'épidémie, laquelle ne constitue pas tant un type spécifique de maladie, qu'une manière à part entière de concevoir le fait pathologique. L'épidémie définit en fait toute maladie touchant simultanément un nombre relativement élevé d'individus. On ne conçoit pas qu'il existe de différence significative entre la maladie individuelle et une maladie épidémique; « il suffit qu'une affection sporadique se reproduise un certain nombre de fois et simultanément pour qu'il y ait épidémie » (Foucault, 1983 : 22).

Par ailleurs, on peut avancer que la médecine des épidémies introduit la logique quantitative dans le champ médical, la question de la

prévalence et de la distribution géographique des maladies devenant alors le centre des préoccupations. La médecine des épidémies se distingue également par la recherche des causes du phénomène pathologique. L'attention n'est plus tournée vers la nature ou l'espèce de la pathologie, mais sur ses déterminants. Un dernier trait fondamental de la médecine des épidémies est sa préoccupation pour le caractère unique et singulier des phénomènes pathologiques. Elle aspire non pas à identifier des formes générales et essentielles de la maladie mais plutôt à dégager « une trame commune chez tous les malades, mais singulière en ce moment de temps et en ce lieu de l'espace » (Foucault, 1983 : 24). En ce qui a trait au mode de prise en charge de la maladie, la médecine des épidémies suppose une intervention constante et contraignante sur l'environnement physique et social en vue d'intervenir sur les déterminants des phénomènes épidémiques. Elle requiert ainsi un imposant appareillage bureaucratique et une organisation centralisée. Autrement dit, « il ne saurait y avoir de médecine des épidémies que doublée d'une police » qui veillerait à fixer certaines normes d'hygiène publique et à les faire respecter (Foucault, 1983 : 25).

En France, cette vision particulière de l'intervention médicale a trouvé son incarnation institutionnelle dans la *Commission de médecine de Paris*, qui deviendra par la suite la *Société royale de médecine*. À l'origine, le mandat de celle-ci était principalement centré sur la surveillance et le contrôle des épidémies. Ainsi, Foucault rapporte que « la commission aura un triple rôle : d'enquête en se tenant au courant des divers mouvements épidémiques; d'élaboration en comparant les faits, en enregistrant les médications employées, en organisant des expériences; de contrôle et de prescription en indiquant aux médecins traitants les méthodes qui paraissent les mieux adaptées » (Foucault, 1983 : 26). Cependant, son rôle s'élargira progressivement et elle deviendra rapidement un « point de centralisation du savoir, une instance d'enregistrement et de jugement de toute l'activité médicale » (Foucault, 1983 : 27). Foucault met ici en exergue comment le développement de la médecine des épidémies a contribué à la mise en place d'une institution centralisée qui aurait pour mandat de juger de la validité de la connaissance médicale et d'encadrer l'exercice de la pratique.

Aussi, l'institutionnalisation de la médecine des épidémies va de pair avec la montée en puissance de l'expertise médicale dans le champ social. La centralisation de la discipline médicale, résultant de la fondation de la *Société royale de médecine*, fait en sorte que « l'espace

médical peut coïncider avec l'espace social, ou plutôt le traverser et le pénétrer entièrement » (Foucault, 1983 : 31). Le mandat imputé à la médecine s'élargit considérablement, passant d'un rôle purement curatif à un rôle normatif, qui fixe un idéal à atteindre en matière de mode de vie et de mœurs. La médecine ne se limite plus à ensemble de techniques de guérison; elle constitue désormais une connaissance sur la « vie bonne », un savoir normatif qui encadre la vie de l'homme.

3. La médecine clinique et l'anatomie pathologique

3.1 Médecine clinique

Contrairement aux idées reçues, la Clinique ne se résumerait pas à une étude de cas, c.-à-d. à un simple examen de l'individu. Ce trait, bien qu'il caractérise, en partie, la médecine clinique ne lui est pas propre. En fait, la description exhaustive et méthodique de cas individuels a longuement précédé l'émergence de la clinique dans l'histoire de la médecine. Pour Foucault, l'essence de la clinique ne réside pas davantage dans une approche pratique de la médecine, laquelle s'opposerait avec une formation purement théorique. La formation pratique, dispensée dans le milieu hospitalier ou auprès d'un médecin expérimenté, constitue déjà un volet relativement important de l'enseignement médical, et ce bien avant l'apparition de la clinique.

Foucault énonce le projet de la médecine clinique de la manière suivante : « Démêler le principe et la cause d'une maladie à travers la confusion et l'obscurité des symptômes; connaître sa nature, ses formes, ses complications; distinguer au premier coup d'œil tous ses caractères et toutes ses différences ». On retrouve ainsi un premier élément de définition de la clinique, soit la centralité du regard du médecin, lequel permet « de voir, d'isoler des traits, de reconnaître ceux qui sont identiques et ceux qui sont différents » (Foucault, 1983 : 88). Il y a une certaine continuité avec la médecine nosologique dans cet intérêt pour l'observation détaillée des symptômes visibles. Cependant, le caractère qualitatif de ce regard diffère sensiblement. D'abord, ce n'est pas le regard lié à la grille étroite de la structure (forme, disposition, nombre, grandeur), mais un regard qui doit saisir les couleurs, les variations, les anomalies. Le regard du médecin doit donc embrasser le vivant dans ses moindres détails; il se doit de détecter la moindre anomalie suspecte, même les plus subtiles.

La définition de la maladie proposée par la médecine clinique diffère également de celle véhiculée par la médecine nosologique. Pour la clinique, la maladie ne correspond plus à une essence qu'il importe de découvrir, elle correspond à la combinaison des symptômes. C'est en effet ce que suggère Foucault lorsqu'il énonce que « par delà les symptômes, il n'y a plus d'essence pathologique [...] Leur collection forme ce qu'on appelle la maladie » (Foucault, 1983 : 91). D'autre part, la clinique s'oppose à la nosologie du fait qu'elle repose en partie sur une logique quantitative. Foucault mentionne ainsi que : « la connaissance médicale n'aura de certitudes qu'à proportion du nombre de cas sur lesquels son examen aura porté » (Foucault, 1983 : 101).

La médecine clinique introduit la pensée probabiliste dans le champ médical. Foucault souligne que, comparativement aux sciences physiques, la médecine doit composer avec un objet d'étude infiniment complexe et une multiplicité de cas de figure, lesquels ne peuvent être totalement épuisés par la rationalité mathématique. Dans la perspective nosologique, cet état de fait est envisagé comme une entrave significative à la connaissance médicale. La clinique va surmonter cet obstacle en s'appropriant l'incertitude et en apprenant à composer avec elle. Aussi, selon Foucault, « la médecine découvre que l'incertitude peut être traitée analytiquement, comme la somme d'un certain nombre de degrés de certitude isolables susceptibles d'un calcul rigoureux » (Foucault, 1983 : 97). Par ailleurs, la clinique fait de la maladie une réalité variable, correspondant à différentes possibilités combinatoires. Dans la pensée clinique, on n'expliquera plus les différences individuelles par une altération des essences de la maladie, laquelle serait causée par les caractéristiques individuelles du patient. On reconnaît plutôt le caractère variable des maladies et la diversité de ses manifestations. La variabilité constitue dès lors une caractéristique inhérente à la pathologie. Ce nouveau regard sur la maladie est particulièrement bien résumé dans le segment suivant : « à chaque cas nouveau, l'on croirait que ce sont des faits nouveaux; mais ce ne sont que d'autres combinaisons, ce ne sont que d'autres nuances; dans l'espace pathologique, il n'y a jamais qu'un petit nombre de faits principaux, tous les autres résultent de leur mélange et de leurs différents degrés d'intensité » (Foucault, 1983 : 99). En outre, la démarche clinique se distingue par son rapport spécifique à la théorie. Elle exige une certaine distance avec les grandes théories médicales. Le praticien doit se garder de plaquer un schème théorique rigide sur les réalités observables et doit laisser « parler » les faits d'eux-mêmes. Foucault formule ce principe

fondamental de la manière suivante : « le regard qui observe ne manifeste ses vertus que dans un double silence : celui, relatif, des théories, des imaginations et de tout ce qui fait obstacle à l'immédiat sensible; et celui, absolu, de tout langage qui serait antérieur à celui du visible » (Foucault, 1983 : 108). Ajoutons finalement qu'à la différence de la nosologie, la médecine clinique accorde une grande importance à la question du temps. Elle s'emploie à retracer l'enchaînement naturel, successif des symptômes, reconstruisant l'évolution chronologique des maladies.

Le facteur principal ayant mené à l'émergence de la clinique réside dans l'organisation d'un système hospitalier, lequel a permis une centralisation de l'action sur la maladie. C'est le cadre fourni par l'hôpital qui offre un support au développement de la médecine. Celui-ci offre l'avantage de pouvoir comparer les malades entre eux. Aussi, c'est par le truchement des comparaisons et de l'accumulation des ressemblances que peuvent être généralisés les traits de la maladie. Comme le rappelle Foucault, « Du moment que la connaissance médicale se définit en termes de fréquences, ce n'est pas d'un milieu naturel qu'on a besoin, mais d'un domaine neutre, c'est-à-dire homogène en toutes ces parties pour qu'une comparaison soit possible, et ouvert sans principe d'exclusion à toute forme d'événement pathologique » (Foucault, 1983 : 110). La clinique suppose donc une consolidation progressive du milieu hospitalier, de même qu'une incorporation progressive d'un enseignement pratique dispensé en milieu hospitalier. La médecine constitue, en quelque sorte, à la fois la cause et la conséquence de la consolidation du milieu hospitalier.

3.2 L'anatomie pathologique

Fondée sur la dissection méticuleuse des cadavres, l'anatomie pathologique contribue à redéfinir la méthode clinique en introduisant l'idée que les lésions observées dans les tissus du corps humain expliquent les symptômes de la maladie. La maladie est alors définie par une lésion, tangible et concrète. Désormais, la maladie n'apparaît plus comme étant un ensemble disparate et confus de symptômes plus ou moins corrélés entre eux. Aussi, la tradition clinique revendiquera-t-elle rapidement l'anatomie pathologique comme fondement objectif et positif de la méthode clinique. Cependant, il importe de préciser, comme le rappelle Foucault, que la réunion de l'anatomie pathologique et de la médecine clinique ne va pas de soi. Elles obéiraient l'une et l'autre à des

logiques fondamentalement distinctes. La médecine clinique ne porte que très peu d'intérêt à la question de la spatialisation de la maladie et n'aspire pas à en identifier le siège organique. Elle se préoccupe davantage de déterminer la fréquence d'une maladie, d'en retracer l'évolution chronologique, d'en comparer les symptômes, etc.

C'est à Bichat¹ que l'on doit l'articulation des deux méthodes. Dans son célèbre *Traité des membranes*, ce dernier énonce les fondements de l'anatomie pathologique. La principale innovation de Bichat est de définir le tissu (nerveux, musculaire, veineux, etc.) comme étant l'espace fondamental de la spatialisation de la maladie dans le corps, rôle auparavant attribué à l'organe. Bichat conjuguera les deux méthodes en appliquant l'observation clinique aux cadavres, effectuant des comparaisons méticuleuses, d'une part, entre les corps sains et les corps infectés, et d'autre part, entre les corps porteurs de la même maladie (Foucault, 1983 : 137). Les lésions repérées sur l'ensemble des corps affectés constitueront des causes, des foyers de la maladie, tandis que celles qui diffèrent légèrement d'un corps à l'autre se verront attribuer le statut de complications déterminées. On peut dire de l'anatomie pathologique qu'elle ancre définitivement la pathologie dans le corps lui-même :

La maladie n'est plus un faisceau de caractères disséminés ici et là à la surface du corps et liés entre eux par des concomitances et des successions statistiquement observables; elle est un ensemble de formes et de déformations, de figures, d'accidents, d'éléments déplacés, détruits ou modifiés, qui s'enchaînent les unes aux autres selon une géographie qu'on peut suivre pas à pas (Foucault, 1983 : 138).

Ainsi, l'analyse médicale ne porte plus sur un ensemble de perceptions, qui découle « indirectement du corps », ou sur un regard de surface. L'analyse médicale se retrouve littéralement incorporée dans les réalités physiologiques, elle est inscrite dans le corps concret. L'espace de conceptualisation des maladies se trouve donc parfaitement imbriqué avec son lieu de spatialisation, à savoir le corps. Entre la médecine nosologique et la démarche clinique, on était passé d'une conception de la maladie comme une espèce pathologique s'insérant dans le corps à

¹ Médecin et biologiste français né en 1771 à Thoirette et mort en 1802 à Paris

une combinaison de symptômes, de perceptions du corps. Avec l'anatomie pathologique, c'est le corps lui-même qui devient malade.

Conclusion

En retraçant l'émergence du regard médical moderne, Foucault met en relief le caractère relatif des modes de conceptualisation de la maladie et de leurs postulats sous-jacents, lesquels sont souvent considérés comme l'expression de vérités parfaitement objectives alors qu'ils sont toujours l'expression d'une mise en perspective déterminée des faits cliniques. Ce faisant, il met en relief les processus par lesquels se consolide le pouvoir médical, à savoir la médicalisation du social et la professionnalisation de la médecine. À cet effet, le développement de la médecine des épidémies marque un tournant. C'est à cette époque qu'un glissement survient dans le rôle attribué à la médecine, celui-ci passant d'un rôle purement curatif à un rôle normatif. On exige alors de la médecine qu'elle fixe des normes en matière d'habitudes de vie et de comportements. L'expertise médicale commence dès lors à s'ingérer dans un ensemble de domaines de la vie sociale qui ne la concernaient pas auparavant. On peut donc avancer que *Naissance de la Clinique* amorce une critique de l'institution médicale et de son pouvoir normatif sur les individus en isolant quelques éléments sur lesquels celle-ci peut prendre appui.

Christophe Tremblay
Baccalauréat en sociologie
Université Laval

Bibliographie

Michel FOUCAULT. *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*. 5e édition, Paris, Presses universitaires de France (PUF), 1983, 214 pages.

NORMES D'ÉDITION

Aspects sociologiques, revue scientifique des étudiants et étudiantes du département de sociologie de l'Université Laval, invite les étudiants et étudiantes et les nouveaux diplômés des sciences sociales et de disciplines connexes à soumettre des textes inédits pour publication. Cette revue accepte les articles scientifiques (théoriques ou de recherches empiriques), les comptes rendus et les entrevues avec des personnalités du monde des sciences sociales (avec une brève présentation de l'interviewé), dans un français écrit convenable et révisé.

Voici les normes d'édition pour les textes :

- d'une longueur de 15 à 30 pages pour les articles et de 2 à 5 pages pour les comptes rendus
- à interligne 1,5, police Times New Roman 12
- entre des marges de 3 cm en haut, en bas, à gauche et à droite
- introduits par une page-titre indiquant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courrier électronique de chaque signataire
- accompagnés d'un résumé d'au plus 100 mots, apparaissant sur la page-titre

Suivre les règles de ponctuation suivantes :

- aucun espace avant la virgule, un espace après
- un espace insécable avant et un espace après un point-virgule ou deux points
- un espace insécable après un guillemet ouvrant et avant un guillemet fermant
- seulement un espace après le point

Quant aux genres, il est suggéré de suivre les normes selon le Guide de féminisation proposé par l'UQAM :

<http://www.instances.uqam.ca/Guides/Pages/GuideFeminisation.aspx>

Les tableaux et graphiques doivent être numérotés et titrés et les sources des informations qu'ils contiennent doivent être bien identifiées.

Les renvois aux titres en bibliographie doivent être inclus dans le texte comme suit, selon le cas : (Auteur(s), année : page).

Les titres de livres, de revues, de journaux et de collectifs qui sont nommés dans les textes doivent être en italique, les titres d'articles et de chapitres d'ouvrages collectifs, en caractère normal, entre guillemets français (« »).

Les citations de quatre lignes et moins doivent être intégrées au texte, peu importe leur longueur, entre des guillemets français. Les citations de cinq lignes et plus doivent être placées en retrait, à interligne simple, sans guillemets. Si le texte comprend des citations en une langue autre que le français, il est demandé de les traduire dans le corps du texte et de placer la citation originale en note de bas de page.

Toutes les notes doivent être en bas de page plutôt qu'à la fin du texte.

Pour la bibliographie, suivre le protocole suivant :

- Livre :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (année). *Titre du livre*. Lieu d'édition : nom de l'éditeur, nombre de pages.

- Article :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (année). « Titre de l'article », *Nom de la revue*, vol. X, no X. Lieu d'édition : nom de l'éditeur, Première et dernière page (pp.) de l'article.

- Texte dans un ouvrage collectif :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom, (année). « Titre du texte ». Première et dernière pages du texte, dans Prénom NOM (dir.), *Titre du livre*. Lieu d'édition : nom de l'éditeur.

- Référence en ligne :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (année). « Titre de l'article », *Nom du site*, [En ligne] Lien Internet, (date de consultation).

Remerciements

La production et l'impression de ce numéro ont été rendues possible grâce à l'appui de



Faculté des sciences sociales
Département de sociologie

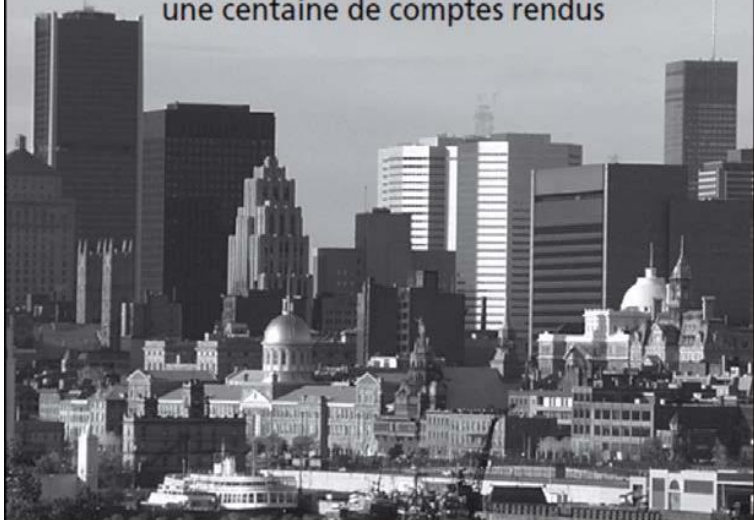


*Une source de références essentielles pour
le Québec et le Canada français
depuis 1960*

RS RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue pluridisciplinaire d'études sur le Québec

Chaque année la revue publie 3 numéros par année
dans laquelle sont rassemblés
une centaine de comptes rendus



PAIEMENT EN LIGNE

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques/

Téléphone : (418) 656-3544 • Télécopieur : (418) 656-7390

rechsoc@soc.ulaval.ca